

Comité syndical

Dossier de présentation



23 JUIN 2020 - 9H30

Le SIEIL est régi par les dispositions de ses statuts, du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et des textes relatifs aux concessions et à la distribution d'énergies.

Article L5211-1 du CGCT *(Modifié par la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 - art. 37)*

Les dispositions du chapitre I^{er} du titre II du livre I^{er} de la deuxième partie relatives au fonctionnement du conseil municipal sont applicables au fonctionnement de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent titre.

Pour l'application des dispositions des articles L. 2121-8, L. 2121-9, L. 2121-11, L. 2121-12, L. 2121-19 et L. 2121-22 et L2121-27-1, ces établissements sont soumis aux règles applicables aux communes de 3 500 habitants et plus s'ils comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Ils sont soumis aux règles applicables aux communes de moins de 3 500 habitants dans le cas contraire.

L'article L. 2121-22-1 s'applique aux établissements publics de coopération intercommunale regroupant une population de 50 000 habitants ou plus.

Pour l'application de l'article L. 2121-4, la démission d'un membre de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale est adressée au président. La démission est définitive dès sa réception par le président, qui en informe immédiatement le maire de la commune dont le membre démissionnaire est issu.

Article L5211-39 du CGCT *(Modifié par la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 - art. 37)*

(Modifié par la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 - art. 76)

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale.

UNE NOTE SYNTHÉTIQUE DES SUJETS D'ACTUALITÉS DU SIEIL EST TRANSMISE À TOUS DÉLÉGUÉS POUR LEUR FACILITER CETTE PRÉSENTATION EN CONSEIL MUNICIPAL

Article L2131-11 du CGCT *(Créé par Loi 96-142 1996-02-21 JORF 24 février 1996)*

SONT ILLÉGALES LES DÉLIBÉRATIONS AUXQUELLES ONT PRIS PART UN OU PLUSIEURS MEMBRES DU CONSEIL INTÉRESSÉS À L'AFFAIRE QUI EN FAIT L'OBJET SOIT EN LEUR NOM PERSONNEL, SOIT COMME MANDATAIRES.

(Combiné à l'article 432-12 du Code pénal par la jurisprudence – «prise illégale d'intérêt»)

Il en résulte qu'il serait préférable, pour les personnes en poste dans des structures placées sous la surveillance du SIEIL ou prestataires de celui-ci (entreprises ou concessionnaires), de ne pas prendre part au vote de délibération présentant un lien avec leur activité professionnelle, leur employeur ou l'entreprise pour laquelle elle travaille, compte tenu du risque de recours contre ladite délibération.

Sommaire

Comité syndical / Mardi 23 juin 2020 / 9h30

Glossaire des abréviations 4

Administration générale 6

- a) Approbation du compte rendu du Comité syndical du 10 décembre 2019 6
- b) Délégation au Président en application de l'article 1-II de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 6

Finances 7

- a) Compte de gestion 2019 - Budget Principal7
- b) Compte de gestion 2019 - Budget annexe PCRS7
- c) Compte administratif 2019 - Budget Principal7
- d) Compte administratif 2019 - Budget annexe PCRS10
- e) Affectation du résultat 2019 - Budget Principal 12
- f) Affectation du résultat 2019 - Budget annexe PCRS 13
- g) Ajustement des Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement (AP/CP) - Exercice 2020 14
- h) Budget supplémentaire pour 2020 - Budget Principal 15
- i) Budget supplémentaire pour 2020 - Budget annexe PCRS 17
- j) Information - Souscription ligne de trésorerie 19

Annexes 20

- 1 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - Compte-rendu du comité syndical du 10 décembre 2019 21
- 2 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - Liste des décisions prises par le Président de mars à juin 2020 37
- 3 - FINANCES**
 - Compte de gestion 2019 du Budget Principal 39
- 4 - FINANCES**
 - Compte de gestion 2019 du Budget annexe PCRS 43
- 5 - FINANCES**
 - Compte administratif 2019 - Budget Principal 47
- 6 - FINANCES**
 - Note Synthétique - Compte administratif 2019 - Budget Principal 90
- 7 - FINANCES**
 - Compte administratif 2019 - Budget annexe PCRS 93
- 8 - FINANCES**
 - Note Synthétique - Compte administratif 2019 - Budget annexe PCRS 117
- 9 - FINANCES**
 - Ajustements au BS 2020 des AP/CP 120
- 10 - FINANCES**
 - Budget supplémentaire 2020 du Budget Principal 145
- 11 - FINANCES**
 - Budget supplémentaire 2020 du Budget annexe PCRS 181

Glossaire des abréviations

Comité syndical / Mardi 23 juin 2020 / 9h30

A

- ADEME :** Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
- AEC :** Association pour l'expertise des concessions
- ALE :** Agence locale de l'énergie
- AMEET :** Aide au maintien des énergies électriques et des télécommunications
- AMOA :** Assistance à maîtrise d'ouvrage
- AOD :** Autorité organisatrice de la distribution
- AP :** Autorisation de programme
- APD :** Avant-projet définitif
- APS :** Avant-projet sommaire

B

- BPU :** Bordereau des prix unitaires
- B/I :** Bénéfice sur investissement
- BOAMP :** Bulletin officiel des annonces des marchés publics

C

- CA :** Communauté d'agglomération
- CAO :** Commission d'appel d'offres
- CAP :** Commission administrative paritaire (auprès du CDG 37)
- CAS :** Compte d'affectation spécial
- CC :** Communauté de communes
- CCAG :** Cahier des clauses administratives générales
- CCAP :** Cahier des clauses administratives particulières
- CCSPL :** Commission consultative des services publics locaux
- CCTP :** Cahier des clauses techniques particulières
- CDCI :** Commission départementale de coopération intercommunale
- CDG :** Centre de gestion de la fonction publique territoriale

- CDSP :** Commission de délégation de service public
- CEE :** Certificats d'économie d'énergie
- CEP :** Conseil en énergie partagée
- CGCT :** Code général des collectivités territoriales
- CMP :** Code des marchés publics
- CP :** Crédit de paiement
- CPTÉ :** Commission de programmation des travaux d'électricité
- CSPE :** Contribution au service public de l'électricité
- CTP :** Comité technique paritaire (auprès du CDG 37)

D

- DETR :** Dotation d'équipement des territoires ruraux
- DGI :** Direction générale des impôts
- DICT :** Déclaration d'intention de commencement de travaux
- DOB :** Débat d'orientation budgétaire
- DPE :** Diagnostic de performance énergétique
- DR :** Demande de renseignements
- DSP :** Délégation de service public

E

- EIE :** Espace Info Énergie
- ELD :** Entreprise locale de distribution
- EMP :** Effectif moyen pondéré
- Enr-MDE :** Énergies renouvelables et maîtrise de l'énergie
- EP :** Éclairage public
- EPCI :** Etablissement public de coopération intercommunale

Glossaire des abréviations

F

- FACE :** Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification
- FCTVA :** Fonds de compensation de la TVA
- FNCCR :** Fédération nationale des collectivités concédantes et régies
- FPT :** Fonction publique territoriale
- FSL :** Fonds de solidarité logement

G

- GED :** Gestion électronique des documents
- GNL :** Gaz Naturel Liquifié
- GNV :** Gaz Naturel Véhicules
- GPL :** Gaz de pétrole liquéfié
- GrDF :** Gaz réseau Distribution France

H

- HSCT :** Hygiène, sécurité et conditions de travail
- HTA :** Haute tension A (moyenne tension < 50 000 Volts)
- HTB :** Haute tension B (> 50 000 Volts)
- HQE :** Haute qualité environnementale

I

- IAT :** Indemnités d'administration et de technicité
- IEM :** Indemnité d'exercice des missions
- IHTS :** Indemnités horaires pour travaux supplémentaires
- IPC :** Indice des prix à la consommation
- ISS :** Indemnité spécifique de service

J

- JOUE :** Journal officiel de l'Union Européenne

M

- MDE :** Maîtrise de l'énergie
- MOA :** Maîtrise d'ouvrage
- MOE :** Maîtrise d'œuvre
- MWh :** Mégawatts heure (= 1 000 Kwh)

N

- NOME (loi) :** Loi sur la Nouvelle Organisation des Marchés de l'Électricité

P

- PCET :** Plan climat-énergie territorial
- PCRS :** Plan corps de rue simplifié
- PSR :** Prime de service et de rendement

R

- RIFSEEP :** Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel
- RGPD :** Règlement général sur la protection des données
- RODP :** Redevance d'occupation du domaine public

S

- SAEML :** Société anonyme d'économie mixte locale
- SDAL :** Schéma directeur d'aménagement lumière
- SIE :** Syndicats intercommunaux d'énergie
- SIG :** Système d'information géographique
- SPL :** Société Publique Locale

T

- TECVL :** Territoire Énergie Centre-Val de Loire
- TCFE :** Taxe sur la consommation finale d'électricité
- TPN :** Tarif de première nécessité
- TST :** Travaux sous tension
- TURPE :** Tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité

V

- VTH :** Val Touraine Habitat

Z

- ZA :** Zone d'aménagement
- ZAC :** Zone d'aménagement concerté

1

Administration générale

a) Approbation du compte rendu du Comité syndical du 10 décembre 2019

Le Président demande aux délégués s'ils ont des remarques à formuler sur la rédaction du compte rendu du Comité syndical du 10 décembre 2019 remis en annexe et sollicite l'approbation du Comité syndical.

Cf. Annexe 1 – "Compte rendu du Comité syndical du 10 décembre 2019"

b) Délégation au Président en application de l'article 1-II de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020

Le Président explique qu'en application de l'article 1-II de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril, il exerce, par délégation, l'ensemble des attributions de l'organe délibérant, à l'exception de celles mentionnées du septième au treizième alinéa de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales. Les délégations en matière d'emprunt sont régies par l'article 6 de l'ordonnance du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire.

Le Président explique qu'il informe sans délai et par tout moyen les membres du Comité syndical des décisions prises dès leur entrée en vigueur. À ce titre, chaque délégué du SIEIL a reçu ses codes personnels pour accéder à l'Intranet des élus où sont recensées ces décisions dont la liste est remise en annexe du présent dossier de Comité.

Le Président précise que les membres du Comité syndical réunis dans les conditions prévues par la présente ordonnance, peuvent à tout moment décider, par délibération, de mettre un terme en tout ou partie à cette délégation ou de la modifier. Cette question est portée à l'ordre du jour de la première réunion délibérant qui suit l'entrée en vigueur de la présente ordonnance.

Le Président propose au Comité syndical de se prononcer sur le maintien des délégations prévues par l'ordonnance et présente les décisions prises à ce jour.

Il précise que les exceptions prévues à l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales font l'objet, ce jour, de délibérations du Comité syndical, exclusivement pour les affaires budgétaires.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir accepter la délégation donnée au Président telle que présentée ci-dessus.

Cf. Annexe 2 - "Liste des décisions prises par le Président de mars à juin 2020"

2 Finances

a) Compte de gestion 2019 - Budget Principal

Au vu des circonstances exceptionnelles, le Payeur départemental, comptable du SIEIL, ne peut présenter les éléments du compte de gestion 2019. Le Président présente donc les budgets primitif et supplémentaire ainsi que la décision modificative de l'exercice 2019 pour le budget principal, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et celui des restes à payer.

Le Président propose que soient approuvés les comptes du budget principal pour l'exercice 2019 présentés par le Payeur départemental.

Cf. Annexe 3 - "Compte de gestion 2019 du Budget Principal"

b) Compte de gestion 2019 - Budget annexe PCRS

Au vu des circonstances exceptionnelles, le Payeur départemental, comptable du SIEIL, ne peut présenter les éléments du compte de gestion 2019. Le Président présente donc le budget primitif ainsi que la décision modificative de l'exercice 2019 pour le budget annexe Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS), les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et celui des restes à payer.

Le Président propose que soient approuvés les comptes du budget annexe PCRS pour l'exercice 2019 présentés par le Payeur départemental.

Cf. Annexe 4 - "Compte de gestion 2019 du Budget annexe PCRS"

c) Compte administratif 2019 - Budget Principal

Le Président présente au Comité syndical la synthèse du Compte administratif arrêté pour l'exercice 2019, pour le Budget Principal, pour lequel la maquette se trouve en annexe du présent dossier.

Le résultat du Compte administratif 2019 est établi comme suit :

INVESTISSEMENT (Mouvements réels + ordres)		FONCTIONNEMENT (Mouvements réels + ordres)	
Recettes (a)	28 342 891,64	Recettes (d)	17 796 886,66
Dépenses (b)	31 048 492,93	Dépenses (e)	13 347 129,02
Solde d'exécution N (a-b)	- 2 705 601,29	Résultat exercice N (d-e)	4 449 757,64
Solde d'exécution N-1 reporté (c)	- 4 586 216,02	Résultat exercice N-1 reporté (f)	7 521 523,20
Solde de clôture (a-b) + c = A	- 7 291 817,31	Résultat de clôture (d-e) + f = B	11 971 280,84
RESULTAT 2019			
Fonds de roulement avant RAR (A+B)		4 679 463,53	

À noter que le résultat 2019 pour la section de fonctionnement présente un excédent de clôture de **11 971 280,84 €** qui devra faire l'objet d'une décision en matière d'affectation, notamment pour couvrir le déficit de la section d'investissement (- 7 291 817,31 €).

> Analyse des mouvements réels du Compte Administratif de 2019

Le tableau suivant synthétise les principaux agrégats, exprimés en mouvements réels, prenant en compte les restes à réaliser de 2019 :

N° de §	Mouvements réels	2018	2019	Evol° % 2019/2018
1	Recettes de fonctionnement	14 061 447,64	15 006 857,49	7 %
2	Cession Patrimoine Budget Annexe PCRS	/	760 440,43	/
3	Dépenses de fonctionnement	5 805 781,34	6 855 067,36	18 %
4	Autofinancement de l'exercice	8 255 666,30	8 912 230,56	8 %
	Autofinancement en % des recettes	59%	59%	
5	Recettes d'investissement (hors 1068/ hors emprunt)	14 483 547,08	14 960 860,62	3 %
	Emprunt PCRS	1 000 000,00	/	/
6	Régularisation PCRS (TVA en 2018 - Transfert Patrimoine + Emprunt en 2019)	- 125 600,00	983 333,33	/
	Dépenses d'investissement	25 939 967,72	25 117 118,79	- 3%
	Besoin de financement de l'exercice	10 330 820,64	11 139 591,50	8 %
7	Solde de l'exercice	-2 075 154,34	- 2 227 360,94	7%
	Résultats antérieurs	8 981 978,81	6 906 824,47	- 23 %
	Fonds de roulement avant RAR	6 906 824,47	4 679 463,53	- 32 %
8	Restes à Réaliser en Recettes	1 593 974,00	1 470 741,37	- 8 %
	Restes à Réaliser en Dépenses	979 275,27	819 785,55	- 16 %
	Fonds de roulement après RAR	7 521 523,20	5 330 419,35	- 29 %

1. Les recettes réelles de la section de fonctionnement augmentent de 7 %, s'expliquant d'une part, par la redevance R2 versée par le concessionnaire Enedis, plus importante en 2019 qu'en 2018 (+ 0,5 M d'€) et d'autre part, par l'augmentation des cotisations statutaires EP, due à la revalorisation du coût voté en 2019.
2. La création du budget annexe PCRS a nécessité une opération comptable de cession (recette) du patrimoine acquis sur le budget principal les années précédentes. Cette dernière représente la somme de 760 440,43 €, transférée en dépenses sur le budget annexe PCRS.
3. Les dépenses réelles de fonctionnement évoluent à la hausse entre 2018 et 2019 de +18 %, s'expliquant notamment par le versement de la subvention d'équilibre du budget annexe PCRS (de 283 993,54 €), par l'évolution de + 2,55 % des charges de personnel (en lien avec le GVT [Glissement - Vieillesse - Technicité]), et par une évolution des charges relatives à la maintenance et à l'exploitation des réseaux d'Éclairage Public gérés par le SIEIL (augmentation du nombre de communes adhérentes et prestations supplémentaires réalisées).
4. En conséquence, l'autofinancement du budget augmente de + 8% et représente 8,91 M d'€, soit 59 % des recettes réelles de fonctionnement (épargne brute disponible pour le financement des dépenses d'investissement).
5. Les recettes d'investissement évoluent de + 3% entre 2018 et 2019, en lien notamment avec la décision du SIEIL d'appeler 50% du montant de la participation estimée pour les collectivités au démarrage des travaux (cf. délibération n° 2018-40).
6. En 2019, l'emprunt réalisé pour le service PCRS en 2018 sur le budget principal est transféré sur le budget annexe dédié. Cette opération comptable représente une dépense réelle du montant du capital restant dû, soit 983 333,33€. Si l'on neutralise cette dépense exceptionnelle, on constate une légère diminution des dépenses d'investissement entre 2018 et 2019. Vous trouverez ci-dessous l'évolution des principaux postes constituant les dépenses d'investissement du SIEIL, de 2017 à 2019 :

		CA 2017	CA 2018	CA 2019	Evolution CA 2019 / CA 2018
Travaux	Electrification Rurale	16 784 263,93	17 420 008,97	16 462 026,04	-5,5 %
	Télécom	1 576 602,90	1 614 503,04	1 976 105,07	22,4%
	Renouvellement EP	3 394 984,68	2 460 370,28	2 945 024,27	19,7%
	Travaux neufs EP	652 376,72	646 104,45	914 599,74	41,6%
	Bornes (y.c Logiciel)	551 057,31	425 596,96	48 534,29	-88,6%
	Autres travaux divers	521 819,52	391 483,47	496 204,05	26,7%
Fonds de Concours	Dédiés à l'EP	445 102,30	712 033,55	1 120 361,51	57,3%
	Dédiés à l'ER	143 647,33	138 923,00	235 204,28	69,3%
	Dédiés à la sobriété énergétique	0,00	0,00	141 245,96	/
	Dédiés aux sub. équilibre GAZ	61 367,89	203 215,21	52 570,00	-74,1%
	Dédiés à l'achat de véhicules électriques	52 850,00	38 500,00	38 500,00	0,0%
Logiciels (Hors Exploitation des IRVE)		120 649,27	46 474,99	108 465,30	133,4%
PCRS		753 600,00	131 564,19	Budget Annexe PCRS	/
Etudes	EP	311 035,95	70 568,86	47 105,69	-33,2 %
	Géoloc° Réseaux EP	40 157,87	209 626,71	208 379,86	- 0,6 %
Capital + Apport en compte courant		800,00	939 000,00	50 000,00	/
Remboursement Emprunt		0,00	16 666,67	Budget Annexe PCRS	/
Autres dépenses d'investissement		360 999,22	475 327,37	272 792,73	- 42,6 %
TOTAL		25 771 314,89	25 939 967,72	25 117 118,79	- 3,2 %

7. Le besoin de financement pour l'exercice 2019, de 11 139 591,50 € est partiellement couvert par l'autofinancement (de 8 912 230,56 €), et fait donc apparaître un solde pour 2019 déficitaire de 2 227 360,94 € (contre 2,075 M d'€ l'année passée). La reprise des résultats antérieurs permet d'obtenir un fonds de roulement avant Restes à Réaliser de 4 679 463,53 €.

8. Résultat de l'exercice 2019 avec prise en compte des restes à réaliser (RAR)

La mise en place en 2018 des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiements (AP/CP) pour les travaux et les fonds de concours versés dans le cadre des compétences Eclairage Public et Electricité, a permis d'obtenir un solde des restes à réaliser excédentaire, détaillé comme suit :

- **En recettes** : les restes à réaliser en recettes d'investissement représentent 1 470 741,37 €, correspondant à :
 - 1 332 405 € au titre de la subvention attendue de la part de l'ADEME pour les Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE),
 - 125 012,50 € de subventions attendues en 2019 dans le cadre du TEPCV pour les territoires du Castelrenaudais et du Lochois,
 - et 13 323,87 € correspond au remboursement de la part des autres syndicats, membres du groupement de commande pour l'acquisition groupée du logiciel de suivi énergétique (pour lequel le SIEIL est coordonnateur).
- **En dépenses** : les restes à réaliser diminuent de - 16 % et représentent 819 785,55 €. Ils sont notamment composés :
 - des fonds de concours versés au titre du programme de la sobriété énergétique (398 k €) et du financement de l'acquisition de véhicules électriques (pour 14 k€),
 - des études réalisées dans le cadre des audits pour la compétence Eclairage Public (208 k€) et de la géolocalisation de ces réseaux (non gérées en AP/CP - pour 165 k€),
 - etc.

Après prise en compte des RAR 2019, le fonds de roulement s'établit à 5 330 419,35 €, montant disponible au Budget Supplémentaire de 2020.

Les dépenses et recettes d'ordre représentent pour les sections de fonctionnement et d'investissement 11 440 102,47 €, décomposés comme suit :

- 5 731 621,23 € de dépenses d'amortissement du patrimoine du SIEIL,
- 1 363 456,72 € de reprises de subventions,
- 666 132,02 € au titre de la neutralisation des subventions versées par le SIEIL et amorties au titre de 2019,
- 2 664 669,70 € au titre de la récupération de TVA auprès du concessionnaire Enedis,
- 11 835,89 € au titre d'un remboursement de TVA perçu à tort,
- 760 440,43 € au titre des écritures de cession du patrimoine au budget annexe PCRS,
- 241 946,48 € de régularisation patrimoniale d'études en imputation de travaux définitifs.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et l'instruction de la M14,

Vu la délibération du Comité syndical du 17 octobre 2017 adoptant un règlement budgétaire et financier pour la mise en place des AP/CP au SIEIL,

Vu les délibérations du Comité syndical du 11 décembre 2018 approuvant le Budget Primitif de 2019 et l'ajustement et création des AP/CP,

Vu les délibérations du Comité syndical du 13 juin 2019 approuvant le Budget Supplémentaire de 2019 et l'ajustement des AP/CP,

Vu les délibérations du Comité syndical du 10 décembre 2019 approuvant la Décision modificative n°1 de 2019 et l'ajustement des AP/CP,

Le Président propose au Comité syndical de :

- > Donner acte de la présentation faite du Compte administratif du budget principal,
- > Constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- > Reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- > Arrêter les résultats définitifs tels qu'établis ci-dessus,
- > Adopter le Compte administratif de 2019 pour le budget principal du SIEIL.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir approuver le Compte administratif du Budget Principal pour l'année 2019 tel qu'il vient d'être présenté.

Cf. Annexe n° 5 "Compte administratif 2019 - Budget Principal"

Cf. Annexe n° 6 "Note Synthétique - Compte administratif 2019 - Budget Principal"

d) Compte administratif 2019 - Budget annexe PCRS

Le Président présente au Comité syndical la synthèse du Compte administratif arrêté pour l'exercice 2019, pour lequel la maquette se trouve en annexe du présent dossier. Il rappelle que cette année 2019 est l'année de création de ce budget annexe.

Le résultat du Compte administratif 2019 est établi comme suit :

INVESTISSEMENT (Mouvements réels + ordres)		FONCTIONNEMENT (Mouvements réels + ordres)	
Recettes (a)	1 049 222,57	Recettes (d)	314 650,24
Dépenses (b)	840 973,11	Dépenses (e)	314 650,24
Solde d'exécution N (a-b)	208 249,06	Résultat exercice N (d-e)	0,00
Solde d'exécution N-1 reporté (c)	0,00	Résultat exercice N-1 reporté (f)	0,00
Solde de clôture (a-b) + c = A	208 249,06	Résultat de clôture (d-e) + f = B	0,00
RESULTAT 2019			
Fonds de roulement avant RAR (A+B)		208 249,06	

À noter que le résultat 2019 pour la section de fonctionnement est nul. Il n'y aura donc aucune décision à prendre en matière d'affectation de ce dernier.

> Analyse des mouvements réels du Compte Administratif de 2019

Le tableau suivant synthétise les principaux agrégats, exprimés en mouvements réels, prenant en compte les restes à réaliser de 2019 :

N° de §	Mouvements réels	2019
1	Recettes d'exploitation	30 656,70
2	Subvention d'équilibre versée par le Budget Principal	283 993,54
3	Dépenses de personnel (remboursé au Budget Principal)	184 024,02
4	Autres Dépenses de fonctionnement + intérêts emprunt	65 276,98
5	Autofinancement de l'exercice	65 349,24
	Autofinancement en % des recettes	21%
6	Emprunt PCRS	983 333,33
7	Patrimoine acquis précédemment et transféré à la création du budget annexe	760 440,43
	Remboursement du Capital	66 666,68
	Dépenses d'investissement de 2019	13 326,00
	Excédent de la section d'investissement	142 900,22
8	Solde de l'exercice	208 249,46
	Résultats antérieurs	0,00
	Fonds de roulement avant RAR	208 249,46
9	Restes à Réaliser en Dépenses	14 275,00
	Fonds de roulement après RAR	193 974,46

1. Les recettes d'exploitation du service représentent 30 656,70 €. Le niveau de recette initialement attendu et présenté au budget primitif n'a pas été atteint fin 2019, en lien avec un processus d'adhésion trop long de la part des collectivités adhérentes au SIEIL. Avec les élections municipales en 2020, il est à prévoir que les adhésions soient reportées pour cette année en 2021.
2. Afin d'équilibrer les dépenses de la section de fonctionnement (intégrant la dotation aux amortissements), une subvention d'équilibre a été versée en fin d'année par le budget principal, pour un montant de 283 993,54 € (conformément aux délibérations n°2018-92 et n°2019-104).
3. Les dépenses de personnel représentent en 2019 la somme de 184 024,02 (refacturées par le budget principal en fin d'exercice).
4. Les charges à caractère général représentent 52 626,98 € et les intérêts de l'emprunt représentent 12 650 € pour 2019.
5. En conséquence, l'autofinancement du budget annexe PCRS est de 65 349,24 €, soit 21 % des recettes réelles de fonctionnement (épargne brute disponible pour le financement des dépenses d'investissement).
6. Le capital restant dû de l'emprunt réalisé en 2018 pour le budget annexe PCRS et transféré au 1^{er} janvier 2019 sur le budget annexe représente une recette pour ce dernier de 983 333,33 €.

7. En parallèle, les acquisitions réalisées en 2018 pour la mise en œuvre du PCRS ont été transférées pour 760 440,43 €. Le remboursement du capital de la dette représente 66 666,68 € en 2019 et 13 326 € de dépenses nouvelles ont été réalisées.

La section d'investissement est donc excédentaire en 2019, et le fonds de roulement, **avant restes à réaliser représente 208 249,46 €.**

8. Les restes à réaliser en 2019 pour le budget annexe PCRS sont uniquement constitué de 14 275 €, dédiés à une interface de logiciel. Ainsi, après prise en compte des RAR 2019, le fonds de roulement s'établit à 193 974,46 €, montant disponible au Budget Supplémentaire de 2020.

Les dépenses et recettes d'ordre représentent pour les sections de fonctionnement et d'investissement 65 889,24 €, correspond pour 65 349,24 € à l'amortissement du patrimoine du SIEIL au titre de 2019, et pour 540 € à l'intégration en imputation définitive de frais d'insertion.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et l'instruction de la M4,

Vu la délibération du Comité syndical du 11 décembre 2018 approuvant la création d'un budget annexe PCRS et le Budget Primitif de 2019,

Vu la délibération du Comité syndical du 10 décembre 2019 approuvant la Décision modificative n°1 de 2019,

Le Président propose au Comité syndical de :

- > Donner acte de la présentation faite du Compte administratif du budget annexe PCRS,
- > Constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- > Reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- > Arrêter les résultats définitifs tels qu'établis ci-dessus,
- > Adopter le Compte administratif de 2019 pour le budget annexe PCRS.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir approuver le Compte administratif du Budget annexe du SIEIL pour l'année 2019 tel qu'il vient d'être présenté.

Cf. Annexe n° 7 "Compte administratif 2019 – Budget annexe PCRS"

Cf. Annexe n° 8 "Note Synthétique - Compte administratif 2019 – Budget annexe PCRS"

e) Affectation du résultat 2019 – Budget Principal

Le Président rappelle que les résultats de l'exercice budgétaire de l'année 2019 sont les suivants :

Un excédent cumulé de fonctionnement de	11 971 280,84 €
Un déficit cumulé d'investissement de	- 7 291 817,31 €
	TOTAL = 4 679 463,53 €

Et constate qu'en tenant compte des restes à réaliser en investissement (excédentaire de + 650 955,82 €), les résultats sont établis à hauteur de :

Un excédent cumulé de fonctionnement de	11 971 280,84 €
Un déficit cumulé d'investissement de	- 6 640 861,49 €
	TOTAL = 5 330 419,35 €

Le Président rappelle que l'instruction de la M14 prévoit que le résultat de la section de fonctionnement positif serve en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Considérant que le résultat de la section de fonctionnement est excédentaire pour un montant de 11 971 280,84 € et que le besoin de financement de la section d'investissement, avec prise en compte des restes à réaliser est de 6 640 861,49 €, il est proposé d'affecter pour ce montant, une partie du résultat de la section de fonctionnement au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés ».

Le Président indique que les résultats sont reportés et affectés au budget supplémentaire, comme suit :

Résultat de fonctionnement reporté (002) – (en recettes)	5 330 419,35 €
Résultat d'investissement reporté (001) – (en dépenses)	- 7 291 817,31 €
Excédent de fonctionnement capitalisés (1068) – (en recettes)	6 640 861,49 €
TOTAL =	4 679 463,53 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et l'instruction de la M14,

Vu la délibération du Comité syndical du 17 octobre 2017 adoptant un règlement budgétaire et financier pour la mise en place des AP/CP au SIEIL,

Vu les délibérations du Comité syndical du 11 décembre 2018 approuvant le Budget Primitif de 2019 et l'ajustement et création des AP/CP,

Vu les délibérations du Comité syndical du 13 juin 2019 approuvant le Budget Supplémentaire de 2019 et l'ajustement des AP/CP,

Vu les délibérations du Comité syndical du 10 décembre 2019 approuvant la Décision modificative n°1 de 2019 et l'ajustement des AP/CP,

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir se prononcer sur cette proposition d'affectation du résultat.

f) Affectation du résultat 2019 - Budget annexe PCRS

Le Président rappelle que l'exercice 2019 est l'année de création du budget annexe PCRS et que les résultats sont les suivants :

- Aucun résultat propre à la section de fonctionnement car cette dernière a été équilibrée en fin d'exercice par une subvention d'équilibre versée par le budget Principal,

- Un excédent cumulé d'investissement de 208 249,46 €

TOTAL = 208 249,46 €

Et constate qu'en tenant compte des restes à réaliser en investissement (déficiaire 14 275 €), les résultats sont établis à hauteur de :

Résultat de la section de fonctionnement de 0,00 €

Un excédent cumulé d'investissement de 193 974,46 €

TOTAL = 193 974,46 €

Considérant que le résultat de la section de fonctionnement est nul et que le résultat de la section d'investissement est excédentaire (avec prise en compte des restes à réaliser), il n'est pas nécessaire d'affecter le résultat de fonctionnement au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés ».

Le Président indique que les résultats sont reportés et affectés au budget supplémentaire, comme suit :

Résultat de fonctionnement reporté (002) – (en recettes) 0 €

Résultat d'investissement reporté (001) – (en recettes) 208 249,46 €

TOTAL = 208 249,46 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et l'instruction de la M4,

Vu la délibération du Comité syndical du 11 décembre 2018 approuvant la création d'un budget annexe PCRS et le Budget Primitif de 2019,

Vu la délibération du Comité syndical du 10 décembre 2019 approuvant la Décision modificative n°1 de 2019,

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir prendre acte des résultats reportés sur l'exercice 2020 pour le budget annexe PCRS.

g) Ajustement des Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement (AP/CP) - Exercice 2020

Le Président explique qu'au vu des dépenses et des recettes réalisées en 2019 pour les compétences éclairage public et électricité gérées en AP/CP, il convient d'ajuster les montants des Autorisations de Programmes ainsi que la répartition des Crédits de Paiement, conformément à l'annexe du présent projet de délibération.

1/ Ajustement du montant de certaines Autorisations de Programmes :

Il convient de noter que les Autorisations de Programmes suivantes font l'objet d'une modification de montant, pour les raisons suivantes :

> En dépenses :

- **Les travaux d'électrification réalisés au titre de 2016 :** **+ 898,91 €**
sont ajustés, notamment en lien avec les montants réalisés en 2019 et les dossiers non soldés au 1^{er} janvier 2020.
- **les travaux d'électrification réalisés au titre de 2020 :** **+ 359 000,00 €,**
en lien notamment avec les notifications du FACé pour les programmes 2020 (en hausse par rapport aux prévisions faites au BP 2020).
- **les travaux d'éclairage public réalisés au titre de 2017 :** **- 741 993,13 €,**
pour lesquels les crédits ne sont pas affectés à des opérations.

> En recettes :

- Les recettes attendues dans le cadre:
- **des travaux d'électrification réalisés au titre de 2016 :** **+ 93 141,55 €,**
sont en augmentation, en lien avec les montants réalisés les années précédentes (conformes aux comptes administratifs).
- **des travaux d'électrification réalisés au titre de 2017 :** **- 235 971,31 €,**
sont en diminution, en lien avec les montants réalisés les années précédentes (conformes aux comptes administratifs).
- **des travaux d'électrification réalisés au titre de 2020 :** **+ 199 000 €,**
sont en augmentation, en lien d'une part avec les montants notifiés par le FACé au titre de 2020, et d'autre part, avec les montants des programmes ajustés au titre des dépenses, et donc des participations attendues.
- **des fonds de concours relatif à l'électricité, reversés aux communes au titre de 2017 :** **+ 1 738,61 €,**
- **des fonds de concours relatif à l'électricité, reversés aux communes au titre de 2018 :** **+ 2 069,63 €,**
Ces deux AP correspondent à une régularisation de deux fonds de concours traduites par des recettes dans les comptes administratifs de 2019.
- **des travaux d'éclairage public réalisés au titre de 2017 :** **+ 47 405,20 €,**
sont en augmentation, en lien avec les montants réalisés les années précédentes (conformes aux comptes administratifs) et les prévisions attendues en 2020.

2/ Ajustement des Crédits de Paiements :

Ainsi, conformément aux tableaux établis en annexe de la présente délibération, les montants des Autorisations de Programmes et Crédits de Paiements sont précisés comme suit :

- En « blanc » : les montants délibérés lors du Comité syndical de décembre 2019,
- En « gris clair » : les ajustements (variations) proposés lors du présent Comité syndical, au vu des réalisations de 2016 à 2019 et de la notification du FACé pour 2020,
- En « gris foncé » : les montants qui seront in fine délibérés à l'issu du présent Comité syndical.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier l'article L 2311-3 et R2311-9,

Vu l'instruction de la M14,

Vu la délibération du Comité syndical du 17 octobre 2017 portant sur l'adoption du règlement financier des AP/CP du SIEIL,

Vu la délibération du Comité syndical du 10 décembre 2019 approuvant les AP/CP pour l'exercice 2020,

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir :

> **approuver** les ajustements des Autorisations de Programmes suivantes :

> **En dépenses :**

- ÉLECTRICITÉ - TRAVAUX RÉSEAUX – 2016	+ 898,91 €
- ÉLECTRICITÉ - TRAVAUX RÉSEAUX – 2020	+ 359 000,00 €
- ÉCLAIRAGE PUBLIC - TRAVAUX RESEAUX – 2017	- 741 993,13 €

> **En recettes :**

- ÉLECTRICITÉ - TRAVAUX RESEAUX – 2016	+ 93 141,55 €
- ÉLECTRICITÉ - TRAVAUX RESEAUX – 2017	- 235 971,31 €
- ÉLECTRICITÉ - TRAVAUX RESEAUX – 2020	+ 199 000,00 €
- ÉLECTRICITÉ - FONDS DE CONCOURS – 2017	+ 1 738,61 €
- ÉLECTRICITÉ - FONDS DE CONCOURS – 2018	+ 2 069,63 €
- ÉCLAIRAGE PUBLIC - TRAVAUX RESEAUX – 2017	+ 47 405,20 €

> **approuver** la nouvelle répartition faite des Crédits de Paiements de chacune des Autorisations de Programmes conformément à la répartition jointe dans l'annexe du présent dossier du Comité syndical.

Cf. Annexe n° 9 "Ajustements au BS 2020 des AP/CP"

h) Budget supplémentaire pour 2020 – Budget Principal

Le Président présente au Comité syndical le Budget supplémentaire (BS) pour le Budget principal de l'exercice 2020, en rappelant que ce projet a pour objet :

- d'intégrer au budget 2020 les résultats de l'exercice 2019,
- d'intégrer les restes à réaliser de 2019,
- de prendre en compte les ajustements réalisés pour les Autorisations de Programmes / Crédits de Paiements, conformément au projet de délibération présenté ce jour au Comité syndical,
- et d'ajuster les inscriptions de l'exercice en cours.

REPRISE DES RÉSULTATS ANTÉRIEURS ET DES RESTES À RÉALISER 2019

Le Compte Administratif 2019 a dégagé un résultat excédentaire de 4 679 463,53 €. Il a été proposé de l'affecter ainsi :

- Résultat de fonctionnement reporté (002) – (en recettes)	5 330 419,35 €
- Résultat d'investissement reporté (001) – (en dépenses)	- 7 291 817,31 €
- Excédent de fonctionnement capitalisés (1068) – (en recettes)	6 640 861,49 €

Le Président rappelle que les montants des Restes à Réaliser (RaR) représentent 819 785,55 € en dépenses et 1 470 741,37 € en recettes.

PROPOSITIONS NOUVELLES EN MOUVEMENTS RÉELS

> Recettes réelles de fonctionnement : - 1 745 000,00 €

- Chapitre 70 : - 35 000 €, correspondant à la réduction des charges de personnel relatives au PCRS qui seront refacturées en fin d'exercice au budget annexe dédié (ajustement au vu des réalisations de 2019 pour ce poste).
- Chapitre 73 : - 2 000 000 €, correspondant à la prévision à la baisse de la Taxe Communale de Consommation Finale sur l'Electricité (TCCFE), en lien avec la période de confinement et la reprise progressive de l'activité économique en Indre-et-Loire.
- Chapitre 75 : + 290 000 €, correspondant à l'ajustement des crédits inscrits au titre des redevances R1 et R2 versées par le concessionnaire Enedis pour 2020.

> Dépenses réelles de fonctionnement : + 105 500 €

- Chapitre 011 : + 40 000 €, correspondant à une inscription complémentaire des charges relatives à la maintenance et à l'exploitation des réseaux d'Eclairage Public, en lien avec l'évolution du nombre de communes adhérentes et les prix du marché non définitifs au moment du vote du BP.
- Chapitre 012 : + 25 000 €, correspondant à la prévision d'une enveloppe complémentaire pour le recrutement d'un adjoint au service éclairage public (recrutement compensé sur ce chapitre par la diminution des charges de personnel prévues pour le budget annexe PCRS).
- Chapitre 65 : + 3 000 €, correspondant à une subvention nouvelle versée pour l'association L'AMICALE du SIEIL.
- Chapitre 67 : + 37 500 €, correspondant à l'ajustement de la subvention d'équilibre versée par le budget principal au budget annexe PCRS, pour la section de fonctionnement.

SECTION D'INVESTISSEMENT

> Recettes réelles d'investissement : - 2 136 689,33 €

Recettes réelles d'investissement : - 2 136 689,33 €

- Chapitre 13 : - 1 588 940,50 €, correspondant à un ajustement pour les recettes gérées en AP/CP (cf. délibération correspondante).
- Chapitre 16 : - 547 748,83 €, correspondant à la réduction de l'inscription pour l'emprunt nouveau qui est désormais d'un montant de 6 219 251,17 €.

> Dépenses réelles d'investissement : + 1 343 230,02 €

- Chapitre 16 : + 100 000 €, au titre d'une enveloppe complémentaire pour le remboursement du capital de la dette en 2020 (correspondant à l'emprunt mobilisé en début d'exercice et pour lequel le paiement des échéances débutera au second semestre),
- Chapitre 20 : - 42 195,45 correspondant à un ajustement pour les études de l'éclairage public gérées en AP/CP (cf. délibération correspondante),
- Chapitre 204 : + 351 817,09 €, correspondant à un ajustement pour les fonds de concours gérés en AP/CP (cf. délibération correspondante).
- Chapitre 21 : + 21 379,64 €, correspondant à un ajustement pour les travaux gérés en AP/CP (cf. délibération correspondante).
- Chapitre 23 : + 912 228,74 €, correspondant à un ajustement pour les travaux gérés en AP/CP (cf. délibération correspondante).

PROPOSITIONS NOUVELLES EN MOUVEMENTS D'ORDRE

Au vu des inscriptions présentées ci-dessus, le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement est augmenté de + 3 479 919,35 €.

SYNTHÈSE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE POUR 2020

En synthèse, le budget du SIEIL s'équilibre en mouvements réels et en mouvements d'ordre comme suit :

		Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Report à nouveau 2019 (002)		5 330 419,35
	Mouvements réels - propositions nouvelles	105 500	- 1 745 000,00
	Mouvements ordres - propositions nouvelles	3 479 919,35	0,00
	TOTAL FONCTIONNEMENT (a)	3 585 419,35	3 585 419,35
Investissement	Solde d'exécution 2019 (001)	7 291 817,31	
	Résultat mis en réserve 2019		6 640 861,49
	Restes à réaliser 2019	819 785,55	1 470 741,37
	Ajustement AP/CP	1 243 230,02	- 1 588 940,50
	Mouvements réels - propositions nouvelles	100 000,00	0,00
	Mouvements ordres - propositions nouvelles	0,00	3 479 919,35
	Ajustement Emprunt nouveau		- 547 748,83
	TOTAL INVESTISSEMENT (b)	9 454 832,88	9 454 832,88
TOTAL GÉNÉRAL (a+b)		13 040 252,23	13 040 252,23

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable de la M14,

Vu les délibérations du 10 décembre 2019 approuvant le budget primitif 2020 et les montants votés au titre des AP/CP au titre de 2020,

Le Président sollicite du Comité syndical l'approbation du Budget Supplémentaire 2020, conformément aux éléments présentés ci-dessus et à la maquette budgétaire annexée. Le Budget Supplémentaire est équilibré en dépenses et en recettes :

En fonctionnement à 3 585 419,35 €

En investissement à 9 454 832,88 €

Cf. Annexe n° 10 "Budget supplémentaire 2020 du Budget Principal"

i) Budget supplémentaire pour 2020 - Budget annexe PCRS

Le Président présente au Comité syndical le Budget supplémentaire (BS) pour le Budget annexe PCRS de l'exercice 2020, en rappelant que ce projet a pour objet :

- d'intégrer au budget 2020 les résultats de l'exercice 2019,
- d'intégrer les restes à réaliser de 2019,
- et d'ajuster les inscriptions de l'exercice en cours.

REPRISE DES RÉSULTATS ANTÉRIEURS ET DES RESTES À RÉALISER 2019

Le Compte Administratif 2019 a dégagé un résultat excédentaire de 208 249,46 €. Le Budget Supplémentaire fait donc état de nouvelles recettes, à savoir, le résultat d'investissement reporté pour 208 249,46 €.

Le Président rappelle que les montants des Restes à Réaliser (RaR) représentent 14 275 € en dépenses.

PROPOSITIONS NOUVELLES EN MOUVEMENTS RÉELS

> Recettes réelles de fonctionnement : - 27 500 €

- Chapitre 70 : - 40 000 € (produits d'exploitation),

- Chapitre 74 : - 25 000 € (cotisations des collectivités adhérentes),
Correspondant pour ces deux chapitres à une prévision à la baisse des recettes attendues, due au confinement ayant eu pour conséquence d'une part, le décalage du calendrier des élections municipales et donc les adhésions des collectivités membres du SIEIL ; et d'autre part, l'arrêt en partie de la production du service PCRS.
- Chapitre 77 : + 37 500 €, correspondant à l'ajustement à la hausse de la subvention d'équilibre du budget annexe PCRS, compensant la diminution des recettes susvisées.

> Dépenses réelles de fonctionnement : - 27 500 €

- Chapitre 012 : - 35 000 €, correspondant à un ajustement des charges de personnel, au vu de la réalisation de l'exercice 2019 et des effectifs présents en 2020 dans le service,
- Chapitre 67 : + 7 500 €, correspondant à la prévision d'une enveloppe complémentaire pour d'éventuelles régularisations comptables des recettes.

SECTION D'INVESTISSEMENT

> Recettes réelles d'investissement : + 0,00 €

Aucun ajustement en recette d'investissement n'est prévu au BS 2020.

> Dépenses réelles d'investissement : + 193 974,46 €

- Chapitre 20 : + 86 400 € (logiciels, études),
- Chapitre 21 : + 89 725 € (matériel),
Correspond à une réaffectation du résultat 2019 constaté en section d'investissement, pour d'éventuelles dépenses réalisées pour le service PCRS.
- Chapitre 020 : + 17 849,46 €, somme affectée aux dépenses imprévues pour la section d'investissement.

PROPOSITIONS NOUVELLES EN MOUVEMENTS D'ORDRE

Aucune proposition nouvelle pour les mouvements d'ordre n'est proposée au BS 2020.

SYNTHÈSE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE POUR 2020

En synthèse, le budget annexe PCRS s'équilibre en mouvements réels et en mouvements d'ordre comme suit :

		Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Report à nouveau 2019 (002)		0,00
	Mouvements réels - propositions nouvelles	- 27 500,00	- 27 500,00
	Mouvements ordres - propositions nouvelles	0,00	0,00
	TOTAL FONCTIONNEMENT (a)	- 27 500,00	- 27 500,00
Investissement	Solde d'exécution 2019 (001)		208 249,46
	Restes à réaliser 2019	14 275,00	0,00
	Mouvements réels - propositions nouvelles	193 974,46	0,00
	Mouvements ordres - propositions nouvelles	0,00	0,00
	TOTAL INVESTISSEMENT (b)	208 249,46	208 249,46
TOTAL GÉNÉRAL (a+b)		180 749,46	180 749,46

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable de la M4,

Vu les délibérations du 10 décembre 2019 approuvant le budget primitif 2020,

Le Président sollicite du Comité syndical l'approbation du Budget Supplémentaire 2020 pour le Budget annexe PCRS, conformément aux éléments présentés ci-dessus et à la maquette budgétaire annexée. Le Budget Supplémentaire est équilibré en dépenses et en recettes :

En fonctionnement à - 27 500,00 €

En investissement à 208 249,46 €

Cf. Annexe n° 11 "Budget supplémentaire 2020 du Budget annexe PCRS"

j) Information - Souscription ligne de trésorerie

Le Président informe le Comité syndical que, suite à la réglementation mise en place en lien avec la crise sanitaire relative au COVID 19, et notamment l'article 1-V de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020, une décision (n°2020-02) a été prise afin de souscrire une nouvelle ligne de trésorerie sur simple décision du Président (étant précisé que le SIEIL entre dans les conditions prévues au 2^o et 3^o dudit article),

Il rappelle qu'une ligne de Trésorerie a été souscrite l'an passé pour ses besoins de financement. Cette dernière doit être renouvelée pour une nouvelle période d'un an, afin de :

- Réduire au maximum les risques financiers (exposition au risque de taux et de change notamment) et juridiques,
- Optimiser la charge de ses frais financiers,
- S'assurer de la lisibilité sur les décaissements à venir,

Pour cela, le SIEIL a organisé fin avril une consultation auprès de 4 établissements financiers dans le cadre de sa recherche de financements à court terme, pour la même somme que l'an passé (cf. délibération n°2019-44). La Banque Postale a été classé première, dans les conditions suivantes :

Opération :	ligne de trésorerie utilisable par tirages
Montant :	3 500 000 €
Durée :	364 jours
Offre bancaire	
Prêteur :	la Banque Postale
Taux d'intérêt :	Taux Fixe de 0,280 %
Base de calcul :	30 / 360 jours
Commission d'engagement :	0,05% du montant de l'opération, soit 1 750 €,
Paiement des intérêts :	trimestriel
Montant minimum des tirages et remboursements :	10 000 €
Commission de non-utilisation et autres frais :	0,000 %
Score Gissler :	1-A
Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale	

Vu la délibération n°2019-44 du 13 juin 2019 relative à la souscription d'une ligne de trésorerie,

Vu l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 1-V de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir prendre acte de la décision de souscription d'une nouvelle ligne de trésorerie dans les conditions susvisées et autorisée grâce à la décision n°2020-02 rendue exécutoire en juin 2020.

Annexes

Dans un souci d'économie et de respect de l'environnement, et conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, certaines annexes sont mises à disposition par voie dématérialisée sur le site Internet du SIEIL, onglet « prochain Comité syndical ».

ADMINISTRATION GÉNÉRALE COMPTE RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU 10 DECEMBRE 2019

Annexe 1

L'an deux mil dix-neuf, le dix décembre, les membres du Comité syndical, légalement convoqués le 3 décembre 2019, se sont réunis en séance à neuf heures trente à l'Espace Malraux de Joué-lès-Tours, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT.

Monsieur Francis BRUERE, délégué de la commune du Grand Pressigny, est désigné secrétaire de séance. Après s'être assuré que le quorum est atteint, qui est de 180 présents sur 332 membres en exercice et 10 pouvoirs comptabilisés soit 190 votants, le Président ouvre la séance à 9 heures 30.

Le Président rappelle de nouveau aux délégués qu'il est important d'apporter une réponse dans les délais stipulés sur les coupons adressés par le secrétariat de direction du SIEIL. Ces informations sont essentielles pour l'organisation matérielle et surtout s'assurer que le quorum est bien atteint. Le Président précise que les services du SIEIL doivent régulièrement relancer les délégués qui ne répondent pas, ce qui génère une charge de travail supplémentaire.

Le Président remercie les représentants d'ENEDIS, GrDF, ORANGE, SOREGIES et les représentants des associations de défenses des consommateurs, les députés et les conseillers départementaux de leur présence à cette séance ainsi que Madame DEBLAIS, payeur départemental.

1) ADMINISTRATION GÉNÉRALE

a) Approbation du compte-rendu du Débat d'Orientation Budgétaire du 14 octobre 2019

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité approuve le compte rendu du Débat d'Orientation budgétaire du 14 octobre 2019.

b) Approbation du compte rendu du Comité syndical du 14 octobre 2019

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir sursoir à cette approbation, en effet il explique qu'il subsiste une ambiguïté sur la représentativité de la Métropole au sein de SIEIL et que les services de la Préfecture et ceux de la Métropole doivent se rencontrer prochainement. Le Président précise que l'approbation du compte rendu est reportée au prochain Comité syndical.

c) Convention relative à la subvention du SIEIL à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat d'Indre-et-Loire (ALEC 37)

Le Président explique que le SIEIL est membre fondateur de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat en Indre-et-Loire (ALEC37) et qu'à ce titre le SIEIL conclue chaque année une convention précisant pour l'année à venir les missions qui lui sont confiées.

Par cette convention annuelle pour l'année 2020, l'ALEC37 s'engage à développer les missions soutenues par le SIEIL, l'espace info énergie, le conseil et le soutien technique aux collectivités du territoire ainsi que la mise en œuvre, à cette fin, de tous les moyens nécessaires à la bonne exécution de ces missions.

Les trois annexes à la convention précisent :

- Le programme d'actions conforme à l'objet social de l'association - visé à l'article 1^{er} ;
- le budget prévisionnel global ;
- les contributions non financières dont l'association dispose, le cas échéant, pour la réalisation de sa mission.

Le Président précise que le montant de la subvention pour l'année 2020 est de 60 000 euros et qu'il est prévu aux orientations budgétaires et au Budget primitif pour l'année 2020.

Le Président sollicite l'approbation du Comité syndical sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, approuve la convention telle que jointe au dossier du Comité syndical, approuve le montant de la subvention de 60 000 versée en une seule fois, autorise le Président à signer cette convention et tous documents y afférents et précise que les dépenses inhérentes à la signature de la convention de subvention seront imputées sur le budget du SIEIL, chapitre 65, article 6574 de l'exercice 2020.

d) Présentation du rapport de contrôle de concession électricité 2017 du SIEIL

Le Président présente aux délégués le rapport de contrôle de concession électricité pour les données de l'exercice 2017. Il précise que ce dernier a fait l'objet d'un envoi aux communes et qu'il est consultable sur le site Internet du SIEIL.

Le Président rappelle que ce rapport doit être présenté aux conseils municipaux des membres adhérents du SIEIL (article L. 5211-39 du CGCT).

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir approuver ce rapport du contrôle de concession électricité.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, vu le rapport de contrôle de concession électricité pour l'année 2017, tel qu'il vient d'être présenté aux délégués présents, approuve le rapport de contrôle au titre de l'année 2017.

e) Autorisation d'adhésion à un groupement de commandes pour la commune de Château-Renault - Rue de la République - tranche 4 de la rue du Pré de la Rente à l'avenue André Bertrand - SIE 992-2017

Le Président explique que dans le cadre de travaux du renouvellement du réseau d'adduction d'eau potable, de dissimulation des réseaux de distribution publique électrique, d'éclairage public et de télécommunications, il a été décidé de mettre en place un groupement de commandes entre le SIEIL et la commune de Château-Renault, pour la coordination de l'ensemble des travaux, « Rue de la République », tranche 4 de la rue du Pré de la Rente à l'avenue André Bertrand - SIE 992-2017 à Château-Renault.

Annexe 1

Il précise que la Commune de CHATEAU-RENAULT organise et est le coordonnateur de ce groupement pour les travaux. Le coût des travaux pour lesquels le SIEIL a la maîtrise d'ouvrage est évalué à hauteur de 110 000,00 € HT. La maîtrise d'œuvre pilote de l'opération a été confiée au Cabinet INFRASTRUCTURE CONCEPT. La CAO compétente sera celle de la commune de Château-Renault, désignée comme le coordonnateur de ce groupement pour les travaux conformément à l'article L 2113-7 et 2113-7 du code de la commande publique.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir accepter ce groupement et l'autoriser à signer et exécuter la convention constitutive d'un groupement de commande avec la commune de Château-Renault pour les travaux ainsi que les documents afférents à ce groupement.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, vu les articles L 2113-7 et 2113-7 du code de la commande publique, autorise le groupement de commandes pour la réalisation des travaux de renouvellement du réseau d'adduction d'eau potable, de dissimulation des réseaux électriques, d'éclairage public et de télécommunications avec la commune de Château-Renault, coordonnateur du groupement, autorise le Président ou son représentant à exécuter cette convention avec la commune de Château-Renault pour les travaux ainsi que les documents afférents à ce groupement, accepte que le SIEIL soit représenté au sein de la CAO par l'un des deux Vice-Présidents en charge de l'électricité, Messieurs Antoine TRYSTRAM ou Michel GASIOROWSKI, ou un agent du SIEIL en cas d'absence sans voix délibérative et précise que cette somme est inscrite au budget du SIEIL.

f) Approbation de la convention entre le Département et le SIEIL relative au contrôle mutualisé de la Taxe Locale sur le Consommation finale d'Electricité (TLCFE)

Le Président explique la nécessité d'organiser un contrôle mutualisé de la TLCFE sur le territoire du département d'Indre et Loire suite à la parution de la Loi 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité (NOME) qui a modifié en profondeur le régime des taxes locales d'électricité et notamment son article 23.

Il précise que depuis le 1^{er} janvier 2011, la Taxe Locale sur la Consommation Finale d'Electricité (TLCFE), dont la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE) au profit des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) comme les syndicats d'énergie, et la Taxe Départementale sur la Consommation Finale d'Electricité (TDCFE) au profit des départements, est calculée à partir des quantités d'électricité consommées par les usagers pour une puissance inférieure ou égale à 250 kVA.

Cette taxe, sauf cas d'exemption ou d'exonération réglementaires, est due et reversée par les fournisseurs d'électricité qui, conformément à l'article L.3333-3-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, adressent une déclaration trimestrielle et le produit des TLCFE au payeur départemental.

À ce titre, le SIEIL et le CD 37 se sont rapprochés pour effectuer en commun l'ensemble du contrôle de la TLCFE.

En effet, le recouvrement de la TLCFE est contrôlé par un agent habilité par l'autorité territoriale. Ce contrôle ne pouvant être effectué qu'une seule fois par déclaration, à la fois pour la part TCCFE et pour la part TDCFE, il est envisagé d'organiser un contrôle mutualisé de la TLCFE sur tout le territoire de l'Indre et Loire. A ce titre, l'agent du SIEIL sera habilité par le Président du Département et effectuera le contrôle pour le compte du Département.

Le Président précise que le Département s'engage à participer aux frais engagés par le SIEIL pour assurer le contrôle, notamment le recrutement d'une apprentie, à hauteur du prorata des recettes perçues (Valeur 2020 : 7 720 €).

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir prendre acte de la présente disposition et d'approuver la convention jointe en annexe du dossier du Comité syndical.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, vu la loi 2010-1488 du 7 décembre 2010 et notamment son article 23, portant nouvelle organisation du marché de l'électricité (NOME) modifiant en profondeur le régime des taxes locales d'électricité, vu la convention avec le CD 37 présentée en séance et remise en annexe du dossier du Comité syndical, approuve la convention jointe à la présente délibération et autorise le Président à signer la convention entre le Conseil départemental d'Indre-et-Loire et le SIEIL pour le contrôle de la Taxe Locale sur la Consommation Finale d'Electricité.

2) FINANCES

Le Président cède la parole à Monsieur Fabrice BOIGARD, vice-Président en charge des finances.

a) Conditions d'emprunt

Monsieur BOIGARD rappelle que lors du dernier Comité syndical, il a été donné délégation au Président pour la réalisation d'un emprunt bancaire afin de financer les investissements du SIEIL.

Le vice-Président présente en séance les conditions relatives à l'offre bancaire retenue ; la Banque Postale pour la première tranche pour un montant de 4 Millions d'euros, sont aussi retenus le Crédit Coopératif et le Crédit Agricole à hauteur chacun de 2 Millions d'euros.

Il est demandé au Comité syndical de bien vouloir prendre acte de ces informations.

b) Ajustement et création d'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) – Budgets 2019 et 2020

Le vice-Président explique qu'au vu des montants réalisés à ce jour sur le budget 2019 pour les dépenses et les recettes des compétences Eclairage Public et Electricité gérées en Autorisations de Programme (AP)/Crédits de Paiement (CP), il convient de modifier les montants des AP ainsi que la répartition des CP.

1. Ajustement des Autorisations de Programme existantes

Le Comité syndical à l'unanimité, approuve les ajustements des montants et durées des Autorisations de Programme en dépenses et en recettes, conformément aux tableaux présentés en séance et annexés au dossier du Comité syndical.

2. Ajustement des Crédits de Paiement (pour les Autorisations de Programme existantes)

Le Comité syndical à l'unanimité, approuve les montants des AP et CP ajustés.

3. Création de nouvelles Autorisations de Programme d'intervention pour 2020

Le Comité syndical approuve la création de nouvelles Autorisations de Programme d'intervention pour 2020, conformément au tableau présenté en séance et annexé au dossier du Comité syndical.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2311-3 et R2311-9, vu l'instruction de la M14, vu la délibération n°2017-63 du Comité syndical du 17 octobre 2017 portant sur l'adoption du règlement financier des AP/CP du SIEIL, vu la délibération n°2018-89 du Comité syndical du 11 décembre 2018 portant sur la mise en place des AP/CP pour 2019, vu la délibération n°2019-42 du Comité syndical du 13 juin 2019 portant sur l'ajustement des AP/CP pour 2019, approuve les ajustements des montants et durées des Autorisations de Programme en dépenses et en recettes conformément aux tableaux présentés en séance et annexés au dossier du Comité syndical, approuve la nouvelle répartition faite des Crédits de Paiement de chacune des Autorisations de Programme existantes conformément à la répartition présentée en séance et annexée au dossier du Comité syndical, approuve la création des Autorisations de Programme pour les montants et les durées présentés en séance et annexés au dossier du Comité syndical, approuve la répartition faite des Crédits de Paiement de chacune des Autorisations de Programme nouvellement créées conformément à la répartition annexée au dossier du Comité syndical.

c) Approbation de la décision modificative n°1 pour 2019 – Budget principal

Le vice-Président explique qu'au vu du projet d'ajustement des Autorisations de Programme/Crédits de Paiement (AP/CP) proposé au présent Comité syndical, il convient d'ajuster les inscriptions budgétaires 2019 avec une décision modificative n°1 du budget principal (conformément au règlement budgétaire et financier voté au Comité syndical d'octobre 2017).

En effet, l'ajustement des AP et des CP correspondants affiche une variation pour les crédits de paiement de 2019 :

- de - 1 889 598,94 € en dépenses,
- et de - 708 033,11 € en recettes.

Le vice-Président précise que certaines dépenses inscrites au budget 2019 ne pourront être engagées avant le 31/12/2019 et sont annulées ou reportées sur l'exercice 2020.

Le vice-Président sollicite l'approbation du Comité syndical pour cette décision modificative n°1 de l'exercice 2019 pour le budget principal (conformément à la maquette budgétaire annexée au dossier du Comité syndical), équilibrée en dépenses et en recettes :

- en section de fonctionnement : + 471 309,36 €
- en section d'investissement : - 2 533 598,94 €

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, approuve la décision modificative n°1 de l'exercice 2019 (conformément à la maquette budgétaire annexée au dossier du Comité syndical), équilibrée en dépenses et en recettes.

d) Approbation de la décision modificative n°1 pour 2019 – PCRS

Le vice-Président explique qu'il convient d'ajuster, en fin d'exercice (et conformément au rapport d'orientation budgétaire 2020 présenté en octobre dernier), les inscriptions prévues au budget primitif du budget annexe PCRS.

En effet, ce dernier a été créé au 1^{er} janvier 2019 et prévoyait l'inscription de recettes attendues :

- au titre de cotisations des collectivités adhérentes,
- au titre des prestations réalisées par le service PCRS pour ses dernières mais aussi pour les partenaires publics et les organismes privés.

Après près d'une année d'exécution de ce budget, il convient donc d'ajuster ces deux postes afin de prendre en compte les recettes réalisées.

Le Président sollicite l'approbation du Comité syndical pour cette décision modificative n°1 de l'exercice 2019 pour le budget annexe du PCRS (conformément à la maquette budgétaire annexée au dossier du Comité syndical), équilibrée en dépenses et en recettes :

- en section de fonctionnement : - 50 000 €
- en section d'investissement : + 1 000 €

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, approuve la décision modificative n°1 de l'exercice 2019, (conformément à la maquette budgétaire annexée au dossier du Comité syndical), équilibrée en dépenses et en recettes :

- en section de fonctionnement : - 50 000 €
- en section d'investissement : + 1 000 €

e) Approbation du budget primitif pour 2020 – Budget Principal

Le vice-Président présente au Comité syndical le budget primitif pour l'exercice 2020 du budget principal du SIEIL, conformément aux masses budgétaires présentées dans le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB).

Annexe 1

Le vice-Président présente les montants par chapitre, en comparant les crédits inscrits pour le BP 2020 aux crédits votés pour le BP de 2019 (hors Restes à Réaliser et Budget Supplémentaire), pour les dépenses et recettes réelles (hors mouvements d'ordre).

Conformément à la décision du SIEIL de mettre en place les Autorisations de Programme/Crédits de Paiement (AP/CP), le projet de budget joint au dossier et présenté en détail au Comité syndical tient compte des montants précédemment présentés dans la délibération relative aux AP/CP.

Les recettes réelles prévisionnelles de fonctionnement ainsi que les dépenses réelles de fonctionnement entre 2019 et 2020 sont stables.

AUTOFINANCEMENT

L'autofinancement réel correspond à l'épargne dégagée par la section de fonctionnement permettant de couvrir en partie les dépenses d'investissement et de réduire ainsi le recours à l'emprunt pour équilibrer le budget.

Pour le Budget Primitif de 2020, la diminution des dépenses réelles de fonctionnement détaillée en séance et joint au dossier du Comité syndical a pour effet l'augmentation de l'autofinancement, de +12%.

BP 2019	BP 2020	Evolution 2020/2019
6 672 400	7 500 500	+ 12%

Les dépenses réelles d'investissement sont en diminution de - 4,3% par rapport au BP 2019, en lien avec les orientations budgétaires de 2020, pour les travaux et fonds de concours des compétences Electricité et Eclairage Public gérés en AP/CP.

Le vice-Président précise que les mouvements d'ordre sont équilibrés en dépenses et en recettes et sont composés et détaillés comme inscrits au dossier du Comité syndical.

Monsieur Jean-Pierre GESTIN, délégué de la commune de La Guerche, demande à quoi correspond la ligne 020 « projets innovants ». Le Président explique qu'il s'agit des projets de développement de l'hydrogène vert déposé auprès de l'ADEME, du développement de la production et de l'utilisation de l'hydrogène ainsi que des projets de méthanisation.

Le vice-Président sollicite l'approbation du Comité syndical pour ce Budget Primitif 2020, conformément aux éléments présentés en séance et à la maquette budgétaire présentée en annexe du dossier du Comité syndical.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, approuve le Budget Primitif 2020, conformément aux éléments présentés en séance et à la maquette budgétaire présentée en séance et annexée au dossier du Comité syndical, précise que le Budget Primitif 2020 est équilibré en dépenses et en recettes : - en fonctionnement à 17 366 000 € et en investissement à 35 254 500 €, approuve la reconduction de la procédure de neutralisation budgétaire de l'amortissement de ces subventions d'équipement.

f) Approbation du budget primitif 2020 du budget annexe « Plan de Corps de Rus Simplifiée » (PCRS)

Le vice-Président présente le budget primitif pour l'exercice 2020 du budget annexe PCRS, conformément à la présentation réalisée dans le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB).

Il présente les montants par chapitre, en comparant les crédits inscrits pour le BP 2020 aux crédits votés pour le BP de 2019, pour les dépenses et recettes réelles (hors mouvements d'ordre).

Le vice-Président rappelle au Comité syndical que le budget annexe PCRS a été créé par la délibération n°2018-92 du Comité de décembre 2018 et que cette dernière prévoyait le versement d'une subvention d'équilibre exceptionnelle versée par le Budget Principal, établie pour trois ans et maintenue comme suit :

	Montant total de la subvention
Exercice 2019	304 500 €
Exercice 2020	193 500 €
Exercice 2021	79 500 €
TOTAL	577 500 €

Le vice-Président précise que les mouvements d'ordre sont équilibrés en dépenses et en recettes et sont composés et détaillés comme inscrits au dossier du Comité syndical.

Le vice-Président demande au Comité syndical de bien vouloir adopter le budget primitif pour 2020 du budget annexe PCRS, conformément aux éléments présentés en séance et à la maquette budgétaire présentée en annexe du dossier du Comité syndical.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, approuve le Budget Primitif 2020 du budget annexe PCRS, conformément aux éléments présentés en séance et à la maquette budgétaire présentée en séance et annexée au dossier du Comité syndical, précise que le Budget Primitif 2020 est équilibré en dépenses et en recettes : - en fonctionnement à 387 100 € et en investissement à 276 300 €.

3) GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Le Président cède la parole à Madame Catherine CÔME, vice-Présidente en charge de la compétence communication et vice-Présidente du Centre de gestion d'Indre-et-Loire.

a) Règlement et charte de formation

La vice-Présidente rappelle qu'en 2009, les syndicats d'énergie de la région Centre, réunis sous l'égide de « Pôle Energie Centre » devenu depuis « Territoire d'énergie Centre Val-de-Loire » ont élaboré un plan de formation mutualisé qui a recueilli un avis favorable des Comités techniques paritaires et Comités syndicaux de chaque département.

Compte tenu de l'évolution de la législation, la vice-Présidente explique que le règlement de formation ainsi que la charte de formation ont fait l'objet d'une réactualisation avec les autres syndicats au cours de l'été 2019.

Ces supports ont été soumis à l'avis du Comité technique placé auprès du CDG 37 qui a émis un avis favorable.

La vice-Présidente demande au Comité syndical d'approuver le règlement de formation et la charte pour une date d'effet au 1^{er} janvier 2020.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, vu le règlement de formation et la charte de formation du SIEIL tels que présentés en séance, approuve le règlement et la charte de formation tels que présentés sur le site internet du SIEIL et accepte que le règlement et la charte de formation prennent effet au 1^{er} janvier 2020.

b) Règlement du temps de travail

La vice-Présidente rappelle que le règlement du temps de travail a été mis en place au SIEIL en 2001. Compte tenu des modifications intervenues depuis dans la réglementation et l'organisation du SIEIL, et notamment l'augmentation des effectifs et des compétences, il s'avère nécessaire de revoir les modalités de mise en œuvre de l'organisation du temps de travail.

La vice-Présidente explique que le règlement du compte épargne-temps a été mis également à jour et annexé au règlement du temps de travail pour uniformiser les documents concernant la gestion du personnel. La vice-Présidente précise qu'une réflexion sera menée en 2020 sur la mise en place du télétravail pour certaines missions et cadres d'emploi.

La vice-Présidente précise que le présent règlement joint en annexe du dossier du Comité syndical a fait l'objet d'une présentation au Bureau et soumis pour avis au Comité technique placé auprès de CDG37, qui l'ont tous deux approuvé.

La vice-Présidente demande au Comité syndical de bien vouloir approuver le règlement du temps de travail du SIEIL et ses annexes et propose que les nouvelles mesures relatives à l'aménagement du temps de travail prennent effet au 1^{er} janvier 2020.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, vu le règlement du temps de travail du SIEIL et ses annexes présentés en séance et remis avec le dossier du Comité syndical, approuve le règlement de temps de travail et ses annexes tels que présentés en séance et accepte que les nouvelles mesures relatives à l'aménagement du temps de travail prennent effet au 1^{er} janvier 2020.

c) Revalorisation des chèques déjeuner

La vice-Présidente rappelle que dans le cadre du volet social en faveur du personnel, le Comité syndical du 20 décembre 2005 a souhaité faire bénéficier l'ensemble des agents du SIEIL de chèques déjeuner d'une valeur de 5 euros.

La vice-Présidente propose que les chèques déjeuner d'une valeur de 5 euros soient portés à 7 euros, à compter du 1^{er} janvier 2020. Cette revalorisation se répartit comme suit : 3,50 € à la charge de l'agent et 3,50 € à la charge de la collectivité.

Le Président précise que les sommes nécessaires sont inscrites au budget 2020 du SIEIL, et sollicite du Comité syndical, son accord pour cette revalorisation à compter du 1^{er} janvier 2020.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, approuve la revalorisation du montant des chèques déjeuner à 7 euros, soit 3,50 euros à charge de l'agent et 3,50 euros à charge du SIEIL, accepte la revalorisation des chèques déjeuner à compter du 1^{er} janvier 2020 et précise que la somme nécessaire est prévue au budget du SIEIL.

d) Participation au financement de la protection sociale des agents

La vice-Présidente rappelle aux membres présents que conformément au décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent.

Elle explique que sont éligibles, au titre des risques santé et/ou prévoyance, les contrats et règlements répondant à des critères sociaux de solidarité proposés par des mutuelles, des institutions de prévoyance et des entreprises d'assurance légalement établies en France, labélisés au sens de la réglementation en vigueur.

La vice-Présidente propose que le SIEIL participe au financement des cotisations des agents de la collectivité pour le risque prévoyance (garantie maintien de salaire), de retenir pour ce risque prévoyance la labellisation et de fixer le montant unitaire de participation de la collectivité par agent et par mois à compter du 1^{er} janvier 2020, à hauteur de 5,60 euros brut.

Elle précise que l'instauration de cette participation au financement de la protection sociale complémentaire a été soumis à l'avis du Comité technique du Centre de gestion 37, qui a rendu un avis favorable à ce dossier.

Le Président sollicite l'accord du Comité Syndical pour la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2020, de la participation au financement de la protection sociale des agents dans les conditions proposées ci-dessus et précise que les sommes nécessaires sont inscrites au budget du SIEIL à compter de 2020.

Annexe 1

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, article 22 bis, vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, article 88-2, vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire (maintien de salaire) de leurs agents, approuve la mise en œuvre de la participation du SIEIL au financement de la protection sociale complémentaire des agents dans les conditions proposées ci-dessus et précise que les sommes nécessaires sont prévues au budget du SIEIL à compter de 2020.

e) Règlement général sur la protection de données (RGPD)

La vice-Présidente rappelle que conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD), en vigueur depuis 2018, le SIEIL s'est engagé dans une démarche de conformité.

Le Comité syndical, réunion en séance en juin 2018, a désigné la déléguée à la protection des données (DPD).

En 2019, le SIEIL a été audité par la société ACTECIL. Un des axes d'amélioration porte notamment sur l'information faite aux agents en matière des données à caractère personnel collectées par le SIEIL.

Un guide à destination de l'ensemble du personnel a été rédigé en collaboration avec la déléguée à la protection des données et le service des ressources humaines. Ce guide se compose d'une partie informative sur le règlement européen et d'un volet présentant les traitements collectant des données à caractère personnel. Il sera examiné prochainement par le Comité technique placé auprès du Centre de gestion 37.

La vice-Présidente sollicite l'approbation de ce guide par le Comité syndical pour une mise en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2020.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, considérant le guide RGPD édité suite au rapport d'audit effectué par la société ACTECIL et l'avis du Comité technique auprès du Centre de gestion d'Indre-et-Loire, approuve le guide RGPD tel que présenté sur le site du SIEIL et en séance et accepte la mise en œuvre de ce guide à compter du 1^{er} janvier 2020.

f) Tableau des effectifs – création d'un poste de coordonnateur d'exploitation pour les installations d'éclairage public

Le Président explique que le SIEIL exerce actuellement la maîtrise d'ouvrage, pour le compte des communes et EPCI qui ont transférées leurs installations d'éclairage public.

Le Président explique qu'en réponse aux exigences de La norme NF C18-510, C 18-510-1, et de l'article R4544-3 code du travail pour l'instruction de sécurité électrique sur les installations d'éclairage public, le SIEIL a approuvé le principe d'une gestion déléguée de l'exploitation de son réseau d'éclairage public à un tiers. Cette mission d'exploitation est déléguée pour une durée de 3 ans reconductible 1 fois pour 1 année au groupement d'entreprises Citéos Ingénierie Centre et Noctabene.

Le mandataire assurera l'exploitation et la gestion énergétique des installations d'éclairage public pour les collectivités adhérentes à la compétence EP du SIEIL.

Afin d'assurer le bon fonctionnement des installations EP, Le Président, Chef d'Établissement des installations d'éclairage public, doit missionner un coordonnateur d'exploitation, qui représentera au quotidien la maîtrise d'ouvrage auprès de l'exploitant.

Le coordonnateur d'exploitation sera chargé du contrôle, de la mise en œuvre du bureau d'exploitation, du service des accès au réseau, de la gestion et le suivi les données patrimoniales, de la traçabilité des opérations sur le réseau et prendra toutes les décisions pour mettre en œuvre les directives prévues par la réglementation en vigueur dans le cadre de la compétence « éclairage public ».

Le Président propose de créer, à compter du 1^{er} janvier 2020, un poste de coordonnateur d'exploitation en vertu de l'article 3-3-1 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et de nommer dans cette fonction le responsable du service éclairage public du SIEIL.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir approuver la création, à compter du 1^{er} janvier 2020, d'un poste de coordonnateur d'exploitation pour les installations d'éclairage public et de nommer le responsable du service éclairage public dans la fonction de coordonnateur d'exploitation.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, vu l'article 3-3-1 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, vu le tableau des effectifs du SIEIL, approuve la création du poste de coordonnateur d'exploitation pour les installations d'éclairage public et précise que les sommes nécessaires sont prévues au budget du SIEIL.

g) RIFSEEP – application aux cadres d'emplois des ingénieurs et des techniciens

Le Président rappelle que Comité syndical, dans sa séance du 12 décembre 2017 a approuvé la mise en œuvre du RIFSEEP à compter du 1^{er} janvier 2018 pour les cadres d'emploi parus à cette date (Attaché, Rédacteur, Adjoint administratif, Agent de maîtrise, Adjoint technique...).

Seuls les arrêtés concernant les Ingénieurs et Techniciens n'étaient pas encore parus, alors que ces catégories d'agents représentent au SIEIL près de 50% des effectifs.

Le Président explique que les arrêtés applicables par équivalence aux cadres d'emplois des techniciens et ingénieurs doivent entrer en vigueur au plus tard le 1^{er} janvier 2020 par référence au décret n° 2014-513 du 20 mai 2014. Ces textes sont actuellement à l'étude auprès du Conseil supérieur de la Fonction Publique pour une parution avant fin 2019.

Le Président rappelle que le RIFSEEP se compose de deux parties distinctes pour sa mise en œuvre :

I) L'ISFE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise)

L'ISFE est une indemnité liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle. Les groupes de fonctions sont déterminés à partir de critères professionnels tenant compte :

- des fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception,
- de la technicité, de l'expertise ou de la qualification nécessaire à l'exercice des fonctions,
- des sujétions particulières ou de degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

Il est rappelé que pour le SIEIL, ces groupes de fonctions ont été définis selon les fiches de postes et le tableau des compétences clés élaborés lors de l'audit RH 2016.

Le Président propose donc de fixer les groupes de fonction et d'arrêter les montants maximums annuels, tels que fixés par les projets de textes comme suit :

Groupes de fonction liés aux cadres d'emploi des ingénieurs et des techniciens :

Groupe		Fonction/Emplois
G1	A2	Directeur des services techniques, Directeur adjoint des services
	A3	Responsable ou chef de service, de mission ou de Projet
	A4	Chargé de mission/Projet et autres fonctions qui ne sont pas dans les groupes A1, A2 et A3
G2	B1	Responsable de service ou de secteur, responsable d'un pôle de missions
	B2	Poste avec expertise ou fonctions chargés de la gestion de projets
	B3	Poste d'exécution technique et autres fonctions qui ne sont pas dans les groupes B1 et B2

Catégories A

INGÉNIEURS		MONTANTS ANNUELS	
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS RÉGLEMENTAIRES
Groupe 1	A2	25 000 €	32 130 €
Groupe 1	A3	20 000 €	25 500 €
Groupe 1	A4	16 000 €	20 400 €

Catégories B

TECHNICIENS		MONTANTS ANNUELS	
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS RÉGLEMENTAIRES
Groupe 2	B1	15 000 €	17 480 €
Groupe 2	B2	12 000 €	16 015 €
Groupe 2	B3	10 000 €	14 650 €

Annexe 1

> Conditions de versement de l'IFSE :

Critères d'attribution	<ul style="list-style-type: none"> - La réalisation des missions définies dans la fiche de poste de l'agent, - La manière de servir et la capacité à exploiter l'expérience acquise quelle que soit l'ancienneté, à partager son savoir et à être force de proposition, - L'approfondissement des compétences administratives et/ou techniques et leur utilisation au regard des missions, - La connaissance et la prise en compte de l'environnement de travail, le respect des procédures internes et externes.
Périodicité	L'IFSE est versée mensuellement pour l'ensemble des agents quel que soit le cadre d'emploi
Modulation individuelle	<ul style="list-style-type: none"> - Le montant individuel de l'IFSE est défini en fonction de la cotation des missions de l'agent au regard de sa fiche de poste et des critères ci-dessus. Ces montants font l'objet d'un réexamen au regard de l'expérience professionnelle : • En cas de changement de fonctions ou d'emploi, • En cas de changement de grade ou de cadre d'emploi à la suite d'une promotion, d'un avancement de grade ou de la nomination suite à la réussite d'un concours, - Au moins tous les 3 ans, en fonction de l'expérience acquise par l'agent.
Modalités	Le montant de l'IFSE est calculé au prorata du temps de travail
Maintien ou suppression	<p>En cas de congé de maladie ordinaire, l'IFSE suit le sort du traitement indiciaire.</p> <p>Durant les congés annuels, les congés pour maternité, paternité, adoption ou autres congés décidés par la collectivité par délibération, l'IFSE est maintenue.</p> <p>En cas de congé de longue maladie, grave maladie, longue durée, le versement de l'IFSE est suspendu. (Décret n°2010-997 du 26 août 2010)</p>
Exclusivité	L'IFSE est exclusive de toutes autres indemnités liées aux fonctions, à l'exception des primes et indemnités légalement cumulables NBI, SFT, Ind. Résidence, prime de responsabilité des emplois fonctionnels, l'indemnisation engagée au titre des fonctions (frais de déplacements), les dispositifs compensant les pertes de pouvoir d'achat (GIPA etc.) et sujétions liées à la durée du travail (astreintes et heures supplémentaires) circulaire du 5 décembre 2014 NOR : RDFS1427139C.
Attribution	L'attribution individuelle devra être décidée par l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté.

II) Le CIA (Complément Indemnitare Annuel)

Le CIA est un complément indemnitaire qui peut être versé en fonction de la valeur professionnelle et de l'investissement de l'agent appréciés lors de l'entretien professionnel annuel.

Vu la détermination des groupes relatifs au versement de l'IFSE, les plafonds annuels du complément indemnitaire sont fixés comme suit selon les textes à 15% (catégorie A) et 12% (catégorie B) de l'IFSE annuel :

INGÉNIEURS		MONTANTS ANNUELS
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	MONTANT MAXI
Groupe 1	A2	3 750 €
Groupe 1	A3	3 000 €
Groupe 1	A4	2 400 €

TECHNICIENS		MONTANTS ANNUELS
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	MONTANT MAXI
Groupe 2	B1	1 800 €
Groupe 2	B2	1 440 €
Groupe 2	B3	1 200 €

> Conditions de versement du CIA :

Critères	- Réalisation des objectifs de l'année N-I fixés lors de l'entretien professionnel, - Implication personnelle et autonomie, gestion des priorités, - Esprit d'équipe, respect des collègues et de la hiérarchie, - Réalisation de sujétions spéciales liées à une mission exceptionnelle, temporaire ou due à l'absence d'un autre agent.
Périodicité	Le CIA est versé en deux fois, qui peuvent être différenciées en fonction de l'atteinte des objectifs de l'année écoulée, pour l'ensemble des cadres d'emploi.
Modulation individuelle	De 0 à 100% du montant maximum arrêté pour le cadre d'emploi de l'agent.
Modalités	Le montant du CIA est calculé au prorata du temps de travail.
Maintien ou suppression	En cas de congé de maladie ordinaire, le CIA suit le sort du traitement indiciaire.
	Durant les congés annuels, les congés pour maternité, paternité, adoption ou autres congés décidés par la collectivité par délibération du 17/07/2015, le CIA sera maintenu. (Circulaire n O BCRF 1031314C du 22 mars 2011)
	En cas de congé de longue maladie, grave maladie, longue durée, le versement du CIA est suspendu. (Décret n 0 2010-997 du 26 août 2010)
Exclusivité	Le CIA est exclusif de toutes autres indemnités liées à la manière de servir.
Attribution	L'attribution individuelle sera décidée par l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté individuel.

Le Président précise que les montants maximums évoluent selon les mêmes conditions que les montants applicables aux fonctionnaires de l'Etat et selon les textes en vigueur et que les crédits correspondants sont inscrits au budget du SIEIL à compter de l'année 2020.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir approuver la mise en place du RIFSEEP pour les Ingénieurs et Techniciens dans les conditions présentées ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2020 et dès parution des textes attendus pour ces cadres d'emplois.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, vu le Code Général des Collectivités Territoriales, vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20, vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 88, vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, vu le décret n° 2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés, vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat, vu le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux, vu la circulaire NOR : RDFF1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, approuve la mise en place du RIFSEEP pour les ingénieurs et les techniciens dans les conditions présentées ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2020 et précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget du SIEIL à compter de l'année 2020.

h) RIFSEEP – application aux autres cadres d'emplois (hormis les ingénieurs et les techniciens) - modification

Le Président explique que lors de mise en œuvre en 2018 du régime indemnitaire des autres cadres d'emploi (Attaché, Rédacteur, Adjoint administratif, Agent de maîtrise, Adjoint technique...), une erreur a été faite dans la délibération concernant le versement du CIA, qui ne permet pas en fin d'année de valoriser les efforts effectués au cours de l'année écoulée et l'atteinte des objectifs.

Le Président propose donc de reprendre la délibération pour ces cadres d'emplois, dans son intégralité pour uniformité de la décision, avec l'unique modification proposée ci-dessous concernant le CIA : le CIA est versé en deux fois, qui peuvent être différenciées en fonction de l'atteinte des objectifs de l'année écoulée, pour l'ensemble des cadres d'emploi.

Les taux par cadre d'emploi restent inchangés.

Les délibérations instaurant le régime indemnitaire antérieurement sont modifiées ou abrogées en conséquence de ce qui est prévu ci-dessus dès lors que sera mis en œuvre la présente délibération.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir approuver la mise en place du RIFSEEP pour les cadres d'emplois visés ci-dessus, dans les conditions présentées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, vu le Code Général des Collectivités Territoriales, vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20, vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 88, vu le décret n°2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats e l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés, vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat, vu le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux, vu la circulaire NOR : RDFF1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, approuve la mise en place du RIFSEEP pour les cadres d'emplois visés ci-dessus dans les conditions présentées ci-dessus à compter de la mise en œuvre de la présente délibération et précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Annexe 1

i) Tableau des effectifs – modification du temps de travail d'un poste d'attaché à temps non complet

Le Président rappelle que le Comité syndical du 14 juin 2018 a autorisé la création d'un poste d'attaché à temps non complet pour le recrutement d'un agent en charge de la gestion administrative et financière de la SPL MODULO.

Le Président explique qu'en raison de l'accroissement de l'activité de cette structure, il est nécessaire que le temps de travail de l'agent soit porté à hauteur de 60% à compter du 1^{er} janvier 2020.

Le Président rappelle que ce poste est mis à disposition complète de la SPL et que la rémunération de cet agent sera intégralement remboursée au SIEIL.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, vu le tableau des effectifs du SIEIL en vigueur, approuve la modification du temps de travail de 50% à 60% du poste tel que visé ci-dessus et précise que les sommes nécessaires sont inscrites au budget du SIEIL.

4) ÉLECTRICITE

Le Président cède la parole à Monsieur Michel GASIOROSWSKI, vice-Président en charge de la compétence électricité.

Le vice-Président explique que depuis 2015 et durant cinq années, le SIEIL a renforcé ses participations pour les travaux en faveur des communes. Ces mesures transitoires ont eu un effet positif en conservant le niveau d'investissement quasi constant et en maintenant l'activité économique. Le SIEIL a investi plus de 4 millions d'euros supplémentaires de 2015 à 2019 sur l'amélioration de ses réseaux d'électricité. Pour permettre au SIEIL de garantir ses capacités d'investissement et d'accompagnement des collectivités, le Comité syndical a décidé le 14 octobre 2019 de réajuster les taux de participation du SIEIL au niveau de 2014 à compter de 2020.

a) Programmation et listes des dossiers de travaux pour le réseau de distribution publique d'énergie électrique

Le vice-Président présente les autorisations de programme de travaux 2020 prévus au budget primitif selon la répartition ci-après :

PROGRAMMES 2020 Article 21534	BUDGET PRIMITIF EN € TTC
Renforcement	
2020 AB	2 493 000,00 €
2020 R	97 000,00 €
SOUS-TOTAL	2 590 000,00 €
Sécurisation	
2020 S	1 183 000,00 €
2020 SC	1 759 000,00 €
2020 RS	146 000,00 €
SOUS-TOTAL	3 088 000,00 €
Dissimulation	
2020 ART 8	1 071 000,00 €
2020 C	1 352 000,00 €
2020 G	3 302 000,00 €
2020 CH	291 000,00 €
SOUS-TOTAL	6 016 000,00 €
Extension	
2020 EF	1 660 000,00 €
2020 E	2 546 000,00 €
SOUS-TOTAL	4 206 000,00 €
Travaux sur le réseau d'éclairage public non transféré lié aux travaux du réseau électrique	
2020 LN	630 000,00 €
Dissimulation Télécommunications	
2020 T	2 200 000,00 €
Réhabilitation de postes de transformation	
2020 RP	58 000,00 €
TOTAL	18 788 000,00 €

PROGRAMMES 2020 Article 2317		BUDGET PRIMITIF EN € TTC
Travaux sur le réseau d'éclairage public transféré lié aux travaux du réseau électrique		
2020 LT		630 000,00 €
TOTAL		630 000,00 €

PROGRAMMES 2020 Article 2041482		BUDGET PRIMITIF EN € TTC
Fonds de concours génie civil de télécommunication		
2020 TT		200 000,00 €
2020 TN		30 000,00 €
TOTAL		230 000,00 €

Le Président présente les tableaux des programmes de travaux de dissimulation 2020 ART 8,

2020 C, 2020 G et 2020 CH, de renforcement 2019 A, 2020 AB et 2020 R et de sécurisation 2020 S, 2020 SC et 2020 RS et le programme de réhabilitation des postes de transformation 2020 RP sélectionnés par la Commission de Programmation de Travaux d'Electrification (CPTÉ) réunie le 10 octobre 2019.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir adopter l'ensemble des listes prévisionnelles de travaux annexées à la présente délibération et d'autoriser la réalisation des dossiers qui seront proposés par la CPTÉ du 13 février 2020 en attendant leur présentation au Comité syndical du 23 juin 2020.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, vu le budget du SIEIL pour l'année 2020, vu la présentation des programmes de travaux 2020 qui a été faite en séance et jointe au dossier du Comité syndical, accepte les listes prévisionnelles de travaux pour l'année 2020 telles que présentées en séance et annexées au dossier du Comité syndical.

5) GAZ

Le Président cède la parole à Monsieur Gérard MARTELLIERE, vice-Président en charge de la compétence gaz.

Le vice-Président informe le Comité syndical du transfert de la compétence gaz des communes de Marçay, Tauxigny-Saint-Bauld et Civray-de-Touraine, ce qui porte le nombre de communes ayant transféré la compétence Gaz au SIEIL à 112.

a) Renouvellement de contrats de concessions avec ErDF

Le vice-Président explique que conformément aux textes actuellement en vigueur, le renouvellement des contrats des concessions historiques de distribution publique de gaz naturel en réseau avec GrDF est automatique.

Le vice-Président rappelle que par la délibération n°2018-51 du 14 juin 2018 le Comité syndical a décidé la reconduction pour 30 ans des concessions historiques de GrDF pour les communes de Chinon, L'Île-Bouchard et Vouvray.

Il souligne que les contrats comportent la convention de concession, le cahier des charges modèle 2010 et les annexes.

Le Vice-Président précise que conformément à la délibération citée ci-dessus, les nouveaux traités de concessions prendront effet au terme des contrats en cours soit :

- le 15 juin 2020 pour la commune de L'Île-Bouchard ;
- le 30 juin 2020 pour la commune de Vouvray ;
- le 31 décembre 2020 pour la commune de Chinon.

Le Président indique que la signature des contrats de concession se fera à la fin du présent Comité syndical, en présence de GrDF et des représentants des communes concernées.

b) Concessions historiques - cahier des charges type 2010

Le vice-Président explique que depuis 2015, en attendant la transposition en droit français des directives européennes, le SIEIL a actualisé 29 contrats de concessions historiques pour des communes qui disposaient d'un cahier des charges modèle 1994 avec le nouveau modèle de cahier des charges 2010 dont le terme des concessions historiques est prévu au-delà de 2022.

Il indique que les communes de La Ville-aux-Dames, Monnaie, Saint-Branchs, Véretz, Tauxigny-Saint-Bauld et Civray-de-Touraine ont récemment transféré leur compétence gaz au SIEIL, ces communes disposant aussi d'un cahier des charges modèle 1994, il convient d'actualiser leur contrat de concession avec le cahier des charges modèle 2010.

Le vice-Président précise que le remplacement des cahiers des charges a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission gaz du 6 novembre 2019 et de la CCSPL du 27 novembre 2019 et souligne que le remplacement du cahier des charges se fera par voie d'avenant aux contrats de concessions en cours.

Le Président sollicite le Comité syndical pour approuver la mise en place des cahiers des charges 2010 avec GrDF pour les communes de La Ville-aux-Dames, Monnaie, Saint-Branchs, Véretz, Tauxigny-Saint-Bauld et Civray-de-Touraine et de l'autoriser à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de la présente délibération.

Annexe 1

Monsieur Pierre PAPIN, délégué de la commune d'Auzouer-en-Touraine, demande en quoi consiste le contrôle d'une concession gaz. Le Vice-Président explique que ce contrôle du concessionnaire est une obligation réglementaire. Le concédant a obligation de le faire suite à la présentation annuelle du compte rendu d'activité du concessionnaire (CRAC).

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, considérant l'avis favorable de la CCSPL du 27 novembre 2019, approuve les avenants aux contrats de concessions en cours, autorise le Président à signer les avenants aux contrats de concessions avec GrDF pour les communes de La Ville-aux-Dames, Monnaie, Saint-Branchs, Vétetz, Tauxigny-Saint-Bauld et Civray-de-Touraine.

6) ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le Président cède la parole à Monsieur Jackie MATHEVET, vice-Président en charge de la compétence éclairage public.

a) Autorisation de programme de travaux 2020

Le Président présente les autorisations de programme de travaux 2020 prévus au budget primitif selon la répartition ci-après :

PROGRAMMES TRAVAUX NEUFS 2020	BUDGET PRIMITIF EN € TTC
Contrôles Techniques	
2020 CT	30 000,00 €
Renouvellement	
2020 W	1 300 000,00 €
Renouvellement consécutif à Maintenance	
2020 WM	480 000,00 €
Extension	
2020 Z	700 000,00 €
Modernisation des sources lumineuses	
2020 WS	150 000,00 €
Dissimulation	
2020 Y	1 140 000,00 €
Mise en Lumière	
2020 ML	120 000,00 €
TOTAL	3 920 000,00 €

FONDS DE CONCOURS 2020	BUDGET PRIMITIF EN € TTC
Fonds de concours éclairage public	
2020 EP	280 000,00 €
2020 ILL	20 000,00 €
TOTAL	300 000,00 €

b) Présentation de la liste des dossiers de travaux de l'année 2019 pour le réseau d'éclairage public

Le vice-Président présente l'ensemble des tableaux de programmes de travaux de dissimulation 2019 Y, de renouvellement 2019 W, d'extension 2019 Z et de mise en lumière 2019 ML retenus par la Commission de Programmation de Travaux de l'Eclairage Public (CPTEP) réunie le 10 octobre 2019.

Le vice-Président demande au Comité syndical de bien vouloir adopter l'ensemble des listes prévisionnelles de travaux annexées au dossier du Comité syndical.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, vu le budget du SIEIL pour l'année 2019, approuve les programmes prévisionnels de travaux de dissimulation 2019 Y, de renouvellement 2019 W et d'extension 2019 Z et mise en lumière 2019 ML retenus par la Commission de Programmation de Travaux d'Eclairage public (CPTEP) réunie le 10 octobre 2019, tels qu'annexés au dossier du Comité syndical.

c) Programmation et listes des dossiers de travaux 2020 pour le réseau d'éclairage public

Le vice-Président présente les tableaux des programmes de travaux de dissimulation 2020 Y, de renouvellement 2020 W, d'extension 2020 Z et de mise en lumière 2020 ML sélectionnés par la Commission de Programmation de Travaux d'Eclairage Public (CPTEP) réunie le 10 Octobre 2019. Les programmes seront complétés lors de la prochaine CPTEP du 13 Février 2020

Annexe 1

Les programmes de contrôle technique CT, de modernisation des sources lumineuses 2020 WS et de renouvellement consécutif à des travaux de maintenance WM sont gérés au fil des demandes des collectivités en fonction des capacités financières du SIEIL et ne font pas l'objet de listes préétablies.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir adopter l'ensemble des listes prévisionnelles de travaux annexées au dossier du Comité syndical.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, vu le budget du SIEIL pour l'année 2019, approuve les programmes de travaux de dissimulation 2020 Y, de renouvellement 2020 W, d'extension 2020 Z et de mise en lumière sélectionnés par la Commission de Programmation de Travaux d'Éclairage public (CPTEP) réunie le 10 octobre 2019, tels qu'annexés au dossier du Comité syndical.

d) Proposition d'acte modificatif n°1 au marché de service pour l'exploitation des réseaux d'éclairage public

Le vice-Président rappelle que le 27 mars 2018 par délibération n°2018-22, le Comité syndical avait autorisé le lancement d'une consultation pour le marché de service pour l'exploitation des réseaux d'éclairage public.

Ce marché n°2019-13 avait été notifié au groupement CITEOS INGENIERIE CENTRE/ NOCTABENE.

Le vice-Président indique que le bordereau des prix unitaires (BPU) mentionnait l'article 3-2 « Prix par point lumineux pour l'avis technique des travaux neufs et rénovation, y compris approbation, VISA, Assistance aux opérations de réception, prise en exploitation et mise à jour de la base de données par commune ».

Le vice-Président explique que, lors de la mise au point du marché avec le titulaire, il a été constaté que cet article du BPU devait faire l'objet d'une ventilation, afin de dissocier :

- les visas études à compter de la date effective du présent marché (2019-13),
- les visas travaux à compter de la date effective du présent marché (2019-13),
- les visas travaux sur les dossiers antérieurs au marché.

Le vice-Président propose d'accepter l'acte modificatif n°1 du présent marché, en décomposant l'article 3-2 comme suit, et en accord avec le titulaire :

3-2-1	Prix par point lumineux pour l'avis technique des études neufs et rénovation, y compris approbation et VISA	PU annuel
3-2-2	Prix par point lumineux pour l'assistance aux opérations de réception, prise en exploitation et mise à jour de la base de données par commune des travaux approuvés avec VISA par le groupement	PU annuel
3-2-3	Prix par point lumineux pour l'assistance aux opérations de réception, prise en exploitation et mise à jour de la base de données par commune lorsque les travaux non pas été approuvés avec VISA par le groupement	PU annuel

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir l'autoriser à signer l'acte modificatif n°1 tel que présenté ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, vu la délibération n°2018-22 du Comité syndical du 27 mars 2018 approuvant le lancement de la consultation pour le marché de service pour l'exploitation des réseaux d'éclairage public, vu le BPU du marché d'exploitation des réseaux d'éclairage public, autorise le Président à signer l'acte modificatif n°1 pour tenir compte des modifications telles que présentées ci-dessus en accord avec le titulaire du marché.

e) Cotisation relative au coût de la maintenance par point lumineux

Le Président rappelle que le 13 Juin 2017, le Comité syndical avait délibéré pour fixer le coût net de la maintenance par point lumineux à charge des collectivités membres du SIEIL à 21,01 euros pour l'année 2019.

Le Président indique qu'à la suite du renouvellement du marché maintenance pour la période 2020-2023 effectif au 1^{er} Janvier 2020 la moyenne des prix remis par les 6 entreprises retenues permet de garder une stabilité du bordereau des prix.

Le Président propose donc au Comité syndical de reconduire la cotisation des collectivités membres du SIEIL ayant transférées leur compétence Eclairage Public à 21,01 euros net pour l'année 2020 pour l'ensemble des prestations de maintenance.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, accepte de reconduire la cotisation des collectivités membres du SIEIL ayant transférées leur compétence Eclairage Public à 21,01 euros net pour l'année 2020 pour l'ensemble des prestations de maintenance, telles que prévues au règlement d'usage de la compétence.

f) Certificat Economie d'Énergie (CEE)

Le Président souhaite préciser aux membres du Comité syndical que les CEE ont rapporté 37 270,10 euros durant l'exercice d'avril 2018 à avril 2019, pour un total de 49 opérations recensées.

Annexe 1

7) MODULO

Le Président cède la parole à Monsieur Philippe BEHAEGEL, Président de la SPL MODULO.

a) Entrée de nouveaux actionnaires

Le Président explique que Le SIEIL, le SIDELC et le SDEM ont doté leurs territoires d'un outil d'aménagement commun en créant une Société Publique Locale (SPL) MODULO (MObilité DUrable LOcale) dédiée exclusivement à l'exploitation, la maintenance et l'interopérabilité des Infrastructures de recharges pour véhicules utilisant une énergie durable.

Dans ce contexte, la Fédération Départementale d'Energies des Ardennes (FDEA), le Syndicat départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin ont sollicité leur entrée au capital de la SPL MODULO comme suit :

NOM DE L'ENTITÉ	DÉPARTEMENT	MONTANT PART CAPITAL	NOMBRE D' ACTIONS
Fédération Départementale d'Énergies des Ardennes (FDEA)	ARDENNES	9500 €	95
Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin	HAUT-RHIN	9 500 €	95

La Fédération Départementale d'Energies des Ardennes devra souscrire au capital de la SPL à hauteur de 95 actions valant 100 €, soit une participation totale de 9 500 €.

Le Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin devra souscrire au capital de la SPL à hauteur de 95 actions valant 100 €, soit une participation totale de 9 500 €.

Ces entrées dans le capital de MODULO seront réalisées par l'émission d'actions nouvelles en numéraire.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir autoriser la Fédération Départementale d'Energies des Ardennes et le Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin à entrer au capital de MODULO selon les modalités évoquées dans le tableau ci-dessus, autoriser le SIEIL à renoncer individuellement à son droit préférentiel de souscription prévu par l'article L 225-132 du code du commerce alinéa 4, en faveur, de la Fédération Départementale d'Energies des Ardennes et du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin, approuver la modification du nombre de sièges du Conseil d'administration de la SPL permettant d'intégrer les nouveaux actionnaires et la modification corrélative de ses statuts, autoriser la SPL MODULO à se prononcer sur l'augmentation de capital lors d'une prochaine Assemblée Générale Extraordinaire et autoriser le Président de Modulo à signer tous les documents afférents à cette augmentation de capital et aux modifications approuvées ci-dessus.

Le Président propose au Comité syndical de valider les propositions ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, vu l'article L 1524-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autorise la Fédération Départementale d'Energies des Ardennes et le Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin à entrer au capital de MODULO selon les modalités évoquées dans le tableau ci-dessus, autorise le SIEIL à renoncer individuellement à son droit préférentiel de souscription prévu par l'article L 225-132 du code du commerce alinéa 4, en faveur de la Fédération Départementale d'Energies des Ardennes et le Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin, approuve la modification du nombre de sièges du Conseil d'administration de la SPL permettant d'intégrer les nouveaux actionnaires et la modification corrélative de ses statuts, autorise la SPL MODULO à se prononcer sur l'augmentation de capital lors d'une prochaine Assemblée Générale Extraordinaire et autorise le Président de MODULO à signer tous les documents afférents à cette augmentation de capital, aux opérations nécessaires et aux modifications approuvées ci-dessus.

8) EneR CENTRE-VAL DE LOIRE

Le Président cède la parole à Monsieur Serge CANADELL, vice-Président en charge de l'environnement.

a) Transmission d'actions entre le SIEIL et les 2 actionnaires : Monsieur FAUCHER et Madame BOULME

Le Président explique que EneR CENTRE-VAL DE LOIRE compte 2 actionnaires Personnes Physiques : Monsieur FAUCHER et Madame BOULME.

Ils détiennent chacun une action de la société représentant 1/10.000ème du capital social de la SEM.

La législation sur la composition du capital social des SEM a évolué : il n'est plus nécessaire qu'une partie des actions soit détenue par des actionnaires Personnes Physiques.

Dans ce cadre Monsieur FAUCHER et Madame BOULME ont fait part de leur souhait de céder ces actions pour leur valeur nominale, soit 400 € chacune.

Le vice-Président propose de racheter ses actions sur le mois de décembre 2019 afin d'effectuer les formalités avant l'augmentation de capital prévue en 2020 pour la SEM.

Le vice-Président propose au Comité syndical de bien vouloir approuver le rachat des actions de Madame BOULME et de M. FAUCHER pour un montant total de 800 euros, d'autoriser le Président à signer les deux actes de cessions et tous documents relatifs à ces opérations et de l'autoriser à transférer les fonds nécessaires à ces opérations.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, approuve le rachat des actions de Madame BOULME et de Monsieur FOUCHER pour un montant total de 800 euros, autorise le Président à signer les deux actes de cessions et tous documents relatifs à ces opérations, autorise le Président à transférer les fonds nécessaires et à signer l'ensemble des documents relatifs à ces opérations et précise que la somme nécessaire est inscrite au budget du SIEIL.

b) Approbation de la participation dans le projet de méthanisation de Illiers-Combray (28)

Le Président explique qu'un Collectif de 7 agriculteurs, la coopérative agricole SCAEL et la SEM EneR CVL co-développent un projet de méthanisation sur la commune de ILLIERS-COMBRAY (28). EneR CENTRE-VAL DE LOIRE souhaite prendre un engagement ferme dans la prise de participation dans la société « Avenir Biogaz », qui porte ledit projet de méthanisation.

Le Président détaille les montants et objectifs de ce projet :

- montant de la participation envisagée : 100 000 € (max.150 000€) pour la SAEML
- structure de l'actionnariat : Entrée au capital à hauteur de 11,5 % environ
- objectif de rentabilité : 10% min. sur 15 ans
- frais d'audit prévisionnel : 30 000 €, soit 3 450 € à la charge de la SAEML

Le conseil d'administration de la SAEML du 4 décembre 2019 a validé le montant de la participation proposée.

Un délégué souhaite connaître l'objectif prévu de production ainsi que le type de production.

Le Président explique que le regroupement des producteurs, céréaliculteurs, éleveurs va permettre d'exploiter les déchets d'exploitation existants et permettre de rentabiliser le projet.

Le Président propose au Comité syndical de bien vouloir approuver le montant de la participation au projet de Illiers-Combray (28) aux conditions détaillées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, accepte le montant de la participation envisagée : 100 000 € (max.150 000 €) pour la SAEML EneR CVL, accepte l'entrée au capital à hauteur de 11,5 % environ, précise l'objectif de rentabilité fixé à 10% min. sur 15 ans et précise le montant des frais d'audit prévisionnel : 3 450 €.

9) QUESTIONS DIVERSES

Monsieur René GUYOT, Association ORGECO, demande si le dossier concernant les micro-coupures dans le nord du département a été traité.

Le Président précise que ce dossier sera revu en début d'année en partenariat avec ENEDIS qui a bien été alerté sur cette situation.

Madame Chantal BACHELERY, délégué de la commune de Trogues demande les différences existant entre le SIG du département et le SIG du SIEIL.

Le Président précise que le SIG du département est une banque de données, donc un outil d'informations et de bilans pour les collectivités ; alors que le SIG du SIEIL est une base cartographique, trame de support aux informations du SIG départemental, complétée par les données précises du PCRS.

Les 2 services sont complémentaires et non concurrents.

Monsieur Bernard BRIDIER, délégué de la commune de Descartes souhaite connaître l'avancée du dossier du barrage de Descartes. Le Président informe le Comité syndical que le dossier est toujours en cours d'instruction par les services de l'Etat. Il précise que le permis de construire a été déposé mi-2019 et qu'il espère une réponse courant septembre 2020 pour le lancement du marché public concernant les travaux.

Pour conclure ce dernier Comité syndical de la mandature 2014-2020, le Président tient à remercier tous les vice-Présidents pour leur présence à ses côtés durant ce mandat, ainsi que les membres du bureau et les agents du SIEIL.

Monsieur BOIGARD remercie Monsieur DUPONT pour le dynamisme qu'il a su donner à son équipe d'élus.

Monsieur GASIOROWSKI annonce qu'il ne sera plus vice-Président après les élections municipales et remercie vivement le Président, les vice-Présidents, les membres du Bureau ainsi que Madame NICOLAS, Directrice générale des services et toute l'équipe du SIEIL pour leur collaboration et l'ambiance chaleureuse qui existe au SIEIL et qui a permis un bon travail durant toutes ces années.

En l'absence d'autres questions, le Président lève la séance à 12h30.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE LISTE DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT DE MARS À JUIN 2020

Annexe 2

N° de la décision	Objet de la décision
2020-01	RH - Demande de pose de congés aux agents
2020-02	Signature d'un contrat de ligne de trésorerie 07/2020-07/2021 - Banque postale
2020-03	AG- Convention GrDF/Le Louroux - raccordement unité production de Biométhane
2020-04	AG - Convention de partenariat Storengy/SIEIL - Projet Méthycentre -nouvelle version de la convention présentée au Comité syndical du 14/10/2019 - nouvel échéancier (montant 1 050 000,00€)
2020-05	RH - Modification d'un poste de technicien principal de 2 ^{ème} classe en poste de technicien principal de 1 ^{ère} classe - pôle électricité
2020-06	RH - Modification d'un poste d'adjoint administratif en poste d'adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe - secrétariat général
2020-07	RH- Remplacement congé maternité - Création d'un poste d'ingénieur - service transition énergétique
2020-08	RH- Modification d'un poste de technicien principal de 2 ^{ème} classe en poste de technicien - service transition énergétique (réussite au concours)
2020-09	RH - Création d'un poste d'ingénieur - service éclairage public - Adjoint au responsable de service
2020-10	Gaz - transfert de compétences gaz des communes de Louans (le 15/01/2020)
2020-11	Gaz - transfert de compétences gaz des communes de Villedomer (le 12/03/2020)
2020-12	Environnement - FDC véhicules électriques pour les communes de Chambray-lès-Tours, Pernay, Saint-Pierre-des-Corps (2 véhicules)
2020-13	Modulo - Avenant à la convention d'apport en compte courant
2020-14	Modulo - Mise à disposition de personnel auprès de la SPL - modification du temps de mise à disposition
2020-15	Modulo - entrée de Châlons en Champagne au sein de la SPL
2020-16	EneRCVL - ajustement de la participation du SIEIL au projet de centrale photovoltaïque de Gournay (36)

FINANCES

COMPTE DE GESTION 2019

DU BUDGET PRINCIPAL

66400 - SY INTERC ENERGIE INDRE LOIRE

BILAN SYNTHÉTIQUE

En milliers d'Euros

GFD

I-1
Exercice 2019

037090
P.DEP INDRE-ET-LOIRE

ACTIF NET	Total	PASSIF	Total
Immobilisations incorporelles (nettes)	8 750,10	Dotations	55 013,80
Terrains	54,84	Fonds globalisés	3 365,07
Constructions	2 015,63	Réserves	221 334,36
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	143 099,55	Différences sur réalisations d'immobilisations	-1 913,14
Immobilisations corporelles en cours	11 540,98	Report à nouveau	7 521,52
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	237 712,50	Résultat de l'exercice	4 449,76
Autres immobilisations corporelles	2 363,29	Subventions transférables	35 878,63
Total immobilisations corporelles (nettes)	396 786,79	Subventions non transférables	80 301,34
Immobilisations financières	3 264,49	Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	7 412,83
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	408 801,39	Autres fonds propres	
Stocks		TOTAL FONDS PROPRES	413 364,17
Créances	9 359,27	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	
Disponibilités	114,59	Fournisseurs	1 695,48
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	3 166,96
TOTAL ACTIF CIRCULANT	9 473,85	Total dettes à court terme	4 862,43
Comptes de régularisations		TOTAL DETTES	4 862,43
		Comptes de régularisations	48,64
TOTAL ACTIF	418 275,24	TOTAL PASSIF	418 275,24

66400 - SY INTERC ENERGIE INDRE LOIRE

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	42 060 093,51	25 206 072,99	67 266 166,50
Titres de recettes émis (b)	28 632 052,90	20 685 640,49	49 317 693,39
Réductions de titres (c)	289 161,26	2 888 753,83	3 177 915,09
Recettes nettes (d = b - c)	28 342 891,64	17 796 886,66	46 139 778,30
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	42 060 093,51	25 206 072,99	67 266 166,50
Mandats émis (f)	31 145 611,10	13 774 816,97	44 920 428,07
Annulations de mandats (g)	97 118,17	427 687,95	524 806,12
Dépenses nettes (h = f - g)	31 048 492,93	13 347 129,02	44 395 621,95
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		4 449 757,64	1 744 156,35
(h - d) Déficit	2 705 601,29		

FINANCES

COMPTE DE GESTION 2019

DU BUDGET ANNEXE PCRS

66401 - PCRS plan corps rue simplifié

BILAN SYNTHÉTIQUE

En milliers d'Euros

GFD

I-1
Exercice 2019

037090
P.DEP INDRE-ET-LOIRE

ACTIF NET	Total	PASSIF	Total
Immobilisations incorporelles (nettes)	45,05	Dotations	
Terrains		Fonds globalisés	
Constructions		Réserves	
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers		Différences sur réalisations d'immobilisations	
Immobilisations corporelles en cours		Report à nouveau	
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	
Autres immobilisations corporelles	663,36	Subventions transférables	
Total immobilisations corporelles (nettes)	663,36	Subventions non transférables	
Immobilisations financières		Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	708,42	Autres fonds propres	
Stocks		TOTAL FONDS PROPRES	
Créances	321,41	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	916,67
Disponibilités	74,23	Fournisseurs	3,36
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	184,02
TOTAL ACTIF CIRCULANT	395,64	Total dettes à court terme	187,39
Comptes de régularisations		TOTAL DETTES	1 104,05
		Comptes de régularisations	
TOTAL ACTIF	1 104,05	TOTAL PASSIF	1 104,05

66401 - PCRS plan corps rue simplifié

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 252 700,00	373 500,00	1 626 200,00
Titres de recettes émis (b)	1 049 222,57	314 650,24	1 363 872,81
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	1 049 222,57	314 650,24	1 363 872,81
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 252 700,00	373 500,00	1 626 200,00
Mandats émis (f)	840 973,11	314 650,24	1 155 623,35
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	840 973,11	314 650,24	1 155 623,35
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	208 249,46		208 249,46
(h - d) Déficit			

FINANCES COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BUDGET PRINCIPAL

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

Code INSEE 37261	SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE BUDGET PRINCIPAL	CA 2019
----------------------------	---	--------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	480 708
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0.00	0.00	0.00	0.00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses d'exploitation / Dépenses réelles de fonctionnement		
2	Produit d'exploitation domaine / Recettes réelles de fonctionnement		
3	Transferts reçus / Recettes réelles de fonctionnement		
4	Emprunts réalisés / Dépenses d'équipement brut		
5	Encours de la dette		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

Annexe 5

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE⁽¹⁾

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - avec (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

SYNDICAT ENERGIE INDRÉ-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

Annexe 5

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	13 347 129,02	G	17 796 886,66
	Section d'investissement	B	31 048 492,93	H	28 342 891,64

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	7 521 523,20 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	4 586 216,02 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)

		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	48 981 837,97	= G+H+I+J	53 661 301,50

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	819 785,55	L	1 470 741,37
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	819 785,55	= K+L	1 470 741,37

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	13 347 129,02	= G+H+K	25 318 409,86
	Section d'investissement	= B+D+F	36 454 494,50	= H+J+L	29 813 633,01
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	49 801 623,52	= G+H+I+J+K+L	55 132 042,87

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées		Titres restant à émettre	
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00	K	0,00
011	Charges à caractère général		0,00		
012	Charges de personnel, frais assimilés		0,00		
014	Atténuations de produits		0,00		
65	Autres charges de gestion courante		0,00		
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00		
66	Charges financières		0,00		
67	Charges exceptionnelles		0,00		
70	Produits services, domaine et ventes div				0,00
73	Impôts et taxes				0,00
74	Dotations et participations				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	819 785,55	L	1 470 741,37
010	Stocks (4)		0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations				0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		1 470 741,37
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00

Annexe 5

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	393 850,33	0,00
204	Subventions d'équipement versées	412 840,96	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 678,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	9 416,26	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

BUDGET PRINCIPAL DU SIEIL

Liste des restes à réaliser de 2019

Nature	Fonction	Objet de l'engagement	Montant budgétaire
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles			393 850,33
2031	020	Frais d'études	1 020,00
2031	814	Frais d'études	374 104,33
2031	93	Frais d'études	9 000,00
2051	020	Concessions, droits similaires	9 726,00
Chapitre 204 - Subventions d'investissement versées			412 840,96
201482	93	Bâtiments et installations	412 840,96
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles			3 678,00
2135	020	Installations générales, etc.	3 678,00
Chapitre 23 - Immobilisations en cours			9 416,26
2315	93	Installations, matériel etc.	9 416,26
TOTAL			819 785,55

Arrêté le présent état à la somme de huit cent dix-neuf mille sept cent quatre-vingt-cinq euros et cinquante-cinq cents.

Signé électroniquement
Par délégation du Président,
Le Premier Vice-Président,



Fabrice BOIGARD

Annexe 5



BUDGET PRINCIPAL DU SIEIL

Liste des restes à réaliser de 2019

Nature	Fonction	Objet de l'engagement	Montant budgétaire
Chapitre 13 - Subventions d'investissement			1 470 741,37
13158	020	Groupement	13 323,87
1318	93	Autres	1 332 405,00
1318	814	Autres	125 012,50
TOTAL			1 470 741,37

Arrêté le présent état à la somme d'un million quatre cent soixante-dix mille sept cent quarante et un euros et trente-sept cents.

Signé électroniquement
Par délégation du Président,
Le Premier Vice-Président,

Fabrice BOIGARD

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	3 353 600,00	2 559 538,27	258 644,11	0,00	535 417,62
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 342 000,00	2 295 698,78	36 844,28	0,00	9 456,94
014	Atténuations de produits	1 300 000,00	861 275,33	275 000,00	0,00	163 724,67
65	Autres charges de gestion courante	299 500,00	269 535,86	9 500,00	0,00	20 464,14
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		7 295 100,00	5 986 048,24	579 988,39	0,00	729 063,37
66	Charges financières	13 000,00	5 037,19	0,00	0,00	7 962,81
67	Charges exceptionnelles	354 500,00	283 993,54	0,00	0,00	70 506,46
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	50 000,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		7 712 600,00	6 275 078,97	579 988,39	0,00	857 532,64
023	Virement à la section d'investissement (2)	10 942 632,56				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	5 790 400,00	6 492 061,66			-701 661,66
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		16 733 032,56	6 492 061,66			10 240 970,90
TOTAL		24 445 632,56	12 767 140,63	579 988,39	0,00	11 098 503,54
Pour information						
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	39 000,00	45 014,44	0,00	0,00	-6 014,44
70	Produits services, domaine et ventes div	305 000,00	253 776,09	87 122,28	0,00	-35 898,37
73	Impôts et taxes	11 000 000,00	8 488 286,85	2 598 040,68	0,00	-86 327,53
74	Dotations et participations	1 082 000,00	1 077 979,37	0,00	0,00	4 020,63
75	Autres produits de gestion courante	2 384 609,36	2 384 996,57	0,00	0,00	-387,21
Total des recettes de gestion courante		14 810 609,36	12 250 053,32	2 685 162,96	0,00	-124 606,92
76	Produits financiers	700,00	705,95	0,00	0,00	-5,95
77	Produits exceptionnels	50 000,00	831 375,69	0,00	0,00	-781 375,69
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		14 861 309,36	13 082 134,96	2 685 162,96	0,00	-905 988,56
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	2 062 800,00	2 029 588,74			33 211,26
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		2 062 800,00	2 029 588,74			33 211,26
TOTAL		16 924 109,36	15 111 723,70	2 685 162,96	0,00	-872 777,30
Pour information						
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) 7 521 523,20				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

Annexe 5

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 344 393,35	418 282,97	393 850,33	532 260,05
204	Subventions d'équipement versées	2 891 551,51	1 587 881,75	412 840,96	890 828,80
21	Immobilisations corporelles	19 722 885,06	18 607 821,90	3 678,00	1 111 385,16
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	6 644 979,10	4 404 362,35	9 416,26	2 231 200,49
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	30 603 809,02	25 018 348,97	819 785,55	4 765 674,50
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	50 000,00	14 403,93	0,00	35 596,07
16	Emprunts et dettes assimilées	983 400,00	983 333,33	0,00	66,67
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	183 000,00	34 365,89	0,00	148 634,11
020	Dépenses imprévues	40 868,47			
	Total des dépenses financières	1 307 268,47	1 082 103,15	0,00	225 165,32
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	31 911 077,49	26 100 452,12	819 785,55	4 990 839,82
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	2 062 800,00	2 029 588,74		33 211,26
041	Opérations patrimoniales (1)	3 500 000,00	2 918 452,07		581 547,93
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	5 562 800,00	4 948 040,81		614 759,19
	TOTAL	37 473 877,49	31 048 492,93	819 785,55	5 605 599,01
	Pour information	(2) 4 586 216,02			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	10 989 618,85	11 376 838,78	1 470 741,37	-1 857 961,30
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2 045 290,23	0,00	0,00	2 045 290,23
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	46 000,00	0,00	0,00	46 000,00
204	Subventions d'équipement versées	5 000,00	4 348,24	0,00	651,76
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	70 000,00	4 359,64	0,00	65 640,36
	Total des recettes d'équipement	13 155 909,08	11 385 546,66	1 470 741,37	299 621,05
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	881 834,58	881 834,58	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	3 971 517,29	3 971 517,29	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	3 037 800,00	2 693 479,38	0,00	344 320,62
024	Produits des cessions d'immobilisations	780 000,00		0,00	
	Total des recettes financières	8 671 151,87	7 546 831,25	0,00	1 124 320,62
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	21 827 060,95	18 932 377,91	1 470 741,37	1 423 941,67
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	10 942 632,56			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	5 790 400,00	6 492 061,66		-701 661,66

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

Annexe 5

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
041	Opérations patrimoniales (1)	3 500 000,00	2 918 452,07		581 547,93
Total des recettes d'ordre d'investissement		20 233 032,56	9 410 513,73		10 822 518,83
TOTAL		42 060 093,51	28 342 891,64	1 470 741,37	12 246 460,50
Pour information		(2) 0,00			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

Annexe 5

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 818 182,38		2 818 182,38
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 332 543,06		2 332 543,06
014	Atténuations de produits	1 136 275,33		1 136 275,33
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	279 035,86		279 035,86
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	5 037,19	0,00	5 037,19
67	Charges exceptionnelles	283 993,54	760 440,43	1 044 433,97
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	5 731 621,23	5 731 621,23
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		6 855 067,36	6 492 061,66	13 347 129,02
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	14 403,93	1 363 456,72	1 377 860,65
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	983 333,33	0,00	983 333,33
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations (5)</i>		666 132,02	666 132,02
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	418 282,97	1 944,00	420 226,97
204	Subventions d'équipement versées	1 587 881,75	0,00	1 587 881,75
21	Immobilisations corporelles (6)	18 607 821,90	251 838,37	18 859 660,27
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	4 404 362,35	0,00	4 404 362,35
26	Participations et créances rattachées	50 000,00	0,00	50 000,00
27	Autres immobilisations financières	34 365,89	2 664 669,70	2 699 035,59
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement –Total		26 100 452,12	4 948 040,81	31 048 492,93
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				4 586 216,02

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	45 014,44		45 014,44
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	340 898,37		340 898,37
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	11 086 327,53		11 086 327,53
74	Dotations et participations	1 077 979,37		1 077 979,37
75	Autres produits de gestion courante	2 384 996,57	0,00	2 384 996,57
76	Produits financiers	705,95	0,00	705,95
77	Produits exceptionnels	831 375,69	2 029 588,74	2 860 964,43
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		15 767 297,92	2 029 588,74	17 796 886,66
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				7 521 523,20

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	881 834,58	0,00	881 834,58
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	3 971 517,29		3 971 517,29
13	Subventions d'investissement	11 376 838,78	0,00	11 376 838,78
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	298 804,28	298 804,28
204	Subventions d'équipement versées	4 348,24	0,00	4 348,24
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	3 368 252,33	3 368 252,33
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	4 359,64	0,00	4 359,64
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	2 693 479,38	11 835,89	2 705 315,27
28	Amortissement des immobilisations		5 731 621,23	5 731 621,23
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		18 932 377,91	9 410 513,73	28 342 891,64
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

Annexe 5

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	3 353 600,00	2 559 538,27	258 644,11	0,00	535 417,62
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	41 200,00	36 812,06	2 700,00	0,00	1 687,94
60612	Energie - Electricité	22 700,00	8 476,29	2 829,36	0,00	11 394,35
60622	Carburants	20 600,00	22 327,34	5 672,42	0,00	-7 399,76
60623	Alimentation	10 300,00	6 973,15	221,16	0,00	3 105,69
60631	Fournitures d'entretien	3 100,00	2 930,42	0,00	0,00	169,58
60632	Fournitures de petit équipement	9 100,00	5 076,87	45,32	0,00	3 977,81
60636	Vêtements de travail	1 500,00	1 410,56	0,00	0,00	89,44
6064	Fournitures administratives	10 300,00	9 660,46	0,00	0,00	639,54
611	Contrats de prestations de services	1 171 550,00	760 797,56	187 409,01	0,00	223 343,43
6132	Locations immobilières	3 100,00	11 270,91	0,00	0,00	-8 170,91
6135	Locations mobilières	20 600,00	51 821,40	0,00	0,00	-31 221,40
614	Charges locatives et de copropriété	41 200,00	53 920,63	0,00	0,00	-12 720,63
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	1 500,00	9 142,09	0,00	0,00	-7 642,09
61551	Entretien matériel roulant	10 300,00	13 134,07	1 549,72	0,00	-4 383,79
61558	Entretien autres biens mobiliers	10 300,00	735,35	0,00	0,00	9 564,65
6156	Maintenance	1 144 200,00	1 050 385,31	2 043,60	0,00	91 771,09
6161	Multirisques	51 500,00	50 580,29	0,00	0,00	919,71
617	Etudes et recherches	3 100,00	0,00	0,00	0,00	3 100,00
6182	Documentation générale et technique	10 300,00	1 856,29	0,00	0,00	8 443,71
6184	Versements à des organismes de formation	40 000,00	36 245,37	15 181,50	0,00	-11 426,87
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	350,00	0,00	0,00	-350,00
6188	Autres frais divers	10 300,00	12 162,48	0,00	0,00	-1 862,48
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	3 600,00	3 389,27	0,00	0,00	210,73
6226	Honoraires	88 600,00	19 214,16	18 128,77	0,00	51 257,07
6227	Frais d'actes et de contentieux	41 200,00	10 650,00	0,00	0,00	30 550,00
6231	Annonces et insertions	27 050,00	12 637,80	3 708,00	0,00	10 704,20
6232	Fêtes et cérémonies	8 000,00	1 270,00	1 248,00	0,00	5 482,00
6233	Foires et expositions	45 000,00	4 400,00	0,00	0,00	40 600,00
6237	Publications	90 900,00	65 651,13	6 015,26	0,00	19 233,61
6238	Divers	47 000,00	50 138,47	0,00	0,00	-3 138,47
6251	Voyages et déplacements	15 000,00	30 888,13	0,00	0,00	-15 888,13
6257	Réceptions	61 800,00	48 753,02	200,00	0,00	12 846,98
6261	Frais d'affranchissement	44 300,00	31 686,02	0,00	0,00	12 613,98
6262	Frais de télécommunications	40 800,00	35 078,20	1 944,00	0,00	3 777,80
6281	Concours divers (cotisations)	50 000,00	44 614,34	7 350,00	0,00	-1 964,34
6283	Frais de nettoyage des locaux	36 100,00	44 268,81	1 868,99	0,00	-10 037,80
6288	Autres services extérieurs	100 000,00	8 434,52	0,00	0,00	91 565,48
63512	Taxes foncières	10 300,00	746,00	0,00	0,00	9 554,00
63513	Autres impôts locaux	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6358	Autres droits	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	5 200,00	1 649,50	529,00	0,00	3 021,50
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 342 000,00	2 295 698,78	36 844,28	0,00	9 456,94
6218	Autre personnel extérieur	0,00	5 524,81	0,00	0,00	-5 524,81
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	5 800,00	5 951,00	0,00	0,00	-151,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	24 000,00	26 194,38	0,00	0,00	-2 194,38
64111	Rémunération principale titulaires	1 154 900,00	793 629,10	0,00	0,00	361 270,90
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	19 100,00	310 647,53	0,00	0,00	-291 547,53
64118	Autres indemnités titulaires	344 700,00	295 462,84	36 844,28	0,00	12 392,88
64131	Rémunérations non tit.	146 900,00	199 274,35	0,00	0,00	-52 374,35
64138	Autres indemnités non tit.	27 900,00	30 185,92	0,00	0,00	-2 285,92
64162	Emplois d'avenir	1 900,00	0,00	0,00	0,00	1 900,00
64168	Autres emplois d'insertion	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	10 328,51	0,00	0,00	-10 328,51
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	225 600,00	227 147,00	0,00	0,00	-1 547,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	293 800,00	311 859,71	0,00	0,00	-18 059,71
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	10 600,00	9 248,00	0,00	0,00	1 352,00

SYNDICAT ENERGIE INDRÉ-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

Annexe 5

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
6455	Cotisations pour assurance du personnel	58 800,00	53 198,93	0,00	0,00	5 601,07
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	3 800,00	3 132,00	0,00	0,00	668,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	13 000,00	10 401,50	0,00	0,00	2 598,50
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 300,00	2 761,09	0,00	0,00	-1 461,09
6488	Autres charges	8 900,00	752,11	0,00	0,00	8 147,89
014	Atténuations de produits	1 300 000,00	861 275,33	275 000,00	0,00	163 724,67
7398	Reverst., restitut* et prélèvt divers	1 300 000,00	861 275,33	275 000,00	0,00	163 724,67
65	Autres charges de gestion courante	299 500,00	269 535,86	9 500,00	0,00	20 464,14
6531	Indemnités	82 200,00	95 999,24	0,00	0,00	-13 799,24
6532	Frais de mission	8 200,00	2 302,98	0,00	0,00	5 897,02
6533	Cotisations de retraite	6 600,00	6 556,56	0,00	0,00	43,44
6535	Formation	16 500,00	0,00	0,00	0,00	16 500,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
65733	Subv. fonct. Départements	50 000,00	49 033,00	0,00	0,00	967,00
657358	Subv. fonct. Autres groupements	15 000,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat*, personnes privée	80 000,00	69 500,00	9 500,00	0,00	1 000,00
658822	Aides	0,00	1 040,00	0,00	0,00	-1 040,00
65888	Autres	40 000,00	30 104,08	0,00	0,00	9 895,92
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		7 295 100,00	5 986 048,24	579 988,39	0,00	729 063,37
66	Charges financières (b)	13 000,00	5 037,19	0,00	0,00	7 962,81
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	0,00	2 695,83	0,00	0,00	-2 695,83
6688	Autres	13 000,00	2 341,36	0,00	0,00	10 658,64
67	Charges exceptionnelles (c)	354 500,00	283 993,54	0,00	0,00	70 506,46
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
67441	Subv. budgets annexes et régies (AF)	0,00	283 993,54	0,00	0,00	-283 993,54
678	Autres charges exceptionnelles	304 500,00	0,00	0,00	0,00	304 500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	50 000,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		7 712 600,00	6 275 078,97	579 988,39	0,00	857 532,64
023	Virement à la section d'investissement	10 942 632,56	0,00			10 942 632,56
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	5 790 400,00	6 492 061,66			-701 661,66
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00	760 440,43			-760 440,43
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	5 790 400,00	5 731 621,23			58 778,77
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		16 733 032,56	6 492 061,66			10 240 970,90
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		16 733 032,56	6 492 061,66			10 240 970,90
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		24 445 632,56	12 767 140,63	579 988,39	0,00	11 098 503,54
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
(5) Dont 675 et 676.
(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

Annexe 5

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	39 000,00	45 014,44	0,00	0,00	-6 014,44
6094	RRR obtenus sur études et prestat°	0,00	165,67	0,00	0,00	-165,67
6419	Remboursements rémunérations personnel	35 000,00	20 936,66	0,00	0,00	14 063,34
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	4 000,00	752,11	0,00	0,00	3 247,89
6479	Rembourst sur autres charges sociales	0,00	23 160,00	0,00	0,00	-23 160,00
70	Produits services, domaine et ventes div	305 000,00	253 776,09	87 122,28	0,00	-35 898,37
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	0,00	184 024,02	0,00	0,00	-184 024,02
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	278 000,00	0,00	80 195,50	0,00	197 804,50
70871	Remb. frais par collectivité rattachemen	0,00	2 931,68	0,00	0,00	-2 931,68
70878	Remb. frais par d'autres redevables	12 000,00	29 550,29	6 926,78	0,00	-24 477,07
7088	Produits activités annexes (abonnements)	15 000,00	37 270,10	0,00	0,00	-22 270,10
73	Impôts et taxes	11 000 000,00	8 488 286,85	2 598 040,68	0,00	-86 327,53
7328	Autres fiscalités reversées	0,00	2 526,00	0,00	0,00	-2 526,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	11 000 000,00	8 485 760,85	2 598 040,68	0,00	-83 801,53
74	Dotations et participations	1 082 000,00	1 077 979,37	0,00	0,00	4 020,63
74748	Participat° Autres communes	1 082 000,00	922 619,10	0,00	0,00	159 380,90
74758	Participat° Autres groupements	0,00	154 320,27	0,00	0,00	-154 320,27
7488	Autres attributions et participations	0,00	1 040,00	0,00	0,00	-1 040,00
75	Autres produits de gestion courante	2 384 609,36	2 384 996,57	0,00	0,00	-387,21
757	Redevances versées par fermiers, conces.	2 384 609,36	2 384 609,36	0,00	0,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	387,21	0,00	0,00	-387,21
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		14 810 609,36	12 250 053,32	2 685 162,96	0,00	-124 606,92
76	Produits financiers (b)	700,00	705,95	0,00	0,00	-5,95
7688	Autres	700,00	705,95	0,00	0,00	-5,95
77	Produits exceptionnels (c)	50 000,00	831 375,69	0,00	0,00	-781 375,69
7711	Dédits et pénalités perçus	5 000,00	32 513,22	0,00	0,00	-27 513,22
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	1 602,76	0,00	0,00	-1 602,76
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	760 440,43	0,00	0,00	-760 440,43
7788	Produits exceptionnels divers	45 000,00	36 819,28	0,00	0,00	8 180,72
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		14 861 309,36	13 082 134,96	2 685 162,96	0,00	-905 988,56
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	2 062 800,00	2 029 588,74			33 211,26
7768	Neutral. amort. subv. équip. versées	692 800,00	666 132,02			26 667,98
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	1 370 000,00	1 363 456,72			6 543,28
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		2 062 800,00	2 029 588,74			33 211,26
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		16 924 109,36	15 111 723,70	2 685 162,96	0,00	-872 777,30
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		7 521 523,20				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

SYNDICAT ENERGIE INDRÉ-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

Annexe 5

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	1 344 393,35	418 282,97	393 850,33	532 260,05
2031	Frais d'études	1 036 631,35	301 985,55	384 124,33	350 521,47
2033	Frais d'insertion	11 080,00	7 832,12	0,00	3 247,88
2051	Concessions, droits similaires	296 682,00	108 465,30	9 726,00	178 490,70
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	2 891 551,51	1 587 881,75	412 840,96	890 828,80
204132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00
2041482	Subv.Cne : Bâtiments, installations	2 312 847,06	1 064 140,35	412 840,96	835 865,75
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	116 704,45	321 171,40	0,00	-204 466,95
20422	Privé : Bâtiments, installations	312 000,00	52 570,00	0,00	259 430,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	19 722 885,06	18 607 821,90	3 678,00	1 111 385,16
2135	Installations générales, agencements	174 334,75	150 802,11	3 678,00	19 854,64
21534	Réseaux d'électrification	19 511 285,49	18 442 131,11	0,00	1 069 154,38
2183	Matériel de bureau et informatique	37 264,82	14 828,69	0,00	22 436,13
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	59,99	0,00	-59,99
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	6 644 979,10	4 404 362,35	9 416,26	2 231 200,49
2315	Installat°, matériel et outillage techni	1 244 059,78	966 591,12	9 416,26	268 052,40
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	5 330 919,32	3 437 771,23	0,00	1 893 148,09
238	Avances versées commandes immo. incorp.	70 000,00	0,00	0,00	70 000,00
Total des dépenses d'équipement		30 603 809,02	25 018 348,97	819 785,55	4 765 674,50
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	50 000,00	14 403,93	0,00	35 596,07
13148	Subv. transf. Autres communes	50 000,00	3 008,79	0,00	46 991,21
13158	Subv. transf. Autres groupements	0,00	1 355,68	0,00	-1 355,68
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	10 039,46	0,00	-10 039,46
16	Emprunts et dettes assimilées	983 400,00	983 333,33	0,00	66,67
1641	Emprunts en euros	983 400,00	983 333,33	0,00	66,67
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	183 000,00	34 365,89	0,00	148 634,11
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00
2762	Créances transfert droit déduct° TVA	0,00	11 835,89	0,00	-11 835,89
276348	Créance Autres communes	133 000,00	22 530,00	0,00	110 470,00
020	Dépenses imprévues	40 868,47			
Total des dépenses financières		1 307 268,47	1 082 103,15	0,00	225 165,32
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		31 911 077,49	26 100 452,12	819 785,55	4 990 839,82
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	2 062 800,00	2 029 588,74		33 211,26
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	2 062 800,00	2 029 588,74		33 211,26
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	3 000,00	2 459,17		540,83
139148	Sub. transf cpte résult. Autres communes	508 000,00	507 815,55		184,45
139158	Sub. transf cpte résult. Autres groupements	31 000,00	30 175,26		824,74
13918	Autres subventions d'équipement	828 000,00	823 006,74		4 993,26
198	Neutral. amort. subv. équip. versées	0,00	666 132,02		-666 132,02
28041482	Subv.Cne : Bâtiments, installations	621 100,00	0,00		621 100,00
28041582	GFP : Bâtiments, installations	40 600,00	0,00		40 600,00
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	11 000,00	0,00		11 000,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	19 700,00	0,00		19 700,00
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	400,00	0,00		400,00
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	3 500 000,00	2 918 452,07		581 547,93

Annexe 5

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
2051	Concessions, droits similaires	0,00	1 944,00		-1 944,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	864,00		-864,00
21534	Réseaux d'électrification	866 000,00	250 974,37		615 025,63
2762	Créances transfert droit déduct° TVA	2 634 000,00	2 664 669,70		-30 669,70
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		5 562 800,00	4 948 040,81		614 759,19
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		37 473 877,49	31 048 492,93	819 785,55	5 605 599,01
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		4 586 216,02			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

Annexe 5

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	10 989 618,85	11 376 838,78	1 470 741,37	-1 857 961,30
13148	Subv. transf. Autres communes	4 356 615,36	5 057 562,35	0,00	-700 946,99
13158	Subv. transf. Autres groupements	0,00	1 017 379,89	13 323,87	-1 030 703,76
1318	Autres subventions d'équipement transf.	6 633 003,49	5 301 896,54	1 457 417,50	-126 310,55
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	2 045 290,23	0,00	0,00	2 045 290,23
1641	Emprunts en euros	2 045 290,23	0,00	0,00	2 045 290,23
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	46 000,00	0,00	0,00	46 000,00
2051	Concessions, droits similaires	46 000,00	0,00	0,00	46 000,00
204	Subventions d'équipement versées	5 000,00	4 348,24	0,00	651,76
2041482	Subv.Cne : Bâtiments, installations	5 000,00	4 348,24	0,00	651,76
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	70 000,00	4 359,64	0,00	65 640,36
238	Avances versées commandes immo. incorp.	70 000,00	4 359,64	0,00	65 640,36
Total des recettes d'équipement		13 155 909,08	11 385 546,66	1 470 741,37	299 621,05
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 853 351,87	4 853 351,87	0,00	0,00
10222	FCTVA	881 834,58	881 834,58	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	3 971 517,29	3 971 517,29	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	3 037 800,00	2 693 479,38	0,00	344 320,62
2762	Créances transfert droit déduct° TVA	3 000 000,00	2 664 669,70	0,00	335 330,30
276348	Créance Autres communes	37 800,00	28 809,68	0,00	8 990,32
024	Produits des cessions d'immobilisations	780 000,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		8 671 151,87	7 546 831,25	0,00	1 124 320,62
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		21 827 060,95	18 932 377,91	1 470 741,37	1 423 941,67
021	Virement de la sect° de fonctionnement	10 942 632,56	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	5 790 400,00	6 492 061,66	0,00	-701 661,66
2033	Frais d'insertion	0,00	540,00	0,00	-540,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	56 317,80	0,00	-56 317,80
2182	Matériel de transport	0,00	21 540,00	0,00	-21 540,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	46 193,41	0,00	-46 193,41
2184	Mobilier	0,00	7 849,22	0,00	-7 849,22
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	628 000,00	0,00	-628 000,00
28031	Frais d'études	27 000,00	20 360,00	0,00	6 640,00
28041482	Subv.Cne : Bâtiments, installations	621 100,00	604 092,80	0,00	17 007,20
28041582	GFP : Bâtiments, installations	40 600,00	39 924,93	0,00	675,07
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	11 000,00	10 997,04	0,00	2,96
280422	Privé : Bâtiments, installations	19 700,00	10 799,95	0,00	8 900,05
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	400,00	317,30	0,00	82,70
28051	Concessions et droits similaires	107 000,00	104 278,86	0,00	2 721,14
281311	Hôtel de ville	65 000,00	62 717,73	0,00	2 282,27
28135	Installations générales, agencements, ..	106 000,00	99 382,63	0,00	6 617,37
28152	Installations de voirie	200,00	171,60	0,00	28,40
281534	Réseaux d'électrification	4 418 000,00	4 417 382,61	0,00	617,39
281538	Autres réseaux	4 000,00	3 311,95	0,00	688,05
28158	Autres installat°, matériel et outillage	144 000,00	139 439,17	0,00	4 560,83
2817534	Réseaux d'électrification (m. à dispo)	176 200,00	170 213,50	0,00	5 986,50

Annexe 5

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
28181	Installations générales, aménagt divers	1 000,00	184,36		815,64
28182	Matériel de transport	1 000,00	774,98		225,02
28183	Matériel de bureau et informatique	39 000,00	37 744,96		1 255,04
28184	Mobilier	9 000,00	8 231,84		768,16
28188	Autres immo. corporelles	200,00	1 295,02		-1 095,02
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		16 733 032,56	6 492 061,66		10 240 970,90
041	Opérations patrimoniales (5)	3 500 000,00	2 918 452,07		581 547,93
2031	Frais d'études	866 000,00	235 898,48		630 101,52
2033	Frais d'insertion	0,00	6 048,00		-6 048,00
21534	Réseaux d'électrification	2 634 000,00	2 664 669,70		-30 669,70
2762	Créances transfert droit déduct° TVA	0,00	11 835,89		-11 835,89
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		20 233 032,56	9 410 513,73		10 822 518,83
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		42 060 093,51	28 342 891,64	1 470 741,37	12 246 460,50
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

IV – ANNEXES
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services général administrat publics	1 Sécurité et salubrité publics	2 Enseignement- Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	IV
												A1
INVESTISSEMENT												
REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)												
Dépenses réelles	0	1 259 814	0	0	0	0	0	0	0	5 237 559	19 603 079	26 100 452
- Equipements municipaux (2)		276 480	0	0	0	0	0	0	0	4 116 838	19 037 149	23 430 467
- Equip. non municipaux (2/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	1 120 362	467 520	1 587 882
- Opérations financières	0											0
Dépenses d'ordre	2 029 589											4 948 041
Solde d'exécution reporté de N-1	4 586 216											4 586 216
Total dépenses	6 615 805	1 262 622	0	0	0	0	0	0	0	5 474 538	22 281 745	35 634 709
Total recettes	10 469 627	43 261	0	0	0	0	0	0	0	2 686 079	15 143 925	28 342 892
Solde d'investissement	3 853 822	-1 219 361	0	0	0	0	0	0	0	-2 788 459	-7 137 820	-7 291 817
RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses	0	14 424	0	0	0	0	0	0	0	374 104	431 257	819 786
Total RAR recettes	0	13 324	0	0	0	0	0	0	0	125 013	1 332 405	1 470 741
SOLDE RAR investissement	0	-1 100	0	0	0	0	0	0	0	-249 092	901 148	650 956

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services général administrat publics	1 Sécurité et salubrité publics	2 Enseignement- Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	IV
												A1
FUNCTIONNEMENT												
REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)												
Total dépenses	6 492 062	2 373 388	0	0	0	0	0	0	0	1 783 822	2 697 858	13 347 129
Total recettes	9 551 112	99 428	0	0	0	0	0	0	0	2 958 710	12 709 159	25 318 410
Solde de fonctionnement	3 059 050	-2 273 960	0	0	0	0	0	0	0	1 174 889	10 011 302	11 971 281
RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE RAR fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

Annexe 5

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE		A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
9618450047A - au 31/12/2019	14/06/2018	2 500 000,00	5 600 000,00	2 117,94	5 600 000,00	2 500 000,00
2019900800Y00001-au 31/12/2019	13/06/2019	3 500 000,00	8 645 000,00	577,89	6 913 000,00	3 500 000,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Biliets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		6 000 000,00	14 245 000,00	2 695,83	12 513 000,00	6 000 000,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB6900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

Annexe 5

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500 TTC €			15/12/2015
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Subv. d'équipement finançant des biens mobiliers, matériels, études	5	
L	Concessions et droits similaires, brevets, licences (matériel informatique), frais d'études	3	17/12/2002
L	Terrains (assimilé à Patrimoine immobilier)	20	17/12/2002
L	Agencements et aménagements de terrains (assimilé à Patrimoine immobilier)	20	17/12/2002
L	Constructions (assimilé à Patrimoine immobilier)	20	17/12/2002
L	Matériel de transport	4	17/12/2002
L	Matériel de bureau et matériel informatique	3	17/12/2002
L	Mobilier	10	17/12/2002
L	Ouvrages d'électricité	30	13/12/2011
L	Patrimoine d'éclairage public	25	05/04/2012
L	Patrimoine d'éclairage public (précisions comptables)	25	10/10/2013
L	Patrimoine des bornes de charge pour véhicule électriques et hydrides	20	10/10/2013
L	Installations de voirie	5	11/09/2014
L	Subventions reçues	20	15/12/2015
L	Subv. d'équipement finançant des biens immobiliers ou installations mandatées avant le 01/01/2016	15	13/12/2016
L	Subv. d'équipement finançant des biens immobiliers ou installations mandatées après le 01/01/2016	30	13/12/2016

Annexe 5

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		2 394 268,47	2 346 790,05
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		983 400,00	983 333,33
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	983 400,00	983 333,33
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		1 410 868,47	1 363 456,72
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	1 370 000,00	1 363 456,72
020	Dépenses imprévues	40 868,47	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	2 346 790,05	819 785,55	4 586 216,02	7 752 791,62

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		21 432 667,14	III 9 306 935,19
Ressources propres externes de l'année (a)		3 919 634,58	3 575 313,96
10222	FCTVA	881 834,58	881 834,58
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
2762	Créances transfert droit déduct° TVA	3 000 000,00	2 664 669,70
276348	Créance Autres communes	37 800,00	28 809,68
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		17 513 032,56	5 731 621,23
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	27 000,00	20 360,00
28041482	Subv.Cne : Bâtiments, installations	621 100,00	604 092,80
28041582	GFP : Bâtiments, installations	40 600,00	39 924,93
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	11 000,00	10 997,04
280422	Privé : Bâtiments, installations	19 700,00	10 799,95
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	400,00	317,30
28051	Concessions et droits similaires	107 000,00	104 278,86
281311	Hôtel de ville	65 000,00	62 717,73
28135	Installations générales, agencements, ..	106 000,00	99 382,63
28152	Installations de voirie	200,00	171,60
281534	Réseaux d'électrification	4 418 000,00	4 417 382,61
281538	Autres réseaux	4 000,00	3 311,95
28158	Autres installat°, matériel et outillage	144 000,00	139 439,17
2817534	Réseaux d'électrification (m. à dispo)	176 200,00	170 213,50
28181	Installations générales, aménagt divers	1 000,00	184,36
28182	Matériel de transport	1 000,00	774,98
28183	Matériel de bureau et informatique	39 000,00	37 744,96
28184	Mobilier	9 000,00	8 231,84
28188	Autres immo. corporelles	200,00	1 295,02
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	780 000,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	10 942 632,56	0,00

Annexe 5

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	9 306 935,19	1 470 741,37	0,00	3 971 517,29	14 749 193,85

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 7 752 791,62
Ressources propres disponibles	IV 14 749 193,85
Solde	V = IV - II (3) 6 996 402,23

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A10.1

A10.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
31/12/2019	AMENAGEMENT BUREAUX	19 339,49	0,00	20
31/12/2019	AMENAGEMENT BUREAUX 3EME ETAGE	131 462,62	0,00	20
31/12/2019	APPORT CAPITAL SEM REGIONALE REL	50 000,00	0,00	0
31/12/2019	AVANCES FORFAITAIRES REMBOURSEES	-4 359,64	0,00	0
31/12/2019	AVANCES FORFAITAIRES VERSEES	134 994,47	0,00	0
31/12/2019	BORNES DE RECHARGE 2019	48 534,29	0,00	0
31/12/2019	CADENAS EP 2019	33,72	0,00	0
31/12/2019	CERTIFICATS ELECTRONIQUES DEMAT	1 504,80	0,00	3
31/12/2019	DT DICT	10 719,00	0,00	0
31/12/2019	ETUDE FORTERESSE CHINON	36 386,69	0,00	3
31/12/2019	ETUDES PROJET HYDEM	46 500,00	0,00	0
31/12/2019	FONDS DE CONCOURS - CD 37	150 000,00	0,00	30
31/12/2019	FONDS DE CONCOURS - EP - COMMUNES	710 987,45	0,00	30
31/12/2019	FONDS DE CONCOURS - EP - INTERCOMMUNALITES	259 374,06	0,00	30
31/12/2019	FONDS DE CONCOURS - SOBRIETE ENERGETIQUE	141 245,96	0,00	30
31/12/2019	FONDS DE CONCOURS - TELECOM - COMMUNES	172 558,70	0,00	30
31/12/2019	FONDS DE CONCOURS - TELECOM - INTERCOMMUNALITES	58 297,34	0,00	30
31/12/2019	FONDS DE CONCOURS - VEHIULES ELECTRIQUES - COMMUNES	35 000,00	0,00	30
31/12/2019	FONDS DE CONCOURS - VEHIULES ELECTRIQUES - INTERCOMMUNALITES	3 500,00	0,00	30
31/12/2019	GEOLOCALISATION RESEAUX EP 2019	208 379,86	0,00	0
31/12/2019	INSERTIONS MARCHES	7 832,12	0,00	0
31/12/2019	LICENCES INFORMATIQUES DIVERS	7 552,50	0,00	3
31/12/2019	LOGICIEL ABSENCES	2 118,00	0,00	3
31/12/2019	LOGICIEL FINANCES	51 852,00	0,00	3
31/12/2019	LOGICIEL PARAPH. ELECTRONIQUE	10 050,00	0,00	3
31/12/2019	LOGICIEL SUIVI ENERGETIQUE	31 044,00	0,00	3
31/12/2019	MATERIEL ELECTROMENAGER	59,99	0,00	10
31/12/2019	MATERIEL INFORMATIQUE	14 828,69	0,00	3
31/12/2019	RBSMT AVANCES SUB. EQUILIBRE GAZ	-6 279,68	0,00	0
31/12/2019	RESEAUX D'ELECTRIFICATION 2019	15 661 497,30	0,00	30
31/12/2019	SITE INTERNET	4 344,00	0,00	3
31/12/2019	SUBVENTION EQUILIBRE GAZ 2019	52 570,00	0,00	30
31/12/2019	TRAVAUX EP LIES A L'ER 2019	496 204,05	0,00	0
31/12/2019	TRAVAUX NEUFS EP 2019	911 023,33	0,00	0
31/12/2019	TRAVAUX RENOUELEMENT EP 2019	2 941 372,49	0,00	0
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		22 400 527,60	0,00	

Annexe 5

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES	A10.2

A10.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
18/01/2019	FRAIS INSERTION SUR BUDGET ANNEXE PCRS (S17048-2033)	540,00	0	0,00	540,00	540,00	0,00
18/01/2019	LOGICIEL SUR BUDGET ANNEXE PCRS (S18004)	11 992,80	5	0,00	11 992,80	11 992,80	0,00
18/01/2019	LOGICIEL SUR BUDGET ANNEXE PCRS (S18041)	33 600,00	5	0,00	33 600,00	33 600,00	0,00
18/01/2019	LOGICIEL SUR BUDGET ANNEXE PCRS (S18050)	10 725,00	5	0,00	10 725,00	10 725,00	0,00
18/01/2019	VEHICULE SUR BUDGET ANNEXE PCRS (S18032)	21 540,00	10	0,00	21 540,00	21 540,00	0,00
18/01/2019	MATERIEL INFORMATIQUE SUR BUDGET ANNEXE PCRS (S18001)	18 535,34	5	0,00	18 535,34	18 535,34	0,00
18/01/2019	MATERIEL MOBILE MAPPING SUR BUDGET ANNEXE PCRS (S17049)	50 000,00	15	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00
18/01/2019	MATERIEL INFORMATIQUE SUR BUDGET ANNEXE PCRS (S18009)	23 655,60	5	0,00	23 655,60	23 655,60	0,00
18/01/2019	MATERIEL INFORMATIQUE SUR BUDGET ANNEXE PCRS (S18055)	336,24	5	0,00	336,24	336,24	0,00
18/01/2019	MATERIEL INFORMATIQUE SUR BUDGET ANNEXE PCRS (S18058)	940,00	5	0,00	940,00	940,00	0,00
18/01/2019	MOBILIER SUR BUDGET ANNEXE PCRS (S18059)	7 849,22	15	0,00	7 849,22	7 849,22	0,00
18/01/2019	MATERIEL MOBILE MAPPING SUR BUDGET ANNEXE PCRS (S17048)	578 000,00	15	0,00	578 000,00	578 000,00	0,00
18/01/2019	MATERIEL INFORMATIQUE SUR BUDGET ANNEXE PCRS (S18007)	2 726,23	5	0,00	2 726,23	2 726,23	0,00
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		760 440,43					0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A10.3

A10.3 – OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	780 000,00

Produit des cessions		Réalizations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	760 440,43
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	760 440,43

Annexe 5

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					1 160 863,10	1 114 400,10	75 100,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					1 160 863,10	1 114 400,10	75 100,00
2012	Subvention d'équilibre - GAZ - FRANCUEIL - 209-2012	SOREGIES	5	A	39 730,00	39 730,00	0,00
2013	Subvention d'équilibre - GAZ - FRANCUEIL - 608-2013	SOREGIES	5	A	10 410,00	2 418,00	0,00
2013	Subvention d'équilibre - GAZ - FRANCUEIL - 607-2013	SOREGIES	5	A	4 223,00	4 223,00	0,00
2014	Subvention d'équilibre - GAZ - CHATILLON-SUR-INDRE - 348-2014	SOREGIES	5	A	87 182,00	87 182,00	0,00
2014	Subvention d'équilibre - GAZ - HUISMES - 1199-2014	SOREGIES	5	A	5 635,00	0,00	5 635,00
2015	Subvention d'équilibre - GAZ - NOIZAY - 103-2011	SOREGIES	5	A	51 584,00	51 584,00	0,00
2016	Subvention d'équilibre - GAZ - BEAUMONT-LA-RONCE - 680-2016	SOREGIES	5	A	21 424,00	21 424,00	0,00
2016	Subvention d'équilibre - GAZ - LES-HERMITES - 380-2016	SOREGIES	5	A	35 130,00	35 130,00	0,00
2016	Subvention d'équilibre - GAZ - SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER - 492-2016	SOREGIES	5	A	9 960,00	0,00	9 960,00
2016	Subvention d'équilibre - GAZ - THILOUZE - 1333-2016	SOREGIES	5	A	46 947,00	46 947,00	0,00
2017	Subvention d'équilibre - GAZ - FRANCUEIL - 1592-2017	SOREGIES	5	A	36 567,00	36 567,00	0,00
2017	Subvention d'équilibre - GAZ - LERNE - 1050-2017	SOREGIES	5	A	24 857,00	0,00	24 857,00
2017	Subvention d'équilibre - GAZ - LES-HERMITES - 989-2017	SOREGIES	5	A	15 404,00	15 404,00	0,00
2017	Subvention d'équilibre - GAZ - MOSNES - 1340-2016	SOREGIES	5	A	49 676,00	49 676,00	0,00
2017	Subvention d'équilibre - GAZ - RESTIGNE - 1051-2017	SOREGIES	5	A	21 827,00	0,00	19 293,00
2017	Subvention d'équilibre - GAZ - RICHELIEU - 940-2017	SOREGIES	5	A	10 739,00	0,00	10 739,00
2017	Subvention d'équilibre - GAZ - ROUZIERES-DE-TOURAINES - 1624-2016	SOREGIES	5	A	4 616,00	0,00	4 616,00
2017	Subvention d'équilibre - GAZ - SAINT-BENOIT-LA-FORET - 1528-2017	SOREGIES	5	A	36 458,00	50 090,00	0,00
2017	Subvention d'équilibre - GAZ - SAINT-ROCH - 1012-2017	SOREGIES	5	A	17 604,00	17 604,00	0,00
2017	Subvention d'équilibre - GAZ - THIZAY - 487-2017	SOREGIES	5	A	22 866,00	22 866,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - ANTOGNY-LE-TILLAC - 1108-2018	SOREGIES	5	A	29 411,00	29 411,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - AZAY-LE-RIDEAU - 1343-2018	SOREGIES	5	A	55 902,00	55 902,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - AZAY-LE-RIDEAU - 1780-2018	SOREGIES	5	A	30 000,00	30 000,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - BEAUMONT-LA-RONCE - 1760-2018	SOREGIES	5	A	30 732,00	30 732,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - CHATILLON-SUR-INDRE - 2262-2017	SOREGIES	5	A	53 011,00	53 011,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - CHEILLE - 1049-2017	SOREGIES	5	A	30 000,00	30 000,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - CINAIS - EN ETUDES	SOREGIES	5	A	32 278,00	32 278,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - CLERE-LES-PINS - 1775-2018	SOREGIES	5	A	17 000,00	17 000,00	0,00

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

Annexe 5

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - CONTINVOIR - 1774-2018	SOREGIES	5	A	23 169,00	23 169,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - CONTINVOIR - 1048-2018	SOREGIES	5	A	22 985,00	22 985,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - DRACHE - 558-2018	SOREGIES	5	A	15 680,00	15 680,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - GENILLE - 861-2017	SOREGIES	5	A	16 533,00	16 533,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - GIZEUX - 1187-2018	SOREGIES	5	A	12 736,00	12 736,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - LA CELLE-SAINT-AVANT - 1351-2018	GRDF	5	A	16 135,00	16 135,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - LERNE - 1627-2017	SOREGIES	5	A	5 916,00	5 916,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - MANTHELAN - 1110-2018	SOREGIES	5	A	16 260,00	16 260,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - NEUVY-LE-ROI - 599-2013	SOREGIES	5	A	11 623,10	11 623,10	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - PARCAY-SUR-VIENNE - 1052-2017	SOREGIES	5	A	21 289,00	21 289,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - ROUZIERES-DE-TOURAINNE - 1448-2018	SOREGIES	5	A	7 084,00	7 084,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - SONZAY - 1109-2018	SOREGIES	5	A	6 794,00	6 794,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - YZEURES-SUR-CREUSE - 1567-2017	SOREGIES	5	A	25 498,00	25 498,00	0,00
2019	Subvention d'équilibre - GAZ - AUTRECHE - 1480-2018	SOREGIES	5	A	30 000,00	55 531,00	0,00
2019	Subvention d'équilibre - GAZ - AZAY-LE-RIDEAU - 420-2019	SOREGIES	5	A	30 798,00	30 798,00	0,00
2019	Subvention d'équilibre - GAZ - BEAUMONT-LA-RONCE - 1163-2019	SOREGIES	5	A	8 321,00	8 321,00	0,00
2019	Subvention d'équilibre - GAZ - BEAUMONT-LA-RONCE - 1189-2019	SOREGIES	5	A	2 419,00	2 419,00	0,00
2019	Subvention d'équilibre - GAZ - SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER - 1490-2018	SOREGIES	5	A	29 021,00	29 021,00	0,00
2019	Subvention d'équilibre - GAZ - SAINT-CHRISTOPHE-SUR-LE-NAIS - 1773-2018	SOREGIES	5	A	27 429,00	27 429,00	0,00
TOTAL					1 160 863,10	1 114 400,10	75 100,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

Annexe 5

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					0,00	0,00	0,00
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					541 343,55	434 746,10	28 809,68
2011	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 389-2011	FRANCUEIL	5	A	33 509,50	0,00	0,00
2012	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 209-2012	FRANCUEIL	5	A	11 919,00	11 919,00	0,00
2012	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 496-2012	SONZAY	5	A	11 722,50	7 033,50	2 344,50
2013	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 600-2013	CRAVANT-LES-COTEAUX	5	A	10 262,40	6 157,44	2 052,48
2013	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 608-2013	FRANCUEIL	5	A	3 123,00	3 123,00	0,00
2013	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 607-2013	FRANCUEIL	5	A	1 266,90	1 266,90	0,00
2013	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1498-2013	NEUVILLE SUR BRENNE	5	A	1 361,79	0,00	272,35
2013	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 602-2013	NOUANS-LES-FONTAINES	5	A	7 139,10	4 283,46	1 427,82
2013	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 603-2013	RESTIGNE	5	A	14 389,50	8 633,70	2 877,90
2013	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 659-2011	THILOUZE	5	A	10 359,50	0,00	0,00
2014	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1198-2014	CHAMPIGNY-SUR-VEUDE	5	A	4 237,80	2 542,68	847,56
2014	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 348-2014	CHATILLON-SUR-INDRE	5	A	26 154,60	26 154,60	0,00
2014	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1199-2014	HUISMES	5	A	1 690,50	1 690,50	0,00
2014	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1201-2014	LIGRE	5	A	9 692,70	5 815,62	1 938,54
2014	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1180-2014	MANTHELAN	5	A	7 206,00	4 323,60	1 441,20
2015	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1579-2015	AVOINE	5	A	28 615,50	17 169,30	5 723,10
2015	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 398-2015	CHARENTILLY	5	A	8 388,60	5 033,16	1 677,72
2015	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 103-2011	NOIZAY	5	A	15 475,20	15 475,20	0,00
2015	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1837-2013	SEPMES	5	A	8 819,00	1 763,80	1 763,80
2016	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 680-2016	BEAUMONT-LA-RONCE	5	A	6 427,20	6 427,20	0,00
2016	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 380-2016	LES-HERMITES	5	A	10 539,00	10 539,00	0,00
2016	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 677-2016	NOUZILLY	5	A	11 155,03	6 693,01	2 231,01
2016	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 118-2011	SAINT ROCH	5	A	21 058,50	4 211,70	4 211,70
2016	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 492-2016	SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER	5	A	2 988,00	2 988,00	0,00
2016	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1333-2016	THILOUZE	5	A	14 084,10	14 084,10	0,00

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
2017	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1592-2017	FRANCUEIL	5	A	10 970,10	10 970,10	0,00
2017	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1050-2017	LERNE	5	A	7 457,10	7 457,10	0,00
2017	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 989-2017	LES-HERMITES	5	A	4 621,20	4 621,20	0,00
2017	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1340-2016	MOSNES	5	A	14 902,80	14 902,80	0,00
2017	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1051-2017	RESTIGNE	5	A	6 548,10	6 548,10	0,00
2017	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 940-2017	RICHELIEU	5	A	3 221,70	3 221,70	0,00
2017	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1624-2016	ROUZIERS-DE-TOURAINES	5	A	1 384,80	1 384,80	0,00
2017	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1528-2017	SAINT-BENOIT-LA-FORET	5	A	10 937,40	10 937,40	0,00
2017	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1012-2017	SAINT-ROCH	5	A	5 281,20	5 281,20	0,00
2017	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 487-2017	THIZAY	5	A	6 859,80	6 859,80	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1108-2018	ANTOGNY-LE-TILLAC	5	A	8 823,30	8 823,30	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1343-2018	AZAY-LE-RIDEAU	5	A	16 770,60	16 770,60	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1780-2018	AZAY-LE-RIDEAU	5	A	9 000,00	9 000,00	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1760-2018	BEAUMONT-LA-RONCE	5	A	9 219,60	9 219,60	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 2262-2017	CHATILLON-SUR-INDRE	5	A	15 903,30	15 903,30	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1049-2017	CHEILLE	5	A	9 000,00	9 000,00	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ -	CINAI	5	A	9 683,40	9 683,40	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1775-2018	CLERE-LES-PINS	5	A	5 100,00	5 100,00	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1774-2018	CONTINVOIR	5	A	6 950,70	6 950,70	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1048-2018	CONTINVOIR	5	A	6 895,50	6 895,50	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 558-2018	DRACHE	5	A	4 704,00	4 704,00	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 861-2017	GENILLE	5	A	4 959,90	4 959,90	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1187-2018	GIZEUX	5	A	3 820,80	3 820,80	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1351-2018	LA CELLE-SAINT-AVANT	5	A	4 840,50	4 840,50	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1627-2017	LERNE	5	A	1 774,80	1 774,80	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1110-2018	MANTHELAN	5	A	4 878,00	4 878,00	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 599-2013	NEUVY-LE-ROI	5	A	3 486,93	3 486,93	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1052-2017	PARCAY-SUR-VIENNE	5	A	6 386,70	6 386,70	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1448-2018	ROUZIERS-DE-TOURAINES	5	A	2 125,20	2 125,20	0,00

Annexe 5

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1109-2018	SONZAY	5	A	2 038,20	2 038,20	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1567-2017	YZEURES-SUR-CREUSE	5	A	7 649,40	7 649,40	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1584-2017	YZEURES-SUR-CREUSE	5	A	5 167,20	5 167,20	0,00
2019	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1480-2018	AUTRECHE	5	A	9 000,00	16 659,00	0,00
2019	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 420-2019	AZAY-LE-RIDEAU	5	A	9 239,40	9 239,40	0,00
2019	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1163-2019	BEAUMONT-LA-RONCE	5	A	2 496,30	2 496,30	0,00
2019	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1189-2019	BEAUMONT-LA-RONCE	5	A	725,70	725,70	0,00
2019	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1490-2018	SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER	5	A	8 706,30	8 706,30	0,00
2019	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1773-2018	SAINT-CHRISTOPHE-SUR-LE-NAIS	5	A	8 228,70	8 228,70	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
TOTAL					541 343,55	434 746,10	28 809,68

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B1.7

**B1.7 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(Article L. 2313-1 du CGCT)**

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé		
<u>Associations</u>		
Africamitié	4 000,00	Coopération décentralisée 2019 BENIN
Agence Locale d'Energie 37	60 000,00	Subvention 2019
Agri Tourainergies 37	12 500,00	Subvention 2019
Association Centre Culturel St Martin de Tours	5 000,00	Subvention Organisation Tour de France St-Martin
Association Eden	4 000,00	Coopération décentralisée MALI
Lux société	1 000,00	Participation Journée Information Nuisances Lumineuses (AFE)
<u>Entreprises</u>		
<u>Personnes physiques</u>		
<u>Autres</u>		
Personnes de droit public		
<u>Etat</u>		
<u>Régions</u>		
<u>Départements</u>		
Conseil Départemental 37	150 000,00	Fonds de Concours Forteresse de Chinon
Conseil Départemental 37	14 033,00	Aide Maintien Energie 2018
Conseil Départemental 37	35 000,00	Fonds de Solidarité - Aides curatives 2019
<u>Communes</u>		
Communes membres du SIEIL	172 558,70	FdC - ELEC - Génie Civil Télécom
Communes membres du SIEIL	35 000,00	FdC - Véhicules Electriques
Communes membres du SIEIL	710 987,45	FdC Eclairage Public
Communes membres du SIEIL	141 245,96	FdC Sobriété Energétique
Communes membres du SIEIL	52 570,00	Gaz - Subv. d'équilibre - Concessions
<u>Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)</u>		
Interco. membres du SIEIL	3 500,00	FdC - Véhicules Electriques
Interco. membres du SIEIL	259 374,06	FdC Eclairage Public
Interco. membres du SIEIL	58 297,34	FdC - ELEC - Génie Civil Télécom
<u>Autres</u>		
SI Cavités Souterraines	15 000,00	Subvention 2019
TOTAL GENERAL	1 734 066,51	

Annexe 5

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	
Elec-Tx Réseaux-2016	19 780 800,00	898,91	19 781 698,91	19 666 876,02	113 923,98	112 734,97	2 087,92
Elec-Tx Réseaux-2017	21 323 800,00	0,00	21 323 800,00	18 088 039,55	3 122 361,51	2 957 531,77	278 228,68
Elec-Tx Réseaux-2018	20 707 000,00	0,00	20 707 000,00	6 068 106,69	11 604 000,00	10 489 908,25	4 148 985,06
Elec-Tx Réseaux-2019	20 048 000,00	0,00	20 048 000,00	0,00	5 061 000,00	5 264 403,88	14 783 596,12
Elec-Tx Réseaux-2020	19 418 000,00	359 000,00	19 777 000,00	0,00	0,00	0,00	19 777 000,00
Elec-FdC-2016	159 815,68	0,00	159 815,68	159 815,68	0,00	0,00	0,00
Elec-FdC-2017	221 694,98	0,00	221 694,98	136 300,50	85 394,48	56 127,94	29 266,54
Elec-FdC-2018	209 898,60	0,00	209 898,60	75 502,51	100 000,00	72 607,84	61 788,25
Elec-FdC-2019	250 000,00	0,00	250 000,00	0,00	105 000,00	106 468,50	143 531,50
Elec-FdC-2020	250 000,00	0,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
EP-Tx Réseaux-2016	4 255 200,00	0,00	4 255 200,00	4 047 308,66	207 891,34	37 406,70	170 484,64
EP-Tx Réseaux-2017	5 260 000,00	-741 993,13	4 518 006,87	3 903 486,96	885 813,04	327 519,91	287 000,00
EP-Tx Réseaux-2018	5 400 000,00	0,00	5 400 000,00	1 242 748,79	3 037 000,00	2 241 381,12	1 915 870,09
EP-Tx Réseaux-2019	4 600 000,00	0,00	4 600 000,00	0,00	1 919 000,00	1 246 482,03	3 353 517,97
EP-Tx Réseaux-2020	3 920 000,00	0,00	3 920 000,00	0,00	0,00	0,00	3 920 000,00
EP-FdC-2016	700 000,00	0,00	700 000,00	560 399,32	139 600,68	91 376,71	48 223,97
EP-FdC-2017	840 000,00	0,00	840 000,00	462 951,28	377 048,72	320 038,83	57 009,89
EP-FdC-2018	828 000,00	0,00	828 000,00	87 176,07	435 500,00	545 575,47	195 248,46
EP-FdC-2019	500 000,00	0,00	500 000,00	0,00	50 000,00	13 370,50	486 629,50
EP-FdC-2020	300 000,00	0,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00
Projet METHYCENTRE	1 050 000,00	0,00	1 050 000,00	0,00	300 000,00	0,00	1 050 000,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES		IV				
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N		C1.1				
C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N						
GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)		EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		3,00	0,00	2,00	0,00	2,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		23,00	1,30	20,30	0,00	20,30
Adjoints administratifs	C	10,00	0,80	10,80	0,00	7,80
Adjoints administratifs principal 2nde classe	C	4,00	0,00	4,00	0,00	4,00
Attachés	A	3,00	0,50	3,50	0,00	3,50
Rédacteur principal 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteurs principal 2nde classe	B	5,00	0,00	5,00	0,00	4,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		30,00	0,00	18,00	7,00	25,00
Adjoints technique	C	5,00	0,00	5,00	0,00	4,00
Adjoints technique principal 2nde classe	C	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00
Agents de maîtrise	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Agents de maîtrise principal	C	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00
Ingénieur	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur principal	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Techniciens	B	13,00	0,00	13,00	0,00	9,00
Techniciens principal 1ère classe	B	3,00	0,00	3,00	0,00	3,00
Techniciens principal 2nde classe	B	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Annexe 5

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)		EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)	53,00	1,30	54,30	38,30	7,00	38,30	7,00	45,30

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 %, (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 %, (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				277 000,00		
Techniciens	B	TECH		161 000,00	3-2	CDD
Techniciens	B	TECH		116 000,00	3-3-1°	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				277 000,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

SP : Sportif.

UR : Urbanisme (dont aménagement urbain).

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-1 : article 3 : 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-2 : article 3 : 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-3 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-3-1° : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

111 : article 111 collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Annexe 5

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N	C1.2

C1.2 – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N (1)

(1) Articles L. 2123-12 et L. 2123-14-1 du CGCT.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.				
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
13/10/2011 -	EnerSIEIL (détention au 31/12/2019)	SAEML EnerSIEIL	Société anonyme d'économie mixte locale	2 949 200,00
27/03/2018 -	SPL - (création le 27/03/2018 - SIEIL/SIDELC)	SPL	Société Publique Locale	19 000,00
28/11/2019 -	SEM Régionale de Tiers Financement Direct	SEM REGIONALE REL	Société d'économie Mixte	50 000,00
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

Annexe 5

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie à seule autonomie financière	PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE	01/01/2019	2018-92 - 11/12/2018	20007654500025		Oui

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

C3.5 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	42 060 093,51	35 634 708,95	1 470 741,37	4 954 643,19
RECETTES	42 060 093,51	28 342 891,64	819 785,55	12 897 416,32
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	24 445 632,56	13 347 129,02	0,00	11 098 503,54
RECETTES	24 445 632,56	25 318 409,86	0,00	-872 777,30

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

BUDGET : Budget Annexe PCRS / N°SIRET : 20007654500025				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 252 700,00	840 973,11	14 275,00	397 451,89
RECETTES	1 252 700,00	1 049 222,57	0,00	203 477,43
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	373 500,00	314 650,24	0,00	58 849,76
RECETTES	373 500,00	314 650,24	0,00	58 849,76

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	43 312 793,51	36 475 682,06	1 485 016,37	5 352 095,08
RECETTES	43 312 793,51	29 392 114,21	819 785,55	13 100 893,75
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	24 819 132,56	13 661 779,26	0,00	11 157 353,30
RECETTES	24 819 132,56	25 633 060,10	0,00	-813 927,54
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	68 131 926,07	50 137 461,32	1 485 016,37	16 509 448,38
TOTAL GENERAL DES RECETTES	68 131 926,07	55 025 174,31	819 785,55	12 286 966,21

(1) Y compris les rattachements.

Annexe 5

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2019

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE ET CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (Cf. liste des principales opérations en annexe de la M14) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 763 400,00	1 743 773,76	0,00	19 626,24
RECETTES	983 400,00	983 333,33	0,00	66,67
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	304 500,00	283 993,54	0,00	20 506,46
RECETTES	1 484 500,00	1 418 345,37	0,00	66 154,63

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	41 549 393,51	34 731 908,30	1 485 016,37	5 332 468,84
RECETTES	42 329 393,51	28 408 780,88	819 785,55	13 100 827,08
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	24 514 632,56	13 377 785,72	0,00	11 136 846,84
RECETTES	23 334 632,56	24 214 714,73	0,00	-880 082,17
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	66 064 026,07	48 109 694,02	1 485 016,37	16 469 315,68
TOTAL GENERAL DES RECETTES	65 664 026,07	52 623 495,61	819 785,55	12 220 744,91

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

FINANCES

NOTE SYNTHÉTIQUE

COMPTE

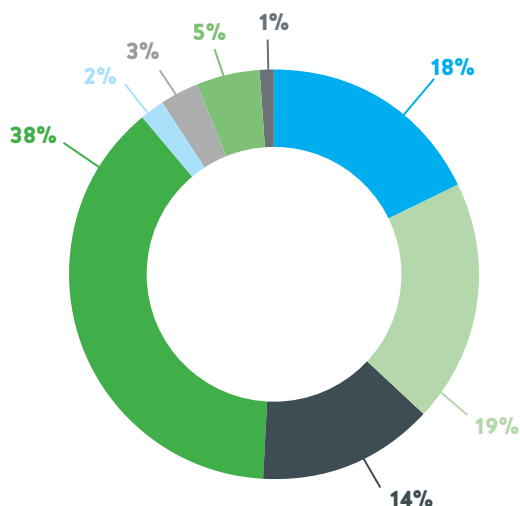
ADMINISTRATIF 2019

BUDGET PRINCIPAL

Conformément à l'article L2313-1 du CGCT, les éléments ci-dessous présentent de manière synthétique les dépenses et recettes réalisées au cours de l'année 2019 au titre du Budget Principal du SIEIL.

Les montants affichés sont présentés nets (dépenses ou recettes retraitées).

Dépenses de Fonctionnement 2019 = 5 370 149,30 €



Les dépenses de fonctionnement représentent un montant net de 5,37 M d'€.

Elle sont constituées à 38 % des charges de personnel.

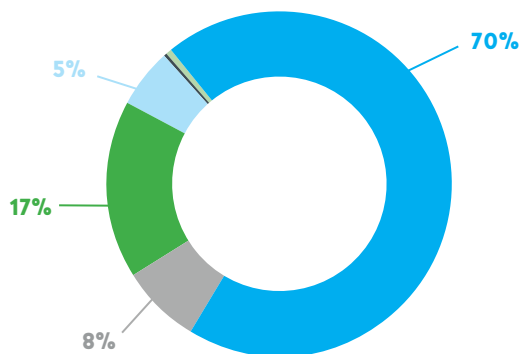
Le coût de l'exploitation des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques représente près de 793 000 € car le SIEIL a payé en 2019 les frais relatifs aux années 2018 et 2019.

Les charges de fonctionnement du SIEIL représentent 18 % et sont notamment constituées des coûts de communication et de maintenance du siège social et des infrastructures informatiques.

Les subventions de fonctionnement représentent près de 143 000 € et sont versées au Fonds de Solidarité pour le Logement (près de 50 000 €), à l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat d'Indre-et-Loire (60 000 €) et d'autres actions, notamment de coopérations décentralisées avec d'autres pays autour de l'énergie.

- Charges de fonctionnement du SIEIL
- Charges de personnel
- Maintenance et Exploitation des Réseaux EP
- Indemnités des élus
- Exploitation des Bornes de Recharge pour Véhicules Electriques (2018+2019)
- Subventions de fonctionnement
- Subventions Equilibre Budget Annexe PCRS

Recettes de Fonctionnement 2019 = 14 282 380 €

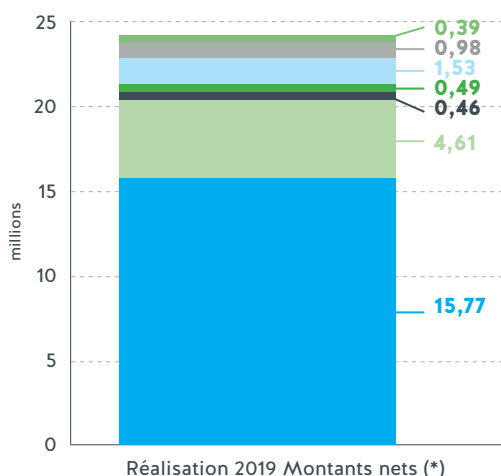


Les recettes de fonctionnement représentent un montant net de 14,28 M d'€.

Principalement constituées de la TCCFE (montant net de 9,95 M d'€), ces dernières permettent de financer la totalité des dépenses de fonctionnement. Le solde positif dégagé par la section de fonctionnement correspond à la capacité d'autofinancement, permettant de couvrir une partie des investissements réalisés par le SIEIL.

- Perception de la Taxe Communale de Consommation Finale sur l'Electricité (TCCFE)
- Cession Biens dédiés au Budget Annexe PCRS
- Cotisations statutaire + maintenance - Eclairage Public
- Certificats d'Économie d'Énergie
- Redevances Concessionnaires
- Autres dettes

Structure des Dépenses Investissement (par type de dépenses et par compétences) = 23 383 860,93 €



Les investissements du SIEIL sont principalement composés des travaux réalisés dans le cadre de la compétence Electricité (y compris les télécommunications), pour 15,77 M d'€ en 2019.

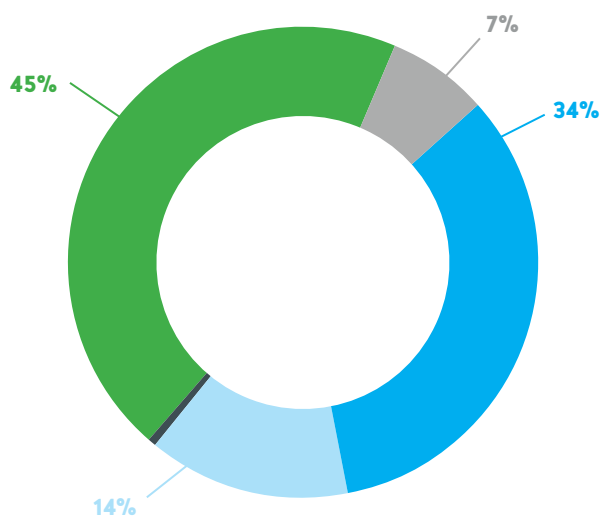
L'Eclairage Public représente 4,61 M d'€.

Enfin, le SIEIL verse des fonds de concours dans le cadre de différents programmes/compétences (Eclairage Public, Génie Civil de Télécommunications, Sobriété Énergétique, Financement pour l'acquisition de Véhicules Electriques). Ces derniers représentent 1,53 M d'€ en 2019.

- Electricité et Télécommunication (Travaux et études)
- Fonds de concours (Télécom + Eclairage Public + Véhicules Electriques + Sobriété énergétique)
- Eclairage Public (Travaux et études)
- Transfert Emprunt Budget Annexe PCRS
- Gaz (subventions d'équilibre)
- Autres dépenses d'investissement
- Bornes de Recharge pour Véhicules Electriques (Travaux)

Annexe 6

**Recettes d'investissement 2019
= 12 244 269,43**

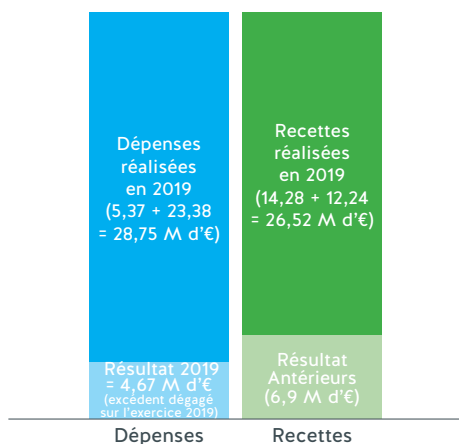


Les investissements sont principalement financés par les participations versées par les collectivités adhérentes au SIEIL ou les particuliers / personnes morales de droit privé. Elle représentent en 2019, pour les compétences Electricité, Eclairage Public et Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques, la somme totale de 7,25 M d'€. En complément, les subventions de l'Etat versées dans le cadre du FACé (Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification) représentent 3,77 M d'€ et le concessionnaire Enedis finance également les investissements du SIEIL à hauteur de 340 000 € en 2019.

Par ailleurs, le FCTVA (Fonds de Compensation de TVA), calculé sur des investissements réalisés par le SIEIL en 2017, permet au SIEIL de financer près de 881 000 € d'investissement.

- FCTVA
- FACé (Versement de l'Etat) + Article 8 Enedis
- Participations - Eclairage Public
- Participations - Bornes de Recharge pour Véhicules Electriques (Travaux)
- Participations - Electricité et Télécommunication

Equilibre et Résultat 2019



Ainsi, en 2019, le SIEIL a dégagé un résultat excédentaire de 4,67 d'€.

Focus : dette du SIEIL

Le SIEIL était totalement désendetté depuis 2014. Après avoir souscrit un premier emprunt à taux fixe en 2018 pour financer le Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) à hauteur d'1 M d'€, il a été décidé fin 2019 de signer trois nouveaux contrats d'une valeur totale de 8 M d'€, permettant de mobiliser des fonds pour les deux années à venir, en fonction du besoin de financement. Ces 3 contrats sont tous réalisés à taux fixe (classé 1-A - Charte Gissler) pour une durée de 20 ans et n'ont fait l'objet d'aucune mobilisation des fonds au 31/12/2019.

FINANCES COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BUDGET ANNEXE PCRS

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

Annexe 7

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE - CA - 2019

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	314 650,24	G	314 650,24	G-A 0,00
	Section d'investissement	B	840 973,11	H	1 049 222,57	H-B 208 249,46

		+		+		
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)	

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D	1 155 623,35	Q= G+H+I+J	1 363 872,81	=Q-P 208 249,46

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	14 275,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	14 275,00	= K+L	0,00

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	314 650,24	= G+I+K	314 650,24	0,00
	Section d'investissement	= B+D+F	855 248,11	= H+J+L	1 049 222,57	193 974,46
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	1 169 898,35	= G+H+I+J+K+L	1 363 872,81	193 974,46

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	14 275,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE - CA - 2019

Annexe 7

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	14 275,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00
45810	Opération pour compte de tiers n° 0 - DEPENSES (A SUBDIVISER PAR OPERATION) (3)	0,00	0,00
45820	Opération pour compte de tiers n° 0 - RECETTES (A SUBDIVISER PAR OPERATION) (3)	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

Annexe 7



BUDGET ANNEXE PCRS

Liste des restes à réaliser de 2019

Nature	Objet de l'engagement	Montant budgétaire
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles		14 275,00
2051	Concessions, droits similaires	14 275,00
	TOTAL	14 275,00

Arrêté le présent état à la somme de quatorze mille deux cent soixante-quinze euros.

Signé électroniquement

Jean-Luc DUPONT

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE - CA - 2019

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	92 500,00	52 626,98	0,00	0,00	39 873,02
012	Charges de personnel, frais assimilés	200 000,00	184 024,02	0,00	0,00	15 975,98
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		292 500,00	236 651,00	0,00	0,00	55 849,00
66	Charges financières	12 700,00	12 650,00	0,00	0,00	50,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		305 200,00	249 301,00	0,00	0,00	55 899,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	68 300,00	65 349,24			2 950,76
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		68 300,00	65 349,24			2 950,76
TOTAL		373 500,00	314 650,24	0,00	0,00	58 849,76
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	68 000,00	30 656,70	0,00	0,00	37 343,30
73	Produits issus de la fiscalité(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		69 000,00	30 656,70	0,00	0,00	38 343,30
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	304 500,00	283 993,54	0,00	0,00	20 506,46
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		373 500,00	314 650,24	0,00	0,00	58 849,76
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00	0,00			0,00
TOTAL		373 500,00	314 650,24	0,00	0,00	58 849,76
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		0,00				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

Annexe 7

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE - CA - 2019

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	141 000,00	56 857,80	14 275,00	69 867,20
21	Immobilisations corporelles	844 000,00	716 908,63	0,00	127 091,37
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	985 000,00	773 766,43	14 275,00	196 958,57
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	66 700,00	66 666,68	0,00	33,32
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	66 700,00	66 666,68	0,00	33,32
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 251 700,00	840 433,11	14 275,00	396 991,89
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	1 000,00	540,00		460,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	1 000,00	540,00		460,00
	TOTAL	1 252 700,00	840 973,11	14 275,00	397 451,89
	Pour information	0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	983 400,00	983 333,33	0,00	66,67
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	983 400,00	983 333,33	0,00	66,67
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 183 400,00	983 333,33	0,00	200 066,67
021	Virement de la section d'exploitation (2)	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	68 300,00	65 349,24		2 950,76
041	Opérations patrimoniales (2)	1 000,00	540,00		460,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	69 300,00	65 889,24		3 410,76
	TOTAL	1 252 700,00	1 049 222,57	0,00	203 477,43
	Pour information	0,00			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	52 626,98		52 626,98
012	Charges de personnel, frais assimilés	184 024,02		184 024,02
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	12 650,00	0,00	12 650,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	65 349,24	65 349,24
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	249 301,00	65 349,24	314 650,24

+	D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	0,00
=	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	314 650,24

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	66 666,68	0,00	66 666,68
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	56 857,80	0,00	56 857,80
21	Immobilisations corporelles (6)	716 908,63	540,00	717 448,63
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations(reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement –Total	840 433,11	540,00	840 973,11

+	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	0,00
=	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	840 973,11

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

Annexe 7

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE - CA - 2019

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	30 656,70		30 656,70
71	Production stockée (ou déstockage)(3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	283 993,54	0,00	283 993,54
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	314 650,24	0,00	314 650,24

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	314 650,24
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	983 333,33	0,00	983 333,33
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	540,00	540,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		65 349,24	65 349,24
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481			0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	983 333,33	65 889,24	1 049 222,57

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	0,00
---	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 049 222,57
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	92 500,00	52 626,98	0,00	0,00	39 873,02
6063	Fournitures entretien et petit équipt	0,00	540,67	0,00	0,00	-540,67
6066	Carburants	15 300,00	0,00	0,00	0,00	15 300,00
6068	Autres matières et fournitures	500,00	138,14	0,00	0,00	361,86
611	Sous-traitance générale	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
61551	Entretien matériel roulant	1 000,00	172,51	0,00	0,00	827,49
6156	Maintenance	60 700,00	45 762,02	0,00	0,00	14 937,98
618	Divers	0,00	940,21	0,00	0,00	-940,21
6237	Publications	0,00	2 006,00	0,00	0,00	-2 006,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	135,75	0,00	0,00	-135,75
6287	Remboursements de frais	0,00	2 931,68	0,00	0,00	-2 931,68
012	Charges de personnel, frais assimilés	200 000,00	184 024,02	0,00	0,00	15 975,98
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	200 000,00	184 024,02	0,00	0,00	15 975,98
014	Atténuations de produits (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		292 500,00	236 651,00	0,00	0,00	55 849,00
66	Charges financières (b) (5)	12 700,00	12 650,00	0,00	0,00	50,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	12 700,00	12 650,00	0,00	0,00	50,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		305 200,00	249 301,00	0,00	0,00	55 899,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)	68 300,00	65 349,24			2 950,76
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	68 300,00	65 349,24			2 950,76
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		68 300,00	65 349,24			2 950,76
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		68 300,00	65 349,24			2 950,76
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		373 500,00	314 650,24	0,00	0,00	58 849,76
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisionsemi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Annexe 7

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE - CA - 2019

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	68 000,00	30 656,70	0,00	0,00	37 343,30
706	Prestations de services	68 000,00	30 656,70	0,00	0,00	37 343,30
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
74	Subventions d'exploitation	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		69 000,00	30 656,70	0,00	0,00	38 343,30
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	304 500,00	283 993,54	0,00	0,00	20 506,46
774	Subventions exceptionnelles	0,00	283 993,54	0,00	0,00	-283 993,54
778	Autres produits exceptionnels	304 500,00	0,00	0,00	0,00	304 500,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		373 500,00	314 650,24	0,00	0,00	58 849,76
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		373 500,00	314 650,24	0,00	0,00	58 849,76
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE - CA - 2019

Annexe 7

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	141 000,00	56 857,80	14 275,00	69 867,20
2033	Frais d'insertion	0,00	540,00	0,00	-540,00
2051	Concessions et droits assimilés	141 000,00	56 317,80	14 275,00	70 407,20
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	844 000,00	716 908,63	0,00	127 091,37
2182	Matériel de transport	21 600,00	21 540,00	0,00	60,00
2183	Matériel de bureau et informatique	185 400,00	59 519,41	0,00	125 880,59
2184	Mobilier	8 000,00	7 849,22	0,00	150,78
2188	Autres immobilisations corporelles	629 000,00	628 000,00	0,00	1 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		985 000,00	773 766,43	14 275,00	196 958,57
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	66 700,00	66 666,68	0,00	33,32
1641	Emprunts en euros	66 700,00	66 666,68	0,00	33,32
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		66 700,00	66 666,68	0,00	33,32
45810	DEPENSES (A SUBDIVISER PAR OPERATION) (4)	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		200 000,00	0,00	0,00	200 000,00
TOTAL DEPENSES REELLES		1 251 700,00	840 433,11	14 275,00	396 991,89
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	1 000,00	540,00		460,00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 000,00	540,00		460,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		1 000,00	540,00		460,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		1 252 700,00	840 973,11	14 275,00	397 451,89
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		0,00			

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
 (2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
 (3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
 (4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
 (5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.
 (6) Les comptes 15.2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
 (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

Annexe 7

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE - CA - 2019

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	983 400,00	983 333,33	0,00	66,67
1641	Emprunts en euros	983 400,00	983 333,33	0,00	66,67
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		983 400,00	983 333,33	0,00	66,67
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45820	RECETTES (A SUBDIVISER PAR OPERATION) (3)	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		200 000,00	0,00	0,00	200 000,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		1 183 400,00	983 333,33	0,00	200 066,67
021	Virement de la section d'exploitation	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)	68 300,00	65 349,24		2 950,76
2805	Licences, logiciels, droits similaires	14 200,00	11 263,00		2 937,00
28182	Matériel de transport	2 200,00	2 154,00		46,00
28183	Matériel de bureau et informatique	9 300,00	9 507,24		-207,24
28184	Mobilier	600,00	523,00		77,00
28188	Autres	42 000,00	41 902,00		98,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		68 300,00	65 349,24		2 950,76
041	Opérations patrimoniales (6)	1 000,00	540,00		460,00
2033	Frais d'insertion	1 000,00	540,00		460,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		69 300,00	65 889,24		3 410,76
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		1 252 700,00	1 049 222,57	0,00	203 477,43
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		0,00			

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.
(5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					1 000 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					1 000 000,00									
	Caisse Française de Financement (Banque Postale)				1 000 000,00	F		0,000	1,320		T	C	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									

Annexe 7

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE - CA - 2019

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat												
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
					1 000 000,00				Niveau de taux (5)	Taux actuariel			
Total général													

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE - CA - 2019

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE		A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		916 666,65					66 666,68	12 650,00	0,00	0,00	
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		916 666,65					66 666,68	12 650,00	0,00	0,00	
1643 Emprunts en devises (total)	N	0,00	A-1	916 666,65	13,00	F	0,000		66 666,68	12 650,00	0,00	0,00	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
Total général		0,00		916 666,65					66 666,68	12 650,00	0,00	0,00	

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

Annexe 7

IV – ANNEXES													IV		
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX													A1.3		
A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)															
Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû	
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)															
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00		0,00
Barrière simple (B)															
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00		0,00
Option d'échange (C)															
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00		0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)															
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00		0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)															
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00		0,00
Autres types de structures (F)															
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00		0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00		0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES							IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS							A1.4
A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)							
Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	916 666,65	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					0	
	% de l'encours					0,00	
	Montant en euros					0,00	
						0,00	

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

Annexe 7

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE - CA - 2019

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500.00 €	2018-12-11

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Matériel dédié à l'activité du PCRS	15	11/12/2018
L	Matériel de transport	10	11/12/2018
L	Mobilier	15	11/12/2018
L	Logiciels et le matériel informatique	5	11/12/2018
L	Etudes	5	11/12/2018

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		66 700,00	I 66 666,68
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		66 700,00	66 666,68
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	66 700,00	66 666,68
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	66 666,68	14 275,00	0,00	80 941,68

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

Annexe 7

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE - CA - 2019

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		68 300,00	65 349,24
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FACTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		68 300,00	65 349,24
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2805	Licences, logiciels, droits similaires	14 200,00	11 263,00
28182	Matériel de transport	2 200,00	2 154,00
28183	Matériel de bureau et informatique	9 300,00	9 507,24
28184	Mobilier	600,00	523,00
28188	Autres	42 000,00	41 902,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	65 349,24	0,00	0,00	0,00	65 349,24

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	80 941,68
Ressources propres disponibles	65 349,24
Solde	V = IV – II (3)
	-15 592,44

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE - CA - 2019

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A8.1

A8.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
18/01/2019	LOGICIEL SUR BUDGET ANNEXE PCRS (S18004)	11 992,80	0,00	5
18/01/2019	LOGICIEL SUR BUDGET ANNEXE PCRS (S18041)	33 600,00	0,00	5
18/01/2019	LOGICIEL SUR BUDGET ANNEXE PCRS (S18050)	10 725,00	0,00	5
18/01/2019	VEHICULE SUR BUDGET ANNEXE PCRS (S18032)	21 540,00	0,00	10
18/01/2019	MATERIEL INFORMATIQUE SUR BUDGET ANNEXE PCRS (S18001)	18 535,34	0,00	5
18/01/2019	MATERIEL MOBILE MAPPING SUR BUDGET ANNEXE PCRS (S17049)	50 270,00	0,00	15
18/01/2019	MATERIEL INFORMATIQUE SUR BUDGET ANNEXE PCRS (S18009)	23 655,60	0,00	5
18/01/2019	MATERIEL INFORMATIQUE SUR BUDGET ANNEXE PCRS (S18055)	336,24	0,00	5
18/01/2019	MATERIEL INFORMATIQUE SUR BUDGET ANNEXE PCRS (S18058)	940,00	0,00	5
18/01/2019	MOBILIER SUR BUDGET ANNEXE PCRS (S18059)	7 849,22	0,00	15
18/01/2019	MATERIEL MOBILE MAPPING SUR BUDGET ANNEXE PCRS (S17048)	578 270,00	0,00	15
18/01/2019	MATERIEL INFORMATIQUE SUR BUDGET ANNEXE PCRS (S18007)	2 726,23	0,00	5
13/09/2019	SERVICE MATERIEL INFORMATIQUE PCRS	10 220,00	0,00	5
16/12/2019	MATERIEL INFORMATIQUE PCRS	3 106,00	0,00	5
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		773 766,43	0,00	

Annexe 7

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE - CA - 2019

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES	A8.2

A8.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

FINANCES

NOTE SYNTHÉTIQUE

COMPTE

ADMINISTRATIF 2019

BUDGET ANNEXE PCRS

Annexe 8

Conformément à l'article L2313-1 du CGCT, les éléments ci-dessous présentent de manière synthétique les dépenses et recettes réalisées au cours de l'année 2019 au titre du Budget annexe PCRS du SIEIL.

Le SIEIL a été désigné en 2017 autorité publique locale compétente au sens du protocole national publié en juin 2015 par le CNIG (Conseil National de l'Information Géographique) pour réaliser le Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) d'Indre-et-Loire.

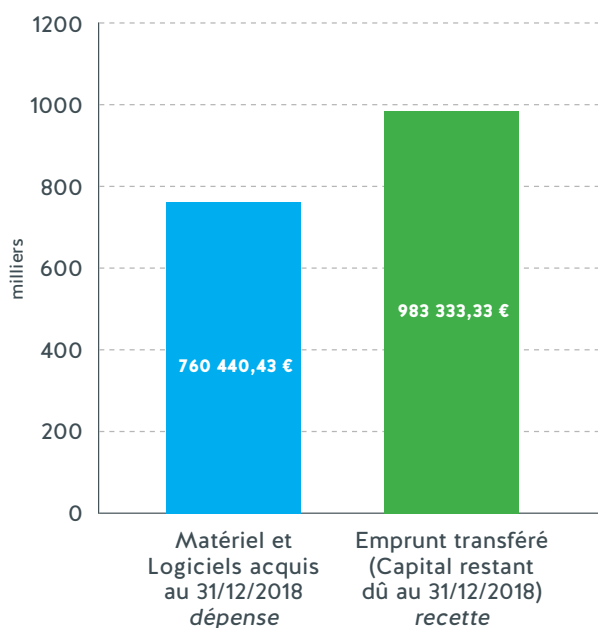
La réflexion menée pour la mise en place d'un service dédié au PCRS a abouti à la création d'un budget annexe pour cette activité, permettant d'identifier d'une part, en dépenses et en recettes, les flux relatifs à ce service et d'autre part, le patrimoine immobilisé de ce service public industriel et commercial. Ce budget a donc été créé par délibération du Comité syndical, au 1^{er} janvier 2019.

Le Patrimoine acquis avant le 31 décembre 2018 pour la mise en oeuvre de ce service a été transféré du Budget Principal vers le Budget annexe PCRS pour un montant total de 760 440,43 €.

En parallèle, l'emprunt bancaire réalisé en 2018 pour un montant de 1 Million d'€ à taux fixe, a également été transféré sur ce nouveau budget pour le capital restant dû au 31 décembre 2018, à savoir 983 333,33 €.

Le PCRS devant être initialement constitué, les dépenses liées au service seront dans un premier temps financées par une subvention d'équilibre versée par le budget annexe du PCRS (voir délibération du SIEIL n°2018-92 relative à la création du budget annexe PCRS).

Patrimoine et Emprunt transféré à la création du budget annexe

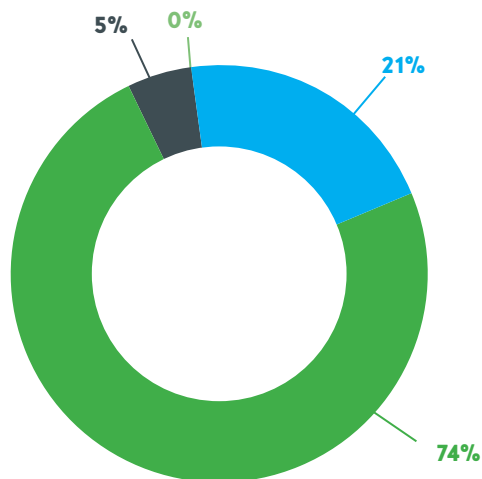


Dépenses de Fonctionnement 2019 = 249 301 €

Les dépenses de fonctionnement représentent un montant net de 249 301 €.

Elle sont constituées à 74 % des charges de personnel.

Le coût de fonctionnement du service PCRS pour 2019 est de 52 626,98 € et les intérêts relatifs au remboursement de la dette sont de 12 650 €.

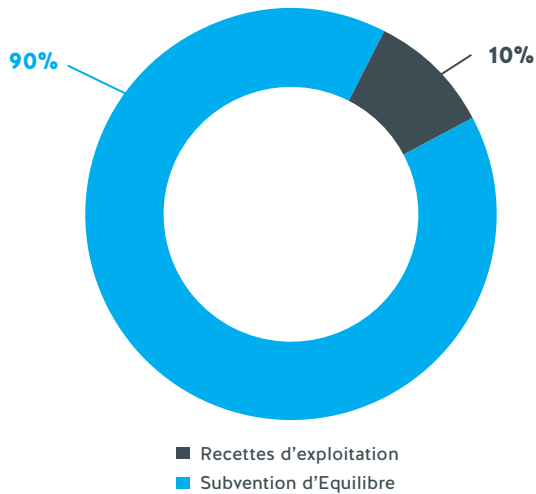


- Charges de fonctionnement du service PCRS
- Charges de personnel
- Intérêts de la dette
- Autres dépenses

Annexe 8

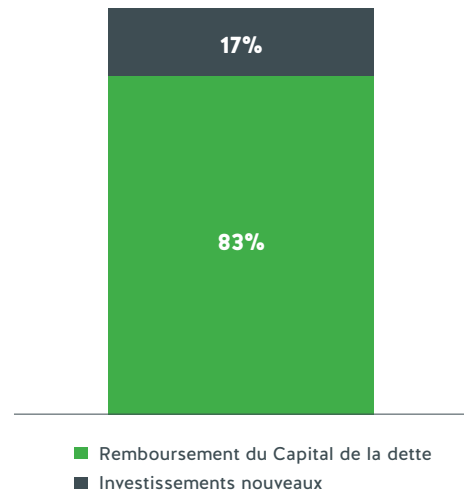
Recettes de Fonctionnement 2019 = 314 650,24 €

Pour cette première année d'exploitation, les recettes de vente de prestations réalisées par le service PCRS représentent 30 656,70 €. Ces dernières permettent de financer une partie des dépenses de fonctionnement, le solde étant équilibré par une subvention d'équilibre versée par le budget principal à hauteur de 283 993,54 € pour 2019.

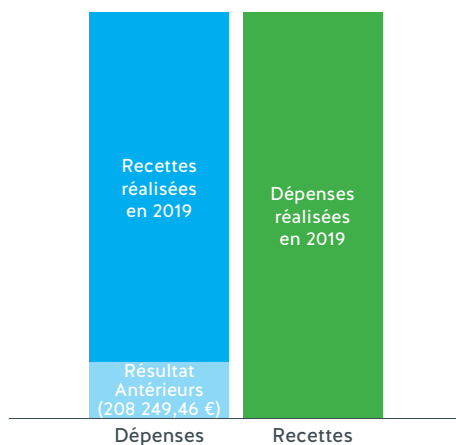


Structure des Dépenses Investissement nouvelles en 2019 = 79 992,68 €

Les nouveaux investissements du PCRS réalisés en 2019 représentent 13 326 €, le solde de la section correspondant au remboursement du capital de la dette pour 2019 à hauteur de 66 666,68 €.



Equilibre et Résultat 2019



Ainsi, en 2019, le SIEIL a dégagé un résultat excédentaire de 208 249,46 €.

Focus : dette du SIEIL
Pour financer les investissements du service PCRS, le SIEIL a réalisé en 2018 un emprunt d'1 M d'€ à taux fixe en 2018. Cet emprunt est classé 1-A - Charte Gissler, pour une durée totale de 15 ans.

FINANCES AJUSTEMENTS AU BS 2020 DES AP/CP

Annexe 9

SYNTHESE SUIVI AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP)
DEPENSES

1/Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 13 juin 2019

BUDGET	Compétence	Libellé AP Type	Année de programme	Montant de l'Autorisation de Programme	ECHancier PREVISIONNEL DES CP							TOTAL	
					CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023		
PRINCIPAL	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2016	19 780 800,00	17 852 825,06	1 814 050,96	113 923,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 780 800,00
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2017	21 323 800,00	6 534 702,57	11 553 336,98	3 122 361,51	113 398,94	0,00	0,00	0,00	0,00	21 323 800,00
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2018	20 707 000,00	0,00	6 068 106,69	11 604 000,00	3 034 893,31	0,00	0,00	0,00	0,00	20 707 000,00
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2019	20 048 000,00	0,00	0,00	5 061 000,00	11 384 536,52	3 602 463,48	0,00	0,00	0,00	20 048 000,00
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2020	19 418 000,00	0,00	0,00	0,00	5 106 000,00	8 740 000,00	5 572 000,00	0,00	0,00	19 418 000,00
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2016	159 815,68	129 870,89	29 944,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	159 815,68
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2017	221 694,98	102 824,80	33 475,70	85 394,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	221 694,98
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2018	209 896,60	0,00	75 502,51	100 000,00	34 396,09	0,00	0,00	0,00	0,00	209 896,60
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2019	250 000,00	0,00	0,00	105 000,00	112 500,00	32 500,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2020	250 000,00	0,00	0,00	0,00	102 000,00	100 000,00	48 000,00	0,00	0,00	250 000,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2016	4 255 200,00	3 764 639,31	282 669,35	207 891,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 255 200,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2017	5 260 000,00	2 326 172,98	1 577 313,98	885 813,04	470 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 260 000,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2018	5 400 000,00	0,00	1 242 748,79	3 037 000,00	1 120 251,21	0,00	0,00	0,00	0,00	5 400 000,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2019	4 600 000,00	0,00	0,00	1 919 000,00	2 094 000,00	587 000,00	0,00	0,00	0,00	4 600 000,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2020	3 920 000,00	0,00	0,00	0,00	1 049 000,00	1 765 000,00	1 106 000,00	0,00	0,00	3 920 000,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS	2016	700 000,00	399 045,01	161 354,31	139 600,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700 000,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS	2017	840 000,00	51 101,50	411 849,78	377 048,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	840 000,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS	2018	828 000,00	0,00	87 176,07	435 500,00	305 323,93	0,00	0,00	0,00	0,00	828 000,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS	2019	500 000,00	0,00	0,00	50 000,00	225 000,00	225 000,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS	2020	300 000,00	0,00	0,00	31 000,00	150 000,00	150 000,00	119 000,00	0,00	0,00	300 000,00
METHYCENTRE				1 050 000,00	0,00	0,00	300 000,00	300 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	1 050 000,00	
TOTAL				130 022 209,26	31 161 182,12	23 337 529,91	27 543 538,75	25 483 000,00	15 351 963,48	6 995 000,00	150 000,00	130 022 209,26	

2/ Ajustement des AP/CP proposé au BP 2020 (Comité syndical du 23 juin 2020)

BUDGET	Compétence	Libellé AP Type	Année de programme	Montant de l'Autorisation de Programme	ECHancier PREVISIONNEL DES CP							TOTAL	
					CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023		
PRINCIPAL	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2016	898,91	0,00	0,00	-1.189,01	2 087,92	0,00	0,00	0,00	0,00	898,91
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2017	0,00	0,00	0,00	-164 829,74	164 829,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2018	0,00	0,00	0,00	-1 114 091,75	1 114 091,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2019	0,00	0,00	0,00	203 403,88	-1 157 000,00	953 596,12	0,00	0,00	0,00	0,00
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2020	359 000,00	0,00	0,00	0,00	-15 000,00	-46 000,00	420 000,00	0,00	0,00	359 000,00
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2016	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2017	0,00	0,00	0,00	-29 266,54	29 266,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2018	0,00	0,00	0,00	-27 392,16	27 392,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2019	0,00	0,00	0,00	1 468,50	0,00	-1 468,50	0,00	0,00	0,00	0,00
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2020	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2016	0,00	0,00	0,00	-170 484,64	170 484,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2017	-741 993,13	0,00	0,00	-558 293,13	-183 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-741 993,13
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2018	0,00	0,00	0,00	-795 618,88	795 618,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2019	0,00	0,00	0,00	-672 517,97	672 517,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2020	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS	2016	0,00	0,00	0,00	-48 223,97	48 223,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS	2017	0,00	0,00	0,00	-57 009,89	57 009,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS	2018	0,00	0,00	0,00	110 075,47	-110 075,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS	2019	0,00	0,00	0,00	-36 629,50	36 629,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS	2020	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00	1 243 230,02	1 615 275,09	420 000,00	-382 094,22
METHYCENTRE				-382 094,22	0,00	0,00	-3 660 599,33	1 243 230,02	1 615 275,09	420 000,00	0,00	-382 094,22	
TOTAL				-382 094,22	0,00	0,00	-3 660 599,33	1 243 230,02	1 615 275,09	420 000,00	0,00	-382 094,22	

3/ Situation des AP/CP au BP 2020 (Comité syndical du 23 juin 2020)

BUDGET	Compétence	Libellé AP Type	Année de programme	Montant de l'Autorisation de Programme	Echeancier Prévisionnel des CP							TOTAL	
					CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023		
PRINCIPAL	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2016	19 781 698,91	17 852 825,06	1 814 050,96	112 734,97	2 087,92	0,00	0,00	0,00	0,00	19 781 698,91
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2017	21 323 800,00	6 534 702,57	11 553 336,98	2 957 531,77	278 228,68	0,00	0,00	0,00	0,00	21 323 800,00
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2018	20 707 000,00	0,00	6 068 106,69	10 489 908,25	4 148 985,06	0,00	0,00	0,00	0,00	20 707 000,00
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2019	20 048 000,00	0,00	0,00	5 264 403,88	10 227 536,52	4 556 059,60	0,00	0,00	0,00	20 048 000,00
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2020	19 777 000,00	0,00	0,00	0,00	5 091 000,00	8 694 000,00	5 992 000,00	0,00	0,00	19 777 000,00
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2016	159 815,68	129 870,89	29 944,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	159 815,68
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2017	221 694,98	102 824,80	33 475,70	56 127,94	29 266,54	0,00	0,00	0,00	0,00	221 694,98
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2018	209 898,60	0,00	75 502,51	72 607,84	61 788,25	0,00	0,00	0,00	0,00	209 898,60
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2019	250 000,00	0,00	0,00	106 468,50	112 500,00	31 031,50	0,00	0,00	0,00	250 000,00
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2020	250 000,00	0,00	0,00	0,00	102 000,00	100 000,00	48 000,00	0,00	0,00	250 000,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2016	4 255 200,00	3 764 639,31	282 669,35	37 406,70	170 484,64	0,00	0,00	0,00	0,00	4 255 200,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2017	4 518 006,87	2 326 172,98	1 577 313,98	327 519,91	287 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 518 006,87
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2018	5 400 000,00	0,00	1 242 748,79	2 241 381,12	1 915 870,09	0,00	0,00	0,00	0,00	5 400 000,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2019	4 600 000,00	0,00	0,00	1 246 482,03	2 094 000,00	1 259 517,97	0,00	0,00	0,00	4 600 000,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2020	3 920 000,00	0,00	0,00	0,00	1 049 000,00	1 765 000,00	1 106 000,00	0,00	0,00	3 920 000,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS	2016	700 000,00	395 045,01	161 354,31	91 376,71	48 223,97	0,00	0,00	0,00	0,00	700 000,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS	2017	840 000,00	51 101,50	411 849,78	320 038,83	57 009,89	0,00	0,00	0,00	0,00	840 000,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS	2018	828 000,00	0,00	87 176,07	545 575,47	195 248,46	0,00	0,00	0,00	0,00	828 000,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS	2019	500 000,00	0,00	0,00	13 370,50	225 000,00	261 629,50	0,00	0,00	0,00	500 000,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS	2020	300 000,00	0,00	0,00	0,00	31 000,00	150 000,00	119 000,00	0,00	0,00	300 000,00
	METHYCENTRE		TOTAL	1 050 000,00	31 161 182,12	23 337 529,91	23 882 934,42	26 726 230,02	16 967 238,57	7 415 000,00	150 000,00	1 050 000,00	1 29 640 115,04

Annexe 9

SYNTHESE SUIVI AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP)
RECETTES

1/ Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 13 juin 2019

BUDGET	Compétence	Libellé AP Type	Année de programme	Montant de l'Autorisation de Programme	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP							TOTAL		
					CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023			
PRINCIPAL	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2016	8 080 104,67	6 029 006,54	1 367 758,17	683 339,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 080 104,67	
		TRAVAUX RESEAUX	2017	8 736 869,16	1 672 443,74	3 870 307,98	2 631 117,44	563 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 736 869,16
		TRAVAUX RESEAUX	2018	8 493 292,44	0,00	2 232 578,49	2 612 180,00	3 648 533,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 493 292,44
		TRAVAUX RESEAUX	2019	9 184 000,00	0,00	2 008 500,00	3 974 617,08	3 200 882,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 184 000,00
		TRAVAUX RESEAUX	2020	9 451 000,00	0,00	0,00	1 460 000,00	3 330 000,00	4 661 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 451 000,00
		FONDS DE CONCOURS	2017	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		FONDS DE CONCOURS	2018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		FONDS DE CONCOURS	2019	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		ECLAIRAGE PUBLIC	2016	793 111,92	443 243,44	318 836,13	31 032,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	793 111,92
		ECLAIRAGE PUBLIC	2017	1 341 970,07	312 780,19	842 597,79	179 875,10	6 716,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 341 970,07
ECLAIRAGE PUBLIC	2018	1 671 000,00	0,00	346 368,02	850 000,00	474 631,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 671 000,00		
ECLAIRAGE PUBLIC	2019	1 572 400,00	0,00	399 600,00	820 500,00	352 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 572 400,00		
ECLAIRAGE PUBLIC	2020	1 349 000,00	0,00	0,00	101 000,00	918 000,00	330 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 349 000,00		
TOTAL				50 672 748,26	8 457 473,91	8 978 446,58	9 395 644,85	11 049 000,00	7 801 182,92	4 991 000,00	0,00	0,00	50 672 748,26	

2/ Ajustement des AP/CP proposé au BP 2020 (Comité syndical du 23 juin 2020)

BUDGET	Compétence	Libellé AP Type	Année de programme	Montant de l'Autorisation de Programme	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP							TOTAL		
					CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023			
PRINCIPAL	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2016	93 141,55	0,00	0,00	64 491,60	28 649,95	0,00	0,00	0,00	0,00	93 141,55	
		TRAVAUX RESEAUX	2017	-235 971,31	0,00	-776 639,51	540 668,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-235 971,31	
		TRAVAUX RESEAUX	2018	0,00	0,00	2 171 646,39	-2 171 646,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
		TRAVAUX RESEAUX	2019	0,00	0,00	215 824,94	0,00	-215 824,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
		TRAVAUX RESEAUX	2020	199 000,00	0,00	0,00	199 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	199 000,00	
		FONDS DE CONCOURS	2017	2 069,63	0,00	0,00	1 738,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 069,63
		FONDS DE CONCOURS	2018	0,00	0,00	-12 194,36	12 194,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
		FONDS DE CONCOURS	2019	47 405,20	0,00	14 526,04	32 879,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 405,20
		ECLAIRAGE PUBLIC	2018	0,00	0,00	16 685,78	-16 685,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		ECLAIRAGE PUBLIC	2019	0,00	0,00	236 845,69	-15 000,00	-221 845,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ECLAIRAGE PUBLIC	2020	0,00	0,00	0,00	-1 588 940,50	-238 670,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 827 611,13		
TOTAL				107 383,68	0,00	1 934 994,81	-1 588 940,50	-238 670,63	0,00	0,00	0,00	0,00	107 383,68	

3/ Situation des AP/CP au BP 2020 (Comité syndical du 23 juin 2020)

BUDGET	Compétence	Libellé AP Type	Année de programme	Montant de l'Autorisation de Programme	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP							TOTAL		
					CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023			
PRINCIPAL	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2016	8 173 246,22	6 029 006,54	1 367 758,17	747 831,56	28 649,95	0,00	0,00	0,00	0,00	8 173 246,22	
		TRAVAUX RESEAUX	2017	8 500 897,85	1 672 443,74	3 870 307,98	1 854 477,93	1 103 668,20	0,00	0,00	0,00	0,00	8 500 897,85	
		TRAVAUX RESEAUX	2018	8 493 292,44	0,00	2 232 578,49	4 783 826,39	1 476 887,56	0,00	0,00	0,00	0,00	8 493 292,44	
		TRAVAUX RESEAUX	2019	9 184 000,00	0,00	2 224 324,94	3 974 617,08	2 985 057,98	0,00	0,00	0,00	0,00	9 184 000,00	
		TRAVAUX RESEAUX	2020	9 650 000,00	0,00	0,00	1 460 000,00	3 529 000,00	4 661 000,00	0,00	0,00	0,00	9 650 000,00	
		FONDS DE CONCOURS	2017	1 738,61	0,00	0,00	1 738,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 738,61
		FONDS DE CONCOURS	2018	2 069,63	0,00	0,00	2 069,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 069,63
		FONDS DE CONCOURS	2019	47 405,20	0,00	14 526,04	32 879,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 405,20
		ECLAIRAGE PUBLIC	2016	793 111,92	443 243,44	318 836,13	18 837,99	12 194,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	793 111,92
		ECLAIRAGE PUBLIC	2017	1 389 375,27	312 780,19	842 597,79	194 401,14	39 596,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 389 375,27
ECLAIRAGE PUBLIC	2018	1 671 000,00	0,00	346 368,02	866 685,78	457 946,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 671 000,00		
ECLAIRAGE PUBLIC	2019	1 572 400,00	0,00	399 600,00	636 445,69	130 454,31	805 500,00	130 454,31	0,00	0,00	0,00	1 572 400,00		
ECLAIRAGE PUBLIC	2020	1 349 000,00	0,00	0,00	101 000,00	918 000,00	330 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 349 000,00		
TOTAL				50 780 131,94	8 457 473,91	8 978 446,58	11 350 639,66	9 460 059,50	7 562 512,29	4 991 000,00	0,00	0,00	50 780 131,94	

SIEIL - APCP - DEPENSES

Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 10 décembre 2019

Libellé AP		Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	Echéancier prévisionnel des CP						TOTAL		
					CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022			
ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2016A	REINFORCEMENT (AIDE PAR FACE)	2 914 442,00	2 446 314,16	468 127,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 914 442,00	
		2016B	DISSIMULATION AIDE PAR ENEDIS (ARTB)	1 117 959,54	971 872,26	133 051,79	13 035,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 117 959,54
		2016C	DISSIMULATION AIDE PAR FACE	1 340 885,39	1 265 682,34	56 150,76	19 050,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 340 885,39
		2016D	DISSIMULATION CABINES HAUTES	692 954,34	591 187,64	101 766,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	692 954,34
		2016E	EXTENSION (HORS FACE)	1 558 077,49	1 513 697,86	44 379,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 558 077,49
		2016F	EXTENSION (AIDE PAR FACE)	1 687 859,94	1 654 149,27	33 710,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 687 859,94
		2016G	DISSIMULATION (HORS FACE)	3 677 293,80	2 773 310,77	519 315,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 677 293,80
		2016H	GEOLocalISATION DES RESEAUX	277 310,77	277 310,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	277 310,77
		2016I	TYX EP LIÉS A L'ER. COMPET. TRANSF.	468 568,28	465 388,24	3 180,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	468 568,28
		2016J	TYX EP LIÉS A L'ER. COMPET. TRANSF.	411 548,52	407 882,39	3 666,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	411 548,52
		2016K	REINFORCEMENT (HORS FACE)	82 695,46	82 695,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	82 695,46
		2016L	REHABILITATION DES POSTES	108 890,00	108 890,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	108 890,00
		2016M	SECURISATION (HORS FACE)	464 778,46	464 419,18	359,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	464 778,46
		2016N	SECURISATION (AIDE PAR FACE)	1 323 784,64	1 102 147,35	171 106,92	50 530,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 323 784,64
		2016O	SECURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDE PAR FACE)	2 031 143,83	1 862 664,18	138 877,32	29 602,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 031 143,83
		2016P	TELECOMMUNICATION	1 622 609,54	1 480 545,21	140 358,83	1 705,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 622 609,54
		TOTAL	19 780 800,00	17 852 825,06	1 814 050,96	113 923,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 780 800,00	

Situation des AP/CP au BP 2020 (Comité syndical du 23 juin 2020)

Libellé AP		Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	Echéancier prévisionnel des CP						TOTAL		
					CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022			
ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2016A	REINFORCEMENT (AIDE PAR FACE)	2 914 442,00	2 446 314,16	468 127,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 914 442,00	
		2016B	DISSIMULATION AIDE PAR ENEDIS (ARTB)	1 117 959,54	971 872,26	133 051,79	13 035,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 117 959,54
		2016C	DISSIMULATION AIDE PAR FACE	1 340 885,39	1 265 682,34	56 150,76	19 050,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 340 885,39
		2016D	DISSIMULATION CABINES HAUTES	692 954,34	591 187,64	101 766,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	692 954,34
		2016E	EXTENSION (HORS FACE)	1 558 077,49	1 513 697,86	44 379,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 558 077,49
		2016F	EXTENSION (AIDE PAR FACE)	1 687 859,94	1 654 149,27	33 710,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 687 859,94
		2016G	DISSIMULATION (HORS FACE)	3 677 293,80	2 773 310,77	519 315,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 677 293,80
		2016H	GEOLocalISATION DES RESEAUX	277 310,77	277 310,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	277 310,77
		2016I	TYX EP LIÉS A L'ER. COMPET. NON TRANSF.	468 568,28	465 388,24	3 180,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	468 568,28
		2016J	TYX EP LIÉS A L'ER. COMPET. TRANSF.	411 548,52	407 882,39	3 666,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	411 548,52
		2016K	REINFORCEMENT (HORS FACE)	82 695,46	82 695,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	82 695,46
		2016L	REHABILITATION DES POSTES	108 890,00	108 890,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	108 890,00
		2016M	SECURISATION (HORS FACE)	464 778,46	464 419,18	359,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	464 778,46
		2016N	SECURISATION (AIDE PAR FACE)	1 323 784,64	1 102 147,35	171 106,92	48 442,45	2 087,92	0,00	0,00	0,00	0,00	1 323 784,64
		2016O	SECURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDE PAR FACE)	2 032 042,74	1 862 664,18	138 877,32	30 501,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 032 042,74
		2016P	TELECOMMUNICATION	1 622 609,54	1 480 545,21	140 358,83	1 705,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 622 609,54
		TOTAL	19 781 698,91	17 852 825,06	1 814 050,96	113 923,98	2 087,92	0,00	0,00	0,00	0,00	19 781 698,91	

Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 10 décembre 2019

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP							TOTAL
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022		
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX	2017AB	RENFORCEMENT (AIDE PAR FACÉ)	2 722 000,00	226 525,37	1 762 571,69	732 902,94	0,00	0,00	0,00	2 722 000,00	
	2017AR	DISSIMULATION AIDE PAR ENEDIS (ARTB)	1 287 000,00	483 079,95	617 467,95	179 000,00	7 452,10	0,00	0,00	1 287 000,00	
	2017C	DISSIMULATION (AIDE PAR FACÉ)	1 337 000,00	489 362,24	536 009,91	311 627,85	0,00	0,00	0,00	1 337 000,00	
	2017CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	709 500,00	285 096,83	422 831,60	1 571,57	0,00	0,00	0,00	709 500,00	
	2017E	EXTENSION (HORS FACÉ)	2 330 000,00	1 434 367,05	874 146,41	16 486,54	5 000,00	0,00	0,00	2 330 000,00	
	2017EF	EXTENSION (AIDE PAR FACÉ)	2 027 000,00	1 066 978,28	367 900,48	30 000,00	2 121,24	0,00	0,00	2 027 000,00	
	2017G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	4 210 000,00	476 014,00	3 008 776,48	684 000,00	41 209,52	0,00	0,00	4 210 000,00	
	2017GE	GÉOLOCALISATION DES RESEAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	2017LN	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	575 000,00	195 169,27	324 338,05	49 000,00	6 472,68	0,00	0,00	575 000,00	
	2017LT	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	593 000,00	330 902,79	219 603,81	34 000,00	8 493,40	0,00	0,00	593 000,00	
	2017R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	103 500,00	21 184,25	52 965,14	29 750,61	0,00	0,00	0,00	103 500,00	
	2017RP	REHABILITATION DES POSTES	26 000,00	0,00	25 978,00	0,00	22,00	0,00	0,00	26 000,00	
	2017RS	SECURISATION (HORS FACÉ)	429 000,00	87 531,47	253 750,78	81 000,00	6 717,75	0,00	0,00	429 000,00	
	2017S	SECURISATION (AIDE PAR FACÉ)	1 303 000,00	291 455,93	830 400,21	167 000,00	14 143,86	0,00	0,00	1 303 000,00	
	2017SC	SECURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDE PAR FACÉ)	1 941 800,00	262 978,18	1 234 228,18	427 000,00	17 593,64	0,00	0,00	1 941 800,00	
	2017T	TELECOMMUNICATION	1 730 000,00	344 056,96	1 002 748,29	379 000,00	4 194,75	0,00	0,00	1 730 000,00	
			TOTAL	21 323 800,00	6 534 702,57	11 553 336,98	3 122 361,51	113 398,94	0,00	0,00	21 323 800,00

Situation des AP/CP au BP 2020 (Comité syndical du 23 juin 2020)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP							TOTAL
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022		
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX	2017AB	RENFORCEMENT (AIDE PAR FACÉ)	2 717 830,71	226 525,37	1 762 571,69	669 131,09	59 602,56	0,00	0,00	2 717 830,71	
	2017AR	DISSIMULATION AIDE PAR ENEDIS (ARTB)	1 287 000,00	483 079,95	617 467,95	178 998,42	7 453,68	0,00	0,00	1 287 000,00	
	2017C	DISSIMULATION (AIDE PAR FACÉ)	1 339 418,26	489 362,24	536 009,91	215 552,85	98 493,26	0,00	0,00	1 339 418,26	
	2017CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	709 500,00	285 096,83	422 831,60	1 550,00	21,57	0,00	0,00	709 500,00	
	2017E	EXTENSION (HORS FACÉ)	2 330 000,00	1 434 367,05	874 146,41	15 052,39	6 434,15	0,00	0,00	2 330 000,00	
	2017EF	EXTENSION (AIDE PAR FACÉ)	2 027 132,18	1 066 978,28	367 900,48	32 253,42	0,00	0,00	0,00	2 027 132,18	
	2017G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	4 211 618,85	476 014,00	3 008 776,48	714 074,57	12 753,80	0,00	0,00	4 211 618,85	
	2017GE	GÉOLOCALISATION DES RESEAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	2017LN	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	575 000,00	195 169,27	324 338,05	42 392,10	13 080,58	0,00	0,00	575 000,00	
	2017LT	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	593 000,00	330 902,79	219 603,81	31 434,55	11 058,85	0,00	0,00	593 000,00	
	2017R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	103 500,00	21 184,25	52 965,14	29 387,33	353,28	0,00	0,00	103 500,00	
	2017RP	REHABILITATION DES POSTES	26 000,00	0,00	25 978,00	0,00	22,00	0,00	0,00	26 000,00	
	2017RS	SECURISATION (HORS FACÉ)	429 000,00	87 531,47	253 750,78	80 459,33	7 258,42	0,00	0,00	429 000,00	
	2017S	SECURISATION (AIDE PAR FACÉ)	1 326 302,18	291 455,93	830 400,21	204 446,04	0,00	0,00	0,00	1 326 302,18	
	2017SC	SECURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDE PAR FACÉ)	1 907 860,89	262 978,18	1 234 228,18	350 379,39	60 275,14	0,00	0,00	1 907 860,89	
	2017T	TELECOMMUNICATION	1 740 636,93	344 056,96	1 002 748,29	392 410,29	1 421,39	0,00	0,00	1 740 636,93	
			TOTAL	21 323 800,00	6 534 702,57	11 553 336,98	2 957 531,77	278 228,68	0,00	0,00	21 323 800,00

SIEIL - APCP - DEPENSES
Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 10 décembre 2019

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	Echéancier prévisionnel des CP							TOTAL
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022		
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX	Z018AB	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	2 688 000,00	0,00	20 316,79	1 872 000,00	775 683,21	0,00	0,00	2 688 000,00	
	Z018AR	DISSIMULATION AIDÉ PAR ENEDIS (ARTB)	1 171 000,00	0,00	562 726,44	573 000,00	35 273,56	0,00	0,00	1 171 000,00	
	Z018AC	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 146 000,00	0,00	654 772,86	484 000,00	7 227,14	0,00	0,00	1 146 000,00	
	Z018CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	576 000,00	0,00	328 523,30	247 000,00	476,70	0,00	0,00	576 000,00	
	Z018E	EXTENSION (HORS FACÉ)	2 829 000,00	0,00	1 605 922,83	1 117 000,00	106 077,17	0,00	0,00	2 829 000,00	
	Z018EF	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 912 000,00	0,00	995 157,66	915 000,00	1 842,34	0,00	0,00	1 912 000,00	
	Z018G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	4 239 000,00	0,00	527 555,01	2 661 000,00	1 050 444,99	0,00	0,00	4 239 000,00	
	Z018GE	GÉOLOCALISATION DES RESEAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Z018LN	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	550 000,00	0,00	114 197,41	330 000,00	105 802,59	0,00	0,00	550 000,00	
	Z018LT	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	650 000,00	0,00	168 213,53	424 000,00	57 786,47	0,00	0,00	650 000,00	
	Z018RP	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	150 000,00	0,00	27 493,81	60 000,00	62 506,19	0,00	0,00	150 000,00	
	Z018RP	RÉHABILITATION DES POSTES	60 000,00	0,00	2 736,00	22 000,00	35 264,00	0,00	0,00	60 000,00	
	Z018RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	140 000,00	0,00	8 031,84	77 000,00	54 968,16	0,00	0,00	140 000,00	
Z018S	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 232 000,00	0,00	339 970,83	677 000,00	215 029,17	0,00	0,00	1 232 000,00		
Z018SC	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 884 000,00	0,00	241 366,96	1 179 000,00	463 633,04	0,00	0,00	1 884 000,00		
Z018T	TÉLÉCOMMUNICATION	1 500 000,00	0,00	471 121,42	966 000,00	62 878,58	0,00	0,00	1 500 000,00		
TOTAL		TOTAL	20 707 000,00	0,00	6 068 106,69	11 604 000,00	3 034 893,31	0,00	0,00	20 707 000,00	

Situation des AP/CP au BP 2020 (Comité syndical du 23 juin 2020)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	Echéancier prévisionnel des CP							TOTAL
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022		
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX	Z018AB	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	2 685 987,06	0,00	20 316,79	1 975 939,58	689 730,69	0,00	0,00	2 685 987,06	
	Z018AR	DISSIMULATION AIDÉ PAR ENEDIS (ARTB)	1 153 012,94	0,00	562 726,44	528 518,21	61 768,29	0,00	0,00	1 153 012,94	
	Z018AC	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 146 000,00	0,00	654 772,86	438 433,55	54 793,59	0,00	0,00	1 146 000,00	
	Z018CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	576 000,00	0,00	328 523,30	197 328,86	56 147,84	0,00	0,00	576 000,00	
	Z018E	EXTENSION (HORS FACÉ)	2 829 000,00	0,00	1 605 922,83	870 453,37	352 623,80	0,00	0,00	2 829 000,00	
	Z018EF	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 912 000,00	0,00	995 157,66	721 805,76	195 036,58	0,00	0,00	1 912 000,00	
	Z018G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	4 209 085,09	0,00	527 555,01	2 389 375,08	1 292 155,00	0,00	0,00	4 209 085,09	
	Z018GE	GÉOLOCALISATION DES RESEAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Z018LN	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	550 000,00	0,00	114 197,41	292 015,23	143 787,36	0,00	0,00	550 000,00	
	Z018LT	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	650 000,00	0,00	168 213,53	338 935,68	142 850,79	0,00	0,00	650 000,00	
	Z018RP	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	150 000,00	0,00	27 493,81	53 356,79	69 149,40	0,00	0,00	150 000,00	
	Z018RP	RÉHABILITATION DES POSTES	60 000,00	0,00	2 736,00	16 920,50	40 345,50	0,00	0,00	60 000,00	
	Z018RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	140 000,00	0,00	8 031,84	59 149,36	72 818,80	0,00	0,00	140 000,00	
Z018S	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 258 652,86	0,00	339 970,83	579 028,60	339 653,43	0,00	0,00	1 258 652,86		
Z018SC	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 887 262,05	0,00	241 366,96	1 245 776,42	400 118,67	0,00	0,00	1 887 262,05		
Z018T	TÉLÉCOMMUNICATION	1 500 000,00	0,00	471 121,42	790 871,26	238 007,32	0,00	0,00	1 500 000,00		
TOTAL		TOTAL	20 707 000,00	0,00	6 068 106,69	10 489 908,25	4 148 985,06	0,00	0,00	20 707 000,00	

Annexe 9

SIEIL - APCP - DEPENSES
Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 10 décembre 2019

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	Echéancier Prévisionnel des CP							
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	TOTAL	
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX	2019AB	REINFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	2 570 000,00	0,00	0,00	250 000,00	1 542 000,00	778 000,00	0,00	0,00	2 570 000,00
	2019AR	DISSIMULATION AIDE PAR ENEDIS (ARTB)	1 071 000,00	0,00	0,00	268 000,00	643 000,00	160 000,00	0,00	0,00	1 071 000,00
	2019AC	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 373 000,00	0,00	0,00	528 000,00	824 000,00	21 000,00	0,00	0,00	1 373 000,00
	2019CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	300 000,00	0,00	0,00	169 000,00	100 000,00	31 000,00	0,00	0,00	300 000,00
	2019E	EXTENSION (HORS FACÉ)	2 560 000,00	0,00	0,00	1 200 000,00	1 300 000,00	60 000,00	0,00	0,00	2 560 000,00
	2019EF	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 714 000,00	0,00	0,00	919 000,00	700 000,00	95 000,00	0,00	0,00	1 714 000,00
	2019G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	3 617 000,00	0,00	0,00	300 000,00	2 170 000,00	1 147 000,00	0,00	0,00	3 617 000,00
	2019GE	GÉOLOCALISATION DES RESEAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2019LN	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	650 000,00	0,00	0,00	64 000,00	390 000,00	196 000,00	0,00	0,00	650 000,00
	2019LT	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	650 000,00	0,00	0,00	111 000,00	390 000,00	148 000,00	0,00	0,00	650 000,00
	2019R	REINFORCEMENT (HORS FACÉ)	100 000,00	0,00	0,00	1 000,00	60 000,00	39 000,00	0,00	0,00	100 000,00
	2019RP	REHABILITATION DES POSTES	60 000,00	0,00	0,00	12 000,00	36 536,52	11 463,48	0,00	0,00	60 000,00
	2019RS	SECURISATION (HORS FACÉ)	150 000,00	0,00	0,00	43 000,00	90 000,00	17 000,00	0,00	0,00	150 000,00
2019S	SECURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 219 000,00	0,00	0,00	250 000,00	731 000,00	238 000,00	0,00	0,00	1 219 000,00	
2019SC	SECURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 814 000,00	0,00	0,00	250 000,00	1 088 000,00	476 000,00	0,00	0,00	1 814 000,00	
2019T	TELECOMMUNICATION	2 200 000,00	0,00	0,00	695 000,00	1 320 000,00	185 000,00	0,00	0,00	2 200 000,00	
		TOTAL	20 048 000,00	0,00	0,00	5 061 000,00	11 384 536,52	3 602 463,48	0,00	0,00	20 048 000,00

Situation des AP/CP au BP 2020 (Comité syndical du 23 juin 2020)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	Echéancier Prévisionnel des CP							
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	TOTAL	
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX	2019AB	REINFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	2 570 000,00	0,00	0,00	61 799,43	1 542 000,00	966 200,57	0,00	0,00	2 570 000,00
	2019AR	DISSIMULATION AIDE PAR ENEDIS (ARTB)	1 071 000,00	0,00	0,00	513 765,41	500 000,00	57 234,59	0,00	0,00	1 071 000,00
	2019AC	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 373 000,00	0,00	0,00	607 198,71	600 000,00	165 801,29	0,00	0,00	1 373 000,00
	2019CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	300 000,00	0,00	0,00	148 640,70	100 000,00	51 359,30	0,00	0,00	300 000,00
	2019E	EXTENSION (HORS FACÉ)	2 560 000,00	0,00	0,00	1 395 663,76	700 000,00	463 336,24	0,00	0,00	2 560 000,00
	2019EF	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 714 000,00	0,00	0,00	1 119 182,19	550 000,00	44 817,81	0,00	0,00	1 714 000,00
	2019G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	3 617 000,00	0,00	0,00	122 929,77	2 170 000,00	1 324 070,23	0,00	0,00	3 617 000,00
	2019GE	GÉOLOCALISATION DES RESEAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2019LN	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	650 000,00	0,00	0,00	99 547,66	390 000,00	160 452,34	0,00	0,00	650 000,00
	2019LT	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	650 000,00	0,00	0,00	125 833,82	390 000,00	134 166,18	0,00	0,00	650 000,00
	2019R	REINFORCEMENT (HORS FACÉ)	100 000,00	0,00	0,00	360,00	60 000,00	38 640,00	0,00	0,00	100 000,00
	2019RP	REHABILITATION DES POSTES	60 000,00	0,00	0,00	10 699,75	36 536,52	12 763,73	0,00	0,00	60 000,00
	2019RS	SECURISATION (HORS FACÉ)	150 000,00	0,00	0,00	62 765,30	50 000,00	37 234,70	0,00	0,00	150 000,00
2019S	SECURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 219 000,00	0,00	0,00	175 044,66	731 000,00	312 955,34	0,00	0,00	1 219 000,00	
2019SC	SECURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 814 000,00	0,00	0,00	151 192,30	1 088 000,00	574 807,70	0,00	0,00	1 814 000,00	
2019T	TELECOMMUNICATION	2 200 000,00	0,00	0,00	668 780,42	1 320 000,00	211 219,58	0,00	0,00	2 200 000,00	
		TOTAL	20 048 000,00	0,00	0,00	5 264 403,88	10 227 536,52	4 556 059,60	0,00	0,00	20 048 000,00

SIEIL - APCP - DEPENSES
Rapport : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 10 décembre 2019

Libellé AP		Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP							
					CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	TOTAL	
ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2020AB	RENFORCEMENT (AIDE PAR FACE)	2 493 000,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00	1 122 000,00	871 000,00	2 493 000,00	
		2020AR	DISSIMULATION AIDE PAR ENEDIS (ARTB)	1 071 000,00	0,00	0,00	0,00	343 000,00	482 000,00	246 000,00	1 071 000,00	
		2020AC	DISSIMULATION (AIDE PAR FACE)	1 352 000,00	0,00	0,00	0,00	433 000,00	608 000,00	311 000,00	1 352 000,00	
		2020CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	291 000,00	0,00	0,00	0,00	93 000,00	131 000,00	67 000,00	291 000,00	
		2020E	EXTENSION (HORS FACE)	2 546 000,00	0,00	0,00	0,00	750 000,00	1 146 000,00	650 000,00	2 546 000,00	
		2020EF	EXTENSION (AIDE PAR FACE)	1 660 000,00	0,00	0,00	0,00	450 000,00	747 000,00	463 000,00	1 660 000,00	
		2020G	DISSIMULATION (HORS FACE)	3 302 000,00	0,00	0,00	0,00	700 000,00	1 486 000,00	1 116 000,00	3 302 000,00	
		2020GE	GEOLOCALISATION DES RESEAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2020LN	TVX EP LIÉS A L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	630 000,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	284 000,00	196 000,00	630 000,00	
		2020LT	TVX EP LIÉS A L'ER. COMPÉT. TRANSF.	97 000,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	284 000,00	196 000,00	630 000,00	
		2020R	RENFORCEMENT (HORS FACE)	58 000,00	0,00	0,00	0,00	31 000,00	44 000,00	22 000,00	58 000,00	
		2020RP	RÉHABILITATION DES POSTES	58 000,00	0,00	0,00	0,00	19 000,00	26 000,00	13 000,00	58 000,00	
		2020RS	SÉCURISATION (HORS FACE)	146 000,00	0,00	0,00	0,00	46 000,00	66 000,00	34 000,00	146 000,00	
2020S	SÉCURISATION (AIDE PAR FACE)	1 183 000,00	0,00	0,00	0,00	379 000,00	532 000,00	272 000,00	1 183 000,00			
2020SC	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDE PAR FACE)	1 759 000,00	0,00	0,00	0,00	562 000,00	792 000,00	405 000,00	1 759 000,00			
2020T	TELECOMMUNICATION	2 200 000,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00	990 000,00	710 000,00	2 200 000,00			
TOTAL				19 418 000,00	0,00	0,00	19 418 000,00	5 106 000,00	8 746 000,00	5 572 000,00	19 418 000,00	

Situation des AP/CP au BP 2020 (Comité syndical du 23 juin 2020)

Libellé AP		Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP							
					CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	TOTAL	
ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2020AB	RENFORCEMENT (AIDE PAR FACE)	2 496 000,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00	1 122 000,00	874 000,00	2 496 000,00	
		2020AR	DISSIMULATION AIDE PAR ENEDIS (ARTB)	1 072 000,00	0,00	0,00	0,00	343 000,00	482 000,00	247 000,00	1 072 000,00	
		2020AC	DISSIMULATION (AIDE PAR FACE)	1 762 000,00	0,00	0,00	0,00	433 000,00	608 000,00	721 000,00	1 762 000,00	
		2020CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	290 000,00	0,00	0,00	0,00	93 000,00	131 000,00	66 000,00	290 000,00	
		2020E	EXTENSION (HORS FACE)	2 239 000,00	0,00	0,00	0,00	650 000,00	1 046 000,00	543 000,00	2 239 000,00	
		2020EF	EXTENSION (AIDE PAR FACE)	1 664 000,00	0,00	0,00	0,00	450 000,00	747 000,00	467 000,00	1 664 000,00	
		2020G	DISSIMULATION (HORS FACE)	2 892 000,00	0,00	0,00	0,00	700 000,00	1 486 000,00	706 000,00	2 892 000,00	
		2020GE	GEOLOCALISATION DES RESEAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2020LN	TVX EP LIÉS A L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	630 000,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	284 000,00	196 000,00	630 000,00	
		2020LT	TVX EP LIÉS A L'ER. COMPÉT. TRANSF.	630 000,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	284 000,00	196 000,00	630 000,00	
		2020R	RENFORCEMENT (HORS FACE)	486 000,00	0,00	0,00	0,00	131 000,00	144 000,00	211 000,00	486 000,00	
		2020RP	RÉHABILITATION DES POSTES	58 000,00	0,00	0,00	0,00	19 000,00	26 000,00	13 000,00	58 000,00	
		2020RS	SÉCURISATION (HORS FACE)	60 000,00	0,00	0,00	0,00	31 000,00	20 000,00	9 000,00	60 000,00	
2020S	SÉCURISATION (AIDE PAR FACE)	1 252 000,00	0,00	0,00	0,00	379 000,00	532 000,00	341 000,00	1 252 000,00			
2020SC	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDE PAR FACE)	2 046 000,00	0,00	0,00	0,00	562 000,00	792 000,00	692 000,00	2 046 000,00			
2020T	TELECOMMUNICATION	2 200 000,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00	990 000,00	710 000,00	2 200 000,00			
TOTAL				19 777 000,00	0,00	0,00	19 777 000,00	5 091 000,00	8 694 000,00	5 992 000,00	19 777 000,00	

Annexe 9

SIEIL - APCP - DEPENSES
Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 10 décembre 2019

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	Echéancier prévisionnel des CP					TOTAL	
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021		CP 2022
ELECTRICITE FONDS DE CONCOURS	2016DO	DÉPLACEMENT D'OUVRAGES (FDC)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2016TN	TVX_TÉLÉCOM (COMP. NON TRANSFÉRÉE) (FDC)	14 226,44	9 617,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2016TT	TVX_TÉLÉCOM (COMP. TRANSFÉRÉE) (FDC)	145 589,24	20 327,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL		159 815,68	29 944,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Situation des AP/CP au BP 2020 (Comité syndical du 23 juin 2020)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	Echéancier prévisionnel des CP					TOTAL	
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021		CP 2022
ELECTRICITE FONDS DE CONCOURS	2016DO	DÉPLACEMENT D'OUVRAGES (FDC)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2016TN	TVX_TÉLÉCOM (COMP. NON TRANSFÉRÉE) (FDC)	14 226,44	9 617,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2016TT	TVX_TÉLÉCOM (COMP. TRANSFÉRÉE) (FDC)	145 589,24	20 327,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL		159 815,68	29 944,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 10 décembre 2019

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	Echéancier prévisionnel des CP					TOTAL	
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021		CP 2022
ELECTRICITE FONDS DE CONCOURS	2017DO	DÉPLACEMENT D'OUVRAGES (FDC)	9 229,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2017TN	TVX_TÉLÉCOM (COMP. NON TRANSFÉRÉE) (FDC)	12 749,01	2 465,63	10 283,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2017TT	TVX_TÉLÉCOM (COMP. TRANSFÉRÉE) (FDC)	199 716,62	31 010,07	75 111,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL		221 694,98	33 475,70	85 394,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Situation des AP/CP au BP 2020 (Comité syndical du 23 juin 2020)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	Echéancier prévisionnel des CP					TOTAL	
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021		CP 2022
ELECTRICITE FONDS DE CONCOURS	2017DO	DÉPLACEMENT D'OUVRAGES (FDC)	9 229,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2017TN	TVX_TÉLÉCOM (COMP. NON TRANSFÉRÉE) (FDC)	12 749,01	2 465,63	10 283,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2017TT	TVX_TÉLÉCOM (COMP. TRANSFÉRÉE) (FDC)	199 716,62	31 010,07	45 844,56	29 266,54	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL		221 694,98	33 475,70	56 127,94	29 266,54	0,00	0,00	0,00	0,00

SIEIL - APCP - DEPENSES

Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 10 décembre 2019

Libellé AP		Type de Programme	Libellé programme	Echéancier prévisionnel des CP						Montant de l'AP	
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	TOTAL	
ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2018	2018DO	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2018TN	3 898,60	3 898,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 898,60
			2018TT	206 000,00	71 603,91	100 000,00	34 396,09	0,00	0,00	0,00	206 000,00
			TOTAL	209 898,60	75 502,51	100 000,00	34 396,09	0,00	0,00	0,00	209 898,60

Situation des AP/CP au BP 2020 (Comité syndical du 23 juin 2020)

Libellé AP		Type de Programme	Libellé programme	Echéancier prévisionnel des CP						Montant de l'AP	
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	TOTAL	
ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2018	2018DO	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2018TN	3 898,60	3 898,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 898,60
			2018TT	206 000,00	71 603,91	72 607,84	61 788,25	0,00	0,00	0,00	206 000,00
			TOTAL	209 898,60	75 502,51	72 607,84	61 788,25	0,00	0,00	0,00	209 898,60

Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 10 décembre 2019

Libellé AP		Type de Programme	Libellé programme	Echéancier prévisionnel des CP						Montant de l'AP	
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	TOTAL	
ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2019	2019DO	0,00	0,00	2 000,00	9 000,00	9 000,00	0,00	0,00	20 000,00
			2019TN	30 000,00	0,00	3 000,00	13 500,00	13 500,00	0,00	0,00	30 000,00
			2019TT	200 000,00	0,00	100 000,00	90 000,00	10 000,00	0,00	0,00	200 000,00
			TOTAL	250 000,00	0,00	105 000,00	112 500,00	32 500,00	0,00	0,00	250 000,00

Situation des AP/CP au BP 2020 (Comité syndical du 23 juin 2020)

Libellé AP		Type de Programme	Libellé programme	Echéancier prévisionnel des CP						Montant de l'AP	
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	TOTAL	
ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2019	2019DO	0,00	0,00	0,00	9 000,00	11 000,00	0,00	0,00	20 000,00
			2019TN	30 000,00	0,00	0,00	13 500,00	16 500,00	0,00	0,00	30 000,00
			2019TT	200 000,00	0,00	106 468,50	90 000,00	3 531,50	0,00	0,00	200 000,00
			TOTAL	250 000,00	0,00	106 468,50	112 500,00	31 031,50	0,00	0,00	250 000,00

Annexe 9

SIEIL - APCP - DEPENSES
Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 10 décembre 2019

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP					TOTAL	
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021		CP 2022
ELECTRICITE	2020D	DÉPLACEMENT D'OUVRAGES (FDC)	20 000,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00	4 000,00	20 000,00
	2020TN	TVX TÉLÉCOM (COMP. NON TRANSFÉRÉE) (FDC)	200 000,00	0,00	0,00	0,00	82 000,00	80 000,00	38 000,00	200 000,00
	2020TT	TVX TÉLÉCOM (COMP. TRANSFÉRÉE) (FDC)	30 000,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00	12 000,00	6 000,00	30 000,00
	TOTAL		250 000,00	0,00	0,00	0,00	102 000,00	100 000,00	48 000,00	250 000,00

Situation des AP/CP au BP 2020 (Comité syndical du 23 juin 2020)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP					TOTAL	
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021		CP 2022
ELECTRICITE	2020D	DÉPLACEMENT D'OUVRAGES (FDC)	20 000,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00	4 000,00	20 000,00
	2020TN	TVX TÉLÉCOM (COMP. NON TRANSFÉRÉE) (FDC)	200 000,00	0,00	0,00	0,00	82 000,00	80 000,00	38 000,00	200 000,00
	2020TT	TVX TÉLÉCOM (COMP. TRANSFÉRÉE) (FDC)	30 000,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00	12 000,00	6 000,00	30 000,00
	TOTAL		250 000,00	0,00	0,00	0,00	102 000,00	100 000,00	48 000,00	250 000,00

Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 10 décembre 2019

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP					TOTAL	
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021		CP 2022
ECLAIRAGE PUBLIC	Z016AM	ASSIST. MAÎTRISE D'OUVRAGE EP TVX NEUFS	507 000,00	410 338,93	4 856,52	91 804,55	0,00	0,00	0,00	507 000,00
	Z016CT	CONTRÔLE TECHNIQ. DES INSTALLATIONS	13 000,00	12 389,75	0,00	610,25	0,00	0,00	0,00	13 000,00
	Z016W	RENOUVELLEMENT	1 977 600,00	1 861 229,18	87 413,40	28 957,42	0,00	0,00	0,00	1 977 600,00
	Z016WS	MODERNISATION SOURCES LUMINEUSES	206 600,00	206 522,68	0,00	77,32	0,00	0,00	0,00	206 600,00
	Z016Y	DISSIMULATION	957 000,00	787 623,30	142 604,84	26 771,86	0,00	0,00	0,00	957 000,00
	Z016Z	EXTENSION	594 000,00	486 535,47	47 794,59	59 669,94	0,00	0,00	0,00	594 000,00
	TOTAL		4 255 200,00	3 764 639,31	282 669,35	207 891,34	0,00	0,00	0,00	4 255 200,00

Situation des AP/CP au BP 2020 (Comité syndical du 23 juin 2020)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP					TOTAL	
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021		CP 2022
ECLAIRAGE PUBLIC	Z016AM	ASSIST. MAÎTRISE D'OUVRAGE EP TVX NEUFS	507 000,00	410 338,93	4 856,52	91 804,55	0,00	0,00	0,00	507 000,00
	Z016CT	CONTRÔLE TECHNIQ. DES INSTALLATIONS	13 000,00	12 389,75	0,00	610,25	0,00	0,00	0,00	13 000,00
	Z016W	RENOUVELLEMENT	1 977 600,00	1 861 229,18	87 413,40	28 957,42	0,00	0,00	0,00	1 977 600,00
	Z016WS	MODERNISATION SOURCES LUMINEUSES	206 600,00	206 522,68	0,00	77,32	0,00	0,00	0,00	206 600,00
	Z016Y	DISSIMULATION	957 000,00	787 623,30	142 604,84	24 409,38	14 362,48	0,00	0,00	957 000,00
	Z016Z	EXTENSION	594 000,00	486 535,47	47 794,59	24 987,32	34 672,62	0,00	0,00	594 000,00
	TOTAL		4 255 200,00	3 764 639,31	282 669,35	37 406,70	170 484,64	0,00	0,00	4 255 200,00

SIEIL - APCP - DEPENSES
Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 10 décembre 2019

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP						
ECLAIRAGE PUBLIC	Z017AM	ASSIST. MAÎTRISE D'OUVRAGE EP TVX NEUFS	330 000,00	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	TOTAL
	Z017CT	CONTRÔLE TECHNIQ. DES INSTALLATIONS	28 000,00	150 763,38	0,00	29 236,62	150 000,00	0,00	0,00	330 000,00
	Z017W	RENOUVELLEMENT	2 642 000,00	14 619,27	11 923,23	757,50	700,00	0,00	0,00	28 000,00
	Z017WS	MODERNISATION SOURCES LUMINEUSES	563 000,00	1 229 619,86	781 120,58	431 259,56	200 000,00	0,00	0,00	2 642 000,00
	Z017Y	DISSIMULATION	997 000,00	300 303,12	153 492,34	66 204,54	43 000,00	0,00	0,00	563 000,00
	Z017Z	EXTENSION	700 000,00	338 655,48	383 904,88	227 439,64	47 000,00	0,00	0,00	997 000,00
		TOTAL	5 260 000,00	2 326 172,98	1 577 313,98	885 813,04	470 700,00	0,00	0,00	5 260 000,00

Situation des AP/CP au BP 2020 (Comité syndical du 23 juin 2020)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP						
ECLAIRAGE PUBLIC	Z017AM	ASSIST. MAÎTRISE D'OUVRAGE EP TVX NEUFS	166 763,38	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	TOTAL
	Z017CT	CONTRÔLE TECHNIQ. DES INSTALLATIONS	27 542,50	150 763,38	0,00	0,00	16 000,00	0,00	0,00	166 763,38
	Z017W	RENOUVELLEMENT	2 176 385,50	14 619,27	11 923,23	0,00	1 000,00	0,00	0,00	27 542,50
	Z017WS	MODERNISATION SOURCES LUMINEUSES	567 036,26	1 229 619,86	781 120,58	65 645,06	100 000,00	0,00	0,00	2 176 385,50
	Z017Y	DISSIMULATION	936 105,93	300 303,12	153 492,34	43 240,80	70 000,00	0,00	0,00	567 036,26
	Z017Z	EXTENSION	644 175,30	338 655,48	383 904,88	163 545,57	50 000,00	0,00	0,00	936 105,93
		TOTAL	4 518 006,87	2 326 172,98	1 577 313,98	327 519,91	287 000,00	0,00	0,00	4 518 006,87

Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 10 décembre 2019

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP						
ECLAIRAGE PUBLIC	Z018CT	CONTRÔLE TECHNIQ. DES INSTALLATIONS	30 000,00	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	TOTAL
	Z018W	RENOUVELLEMENT	2 700 000,00	0,00	13 242,40	12 000,00	4 757,60	0,00	0,00	30 000,00
	Z018WS	MODERNISATION SOURCES LUMINEUSES	510 000,00	0,00	676 303,38	1 550 000,00	473 696,62	0,00	0,00	2 700 000,00
	Z018Y	DISSIMULATION	1 120 000,00	0,00	19 813,20	300 000,00	190 186,80	0,00	0,00	510 000,00
	Z018Z	EXTENSION	950 000,00	0,00	184 904,12	650 000,00	285 095,88	0,00	0,00	1 120 000,00
	Z018ML	PLAN AMENAGEMENT ET MISE EN LUMIERE	90 000,00	0,00	308 839,95	500 000,00	141 160,05	0,00	0,00	950 000,00
		TOTAL	5 400 000,00	0,00	1 242 748,79	3 037 000,00	1 120 251,21	0,00	0,00	5 400 000,00

Situation des AP/CP au BP 2020 (Comité syndical du 23 juin 2020)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP						
ECLAIRAGE PUBLIC	Z018CT	CONTRÔLE TECHNIQ. DES INSTALLATIONS	30 000,00	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	TOTAL
	Z018W	RENOUVELLEMENT	2 700 000,00	0,00	13 242,40	4 695,83	12 061,77	0,00	0,00	30 000,00
	Z018WS	MODERNISATION SOURCES LUMINEUSES	510 000,00	0,00	676 303,38	1 335 503,99	688 192,63	0,00	0,00	2 700 000,00
	Z018Y	DISSIMULATION	1 120 000,00	0,00	19 813,20	5 382,00	484 804,80	0,00	0,00	510 000,00
	Z018Z	EXTENSION	950 000,00	0,00	184 904,12	508 216,96	426 878,92	0,00	0,00	1 120 000,00
	Z018ML	PLAN AMENAGEMENT ET MISE EN LUMIERE	90 000,00	0,00	340 839,95	387 582,34	221 577,71	0,00	0,00	950 000,00
		TOTAL	5 400 000,00	0,00	1 242 748,79	2 241 381,12	1 915 870,09	0,00	0,00	5 400 000,00

Annexe 9

SIEIL - APCP - DEPENSES
Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 10 décembre 2019

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP						TOTAL	
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022		
ECLAIRAGE PUBLIC	2019SCT	CONTRÔLE TECHNIQ. DES INSTALLATIONS	30 000,00	0,00	0,00	12 000,00	12 000,00	6 000,00	0,00	0,00	30 000,00
	2019SW	RENOUVELLEMENT	1 755 000,00	0,00	0,00	555 000,00	900 000,00	300 000,00	0,00	0,00	1 755 000,00
	2019WMM	RENOUVELLEMENT CONSÉCUTIF A MAINTENANCE	450 000,00	0,00	0,00	200 000,00	225 000,00	25 000,00	0,00	0,00	450 000,00
	2019W5	MODERNISATION SOURCES LUMINEUSES	110 000,00	0,00	0,00	60 000,00	30 000,00	20 000,00	0,00	0,00	110 000,00
	2019Y	DISSIMULATION	1 320 000,00	0,00	0,00	640 000,00	522 000,00	158 000,00	0,00	0,00	1 320 000,00
	2019Z	EXTENSION	815 000,00	0,00	0,00	365 000,00	375 000,00	75 000,00	0,00	0,00	815 000,00
	2019ML	PLAN AMENAGEMENT ET MISE EN LUMIERE	120 000,00	0,00	0,00	87 000,00	30 000,00	3 000,00	0,00	0,00	120 000,00
		TOTAL	4 600 000,00	0,00	0,00	1 919 000,00	2 094 000,00	587 000,00	0,00	0,00	4 600 000,00

Situation des AP/CP au BP 2020 (Comité syndical du 23 juin 2020)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP						TOTAL	
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022		
ECLAIRAGE PUBLIC	2020SCT	CONTRÔLE TECHNIQ. DES INSTALLATIONS	30 000,00	0,00	0,00	11 090,12	12 000,00	6 909,88	0,00	0,00	30 000,00
	2020SW	RENOUVELLEMENT	1 755 000,00	0,00	0,00	346 952,10	900 000,00	508 047,90	0,00	0,00	1 755 000,00
	2020WMM	RENOUVELLEMENT CONSÉCUTIF A MAINTENANCE	450 000,00	0,00	0,00	149 927,40	225 000,00	75 072,60	0,00	0,00	450 000,00
	2020W5	MODERNISATION SOURCES LUMINEUSES	110 000,00	0,00	0,00	15 527,28	30 000,00	64 472,72	0,00	0,00	110 000,00
	2020Y	DISSIMULATION	1 220 000,00	0,00	0,00	282 887,78	422 000,00	515 112,22	0,00	0,00	1 220 000,00
	2020Z	EXTENSION	815 000,00	0,00	0,00	359 425,09	375 000,00	80 574,91	0,00	0,00	815 000,00
	2020ML	PLAN AMENAGEMENT ET MISE EN LUMIERE	220 000,00	0,00	0,00	80 672,26	130 000,00	9 327,74	0,00	0,00	220 000,00
		TOTAL	4 600 000,00	0,00	0,00	1 246 482,03	2 094 000,00	1 259 517,97	0,00	0,00	4 600 000,00

Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 10 décembre 2019

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP						TOTAL	
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022		
ECLAIRAGE PUBLIC	2020SCT	CONTRÔLE TECHNIQ. DES INSTALLATIONS	30 000,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00	14 000,00	3 000,00	0,00	30 000,00
	2020SW	RENOUVELLEMENT	1 300 000,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00	585 000,00	465 000,00	0,00	1 300 000,00
	2020WMM	RENOUVELLEMENT CONSÉCUTIF A MAINTENANCE	480 000,00	0,00	0,00	0,00	215 000,00	216 000,00	49 000,00	0,00	480 000,00
	2020W5	MODERNISATION SOURCES LUMINEUSES	150 000,00	0,00	0,00	0,00	67 000,00	68 000,00	15 000,00	0,00	150 000,00
	2020Y	DISSIMULATION	1 140 000,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00	513 000,00	377 000,00	0,00	1 140 000,00
	2020Z	EXTENSION	700 000,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	315 000,00	185 000,00	0,00	700 000,00
	2020ML	PLAN AMENAGEMENT ET MISE EN LUMIERE	120 000,00	0,00	0,00	0,00	54 000,00	54 000,00	12 000,00	0,00	120 000,00
		TOTAL	3 920 000,00	0,00	0,00	0,00	1 049 000,00	1 765 000,00	1 106 000,00	0,00	3 920 000,00

Situation des AP/CP au BP 2020 (Comité syndical du 23 juin 2020)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP						TOTAL	
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022		
ECLAIRAGE PUBLIC	2020SCT	CONTRÔLE TECHNIQ. DES INSTALLATIONS	30 000,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00	14 000,00	3 000,00	0,00	30 000,00
	2020SW	RENOUVELLEMENT	1 300 000,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00	585 000,00	465 000,00	0,00	1 300 000,00
	2020WMM	RENOUVELLEMENT CONSÉCUTIF A MAINTENANCE	480 000,00	0,00	0,00	0,00	215 000,00	216 000,00	49 000,00	0,00	480 000,00
	2020W5	MODERNISATION SOURCES LUMINEUSES	150 000,00	0,00	0,00	0,00	67 000,00	68 000,00	15 000,00	0,00	150 000,00
	2020Y	DISSIMULATION	1 140 000,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00	513 000,00	377 000,00	0,00	1 140 000,00
	2020Z	EXTENSION	700 000,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	315 000,00	185 000,00	0,00	700 000,00
	2020ML	PLAN AMENAGEMENT ET MISE EN LUMIERE	120 000,00	0,00	0,00	0,00	54 000,00	54 000,00	12 000,00	0,00	120 000,00
		TOTAL	3 920 000,00	0,00	0,00	0,00	1 049 000,00	1 765 000,00	1 106 000,00	0,00	3 920 000,00

SIEIL - APCP - DEPENSES

Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 10 décembre 2019

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP						
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	TOTAL
ECLAIRAGE PUBLIC	2016	ECLAIRAGE PUBLIC (FDC)	667 000,00	386 411,17	143 687,02	136 901,81	0,00	0,00	0,00	667 000,00
		ILLUMINATIONS (FDC)	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
		LAMPES A VAPEUR DE MERCURE	32 000,00	12 633,84	17 667,29	1 698,87	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		TOTAL	700 000,00	399 045,01	161 354,31	139 600,68	0,00	0,00	0,00	700 000,00

Situation des AP/CP au BP 2020 (Comité syndical du 23 juin 2020)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP						
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	TOTAL
ECLAIRAGE PUBLIC	2016	ECLAIRAGE PUBLIC (FDC)	667 000,00	386 411,17	143 687,02	90 854,96	46 046,85	0,00	0,00	667 000,00
		ILLUMINATIONS (FDC)	1 000,00	0,00	521,75	478,25	0,00	0,00	0,00	1 000,00
		LAMPES A VAPEUR DE MERCURE	32 000,00	12 633,84	17 667,29	1 698,87	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		TOTAL	700 000,00	399 045,01	161 354,31	91 376,71	48 223,97	0,00	0,00	700 000,00

Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 10 décembre 2019

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP						
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	TOTAL
ECLAIRAGE PUBLIC	2017	ECLAIRAGE PUBLIC (FDC)	839 500,00	51 046,50	411 849,78	376 603,72	0,00	0,00	0,00	839 500,00
		ILLUMINATIONS (FDC)	500,00	55,00	0,00	445,00	0,00	0,00	0,00	500,00
		TOTAL	840 000,00	51 101,50	411 849,78	377 048,72	0,00	0,00	0,00	0,00

Situation des AP/CP au BP 2020 (Comité syndical du 23 juin 2020)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP						
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	TOTAL
ECLAIRAGE PUBLIC	2017	ECLAIRAGE PUBLIC (FDC)	839 500,00	51 046,50	411 849,78	320 038,83	56 564,89	0,00	0,00	839 500,00
		ILLUMINATIONS (FDC)	500,00	55,00	0,00	445,00	0,00	0,00	0,00	500,00
		TOTAL	840 000,00	51 101,50	411 849,78	320 038,83	57 009,89	0,00	0,00	0,00

Annexe 9

SIEIL - APCP - DEPENSES

Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 10 décembre 2019

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP						TOTAL	
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022		
ECLAIRAGE PUBLIC	2018EP	ECLAIRAGE PUBLIC (FDC)	822 500,00	0,00	87 176,07	430 000,00	305 323,93	0,00	0,00	0,00	822 500,00
	2018ILL	ILLUMINATIONS (FDC)	5 500,00	0,00	0,00	5 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 500,00
		TOTAL	828 000,00	0,00	87 176,07	435 500,00	305 323,93	0,00	0,00	0,00	828 000,00

Situation des AP/CP au BP 2020 (Comité syndical du 23 juin 2020)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP						TOTAL	
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022		
ECLAIRAGE PUBLIC	2018EP	ECLAIRAGE PUBLIC (FDC)	822 500,00	0,00	87 176,07	543 204,45	182 119,48	0,00	0,00	0,00	822 500,00
	2018ILL	ILLUMINATIONS (FDC)	5 500,00	0,00	0,00	2 371,02	3 128,98	0,00	0,00	0,00	5 500,00
		TOTAL	828 000,00	0,00	87 176,07	545 575,47	195 248,46	0,00	0,00	0,00	828 000,00

Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 10 décembre 2019

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP						TOTAL	
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022		
ECLAIRAGE PUBLIC	2019EP	ECLAIRAGE PUBLIC (FDC)	470 000,00	0,00	0,00	47 000,00	211 500,00	211 500,00	0,00	0,00	470 000,00
	2019ILL	ILLUMINATIONS (FDC)	30 000,00	0,00	0,00	3 000,00	13 500,00	13 500,00	0,00	0,00	30 000,00
		TOTAL	500 000,00	0,00	0,00	50 000,00	225 000,00	225 000,00	0,00	0,00	500 000,00

Situation des AP/CP au BP 2020 (Comité syndical du 23 juin 2020)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP						TOTAL	
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022		
ECLAIRAGE PUBLIC	2019EP	ECLAIRAGE PUBLIC (FDC)	470 000,00	0,00	0,00	13 370,50	211 500,00	245 129,50	0,00	0,00	470 000,00
	2019ILL	ILLUMINATIONS (FDC)	30 000,00	0,00	0,00	0,00	13 500,00	16 500,00	0,00	0,00	30 000,00
		TOTAL	500 000,00	0,00	0,00	13 370,50	225 000,00	261 629,50	0,00	0,00	500 000,00

Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 10 décembre 2019

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP						TOTAL	
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022		
ECLAIRAGE PUBLIC	2020EP	ECLAIRAGE PUBLIC (FDC)	280 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	140 000,00	110 000,00	0,00	280 000,00
	2020ILL	ILLUMINATIONS (FDC)	20 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	10 000,00	9 000,00	0,00	20 000,00
		TOTAL	300 000,00	0,00	0,00	0,00	31 000,00	150 000,00	119 000,00	0,00	300 000,00

Situation des AP/CP au BP 2020 (Comité syndical du 23 juin 2020)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP						TOTAL	
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022		
ECLAIRAGE PUBLIC	2020EP	ECLAIRAGE PUBLIC (FDC)	280 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	140 000,00	110 000,00	0,00	280 000,00
	2020ILL	ILLUMINATIONS (FDC)	20 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	10 000,00	9 000,00	0,00	20 000,00
		TOTAL	300 000,00	0,00	0,00	0,00	31 000,00	150 000,00	119 000,00	0,00	300 000,00

SIEIL - APCP - RECETTES

Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 10 décembre 2019

Libellé AP		Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP							
					CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	TOTAL	
ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2016AB	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	1 712 886,85	1 262 679,35	279 007,50	171 200,00	0,00	0,00	0,00	1 712 886,85	
		2016AR	DISSIMULATION AIDÉ PAR ENEDIS (ART8)	471 994,39	366 581,27	92 093,38	13 319,74	0,00	0,00	0,00	0,00	471 994,39
		2016C	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	672 713,32	604 296,41	7 246,30	61 170,61	0,00	0,00	0,00	0,00	672 713,32
		2016CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2016E	EXTENSION (HORS FACÉ)	674 379,37	599 484,69	74 894,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	674 379,37
		2016EF	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	650 133,06	540 262,31	67 070,75	42 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	650 133,06
		2016G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	280 103,28	98 798,11	114 467,61	66 837,56	0,00	0,00	0,00	0,00	280 103,28
		2016GE	GÉOLOCALISATION DES RESEAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2016LN	TYX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2016L	TYX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2016R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2016RP	RÉHABILITATION DES POSTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2016RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2016S	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	786 275,14	658 682,46	49 192,68	78 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	786 275,14
		2016SC	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 177 000,00	1 059 300,00	0,00	117 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 177 000,00
		2016T	TELECOMMUNICATION	1 654 619,26	838 921,94	683 785,27	131 917,05	0,00	0,00	0,00	0,00	1 654 619,26
TOTAL				8 080 104,67	6 029 006,54	1 367 758,17	683 339,96	0,00	0,00	0,00	8 080 104,67	

Situation des AP/CP au BP 2020 (Comité syndical du 23 juin 2020)

Libellé AP		Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP							
					CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	TOTAL	
ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2016AB	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	1 712 886,85	1 262 679,35	279 007,50	171 200,00	0,00	0,00	0,00	1 712 886,85	
		2016AR	DISSIMULATION AIDÉ PAR ENEDIS (ART8)	471 994,39	366 581,27	92 093,38	13 319,74	0,00	0,00	0,00	0,00	471 994,39
		2016C	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	669 731,76	604 296,41	7 246,30	58 189,05	0,00	0,00	0,00	0,00	669 731,76
		2016CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2016E	EXTENSION (HORS FACÉ)	674 379,37	599 484,69	74 894,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	674 379,37
		2016EF	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	650 133,06	540 262,31	67 070,75	42 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	650 133,06
		2016G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	289 686,20	98 798,11	114 467,61	66 837,56	9 582,92	0,00	0,00	0,00	289 686,20
		2016GE	GÉOLOCALISATION DES RESEAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2016LN	TYX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2016L	TYX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2016R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2016RP	RÉHABILITATION DES POSTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2016RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2016S	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	786 275,14	658 682,46	49 192,68	78 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	786 275,14
		2016SC	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 177 000,00	1 059 300,00	0,00	117 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 177 000,00
		2016T	TELECOMMUNICATION	1 741 159,45	838 921,94	683 785,27	199 385,21	19 067,03	0,00	0,00	0,00	1 741 159,45
TOTAL				8 173 246,22	6 029 006,54	1 367 758,17	747 831,56	28 649,95	0,00	0,00	8 173 246,22	

Annexe 9

SIEIL - APCP - RECETTES
Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 10 décembre 2019

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP							
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	TOTAL	
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX	2017AB	REINFORCEMENT (AIDE PAR FACÉ)	1 716 000,00	1 716 000,00	1 072 233,43	472 166,57	0,00	0,00	0,00	0,00	1 716 000,00
	2017AR	DISSIMULATION AIDE PAR ENEDIS (ARTB)	505 518,68	1 700 000,00	226 566,57	108 951,71	0,00	0,00	0,00	0,00	505 518,68
	2017C	DISSIMULATION (AIDE PAR FACÉ)	702 625,06	256 114,52	331 978,50	101 532,04	13 000,00	0,00	0,00	0,00	702 625,06
	2017CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2017E	EXTENSION (HORS FACÉ)	617 606,43	328 560,02	228 748,15	60 298,26	0,00	0,00	0,00	0,00	617 606,43
	2017EF	EXTENSION (AIDE PAR FACÉ)	788 260,04	549 769,20	152 290,84	86 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	788 260,04
	2017G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	379 648,32	0,00	112 818,80	216 829,52	50 000,00	0,00	0,00	0,00	379 648,32
	2017GE	GEOLOCALISATION DES RESEAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2017LN	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2017LT	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	4 210,63	0,00	4 210,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 210,63
	2017R	REINFORCEMENT (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2017RP	REHABILITATION DES POSTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2017RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2017S	SÉCURISATION (AIDE PAR FACÉ)	787 000,00	78 700,00	629 600,00	78 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	787 000,00	
2017SC	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDE PAR FACÉ)	1 177 000,00	117 700,00	788 444,53	270 855,47	0,00	0,00	0,00	0,00	1 177 000,00	
2017T	TELECOMMUNICATION	2 059 000,00	0,00	323 416,13	1 235 583,87	50 000,00	0,00	0,00	0,00	2 059 000,00	
		TOTAL	8 736 869,16	3 870 307,98	2 631 117,44	563 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 736 869,16

Situation des AP/CP au BP 2020 (Comité syndical du 23 juin 2020)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP							
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	TOTAL	
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX	2017AB	REINFORCEMENT (AIDE PAR FACÉ)	1 716 000,00	1 716 000,00	1 072 233,43	0,00	472 166,57	0,00	0,00	0,00	1 716 000,00
	2017AR	DISSIMULATION AIDE PAR ENEDIS (ARTB)	505 518,68	1 700 000,00	226 566,57	96 623,57	12 328,14	0,00	0,00	0,00	505 518,68
	2017C	DISSIMULATION (AIDE PAR FACÉ)	702 625,06	256 114,52	331 978,50	62 819,88	51 712,16	0,00	0,00	0,00	702 625,06
	2017CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2017E	EXTENSION (HORS FACÉ)	600 010,49	328 560,02	228 748,15	29 075,65	13 626,67	0,00	0,00	0,00	600 010,49
	2017EF	EXTENSION (AIDE PAR FACÉ)	788 260,04	549 769,20	152 290,84	43 204,16	42 995,84	0,00	0,00	0,00	788 260,04
	2017G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	397 244,26	0,00	112 818,80	272 872,05	11 553,41	0,00	0,00	0,00	397 244,26
	2017GE	GEOLOCALISATION DES RESEAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2017LN	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2017LT	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	4 210,63	0,00	4 210,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 210,63
	2017R	REINFORCEMENT (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2017RP	REHABILITATION DES POSTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2017RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2017S	SÉCURISATION (AIDE PAR FACÉ)	787 000,00	78 700,00	629 600,00	78 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	787 000,00	
2017SC	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDE PAR FACÉ)	1 177 000,00	117 700,00	788 444,53	270 06	270 585,41	0,00	0,00	0,00	1 177 000,00	
2017T	TELECOMMUNICATION	1 823 028,69	0,00	323 416,13	1 349 612,56	150 000,00	0,00	0,00	0,00	1 823 028,69	
		TOTAL	8 500 897,85	3 870 307,98	1 854 477,93	1 103 668,20	0,00	0,00	0,00	0,00	8 500 897,85

SIEIL - APCP - RECETTES
Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 10 décembre 2019

Libellé AP		Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP						
					CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	TOTAL
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX	2018	2018AB	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	1 687 220,00	0,00	169 400,00	387 691,81	1 130 128,19	0,00	0,00	1 687 220,00
		2018AR	DISSIMULATION (AIDÉ PAR ENEDIS (ART8))	430 000,00	0,00	214 553,11	200 000,00	15 446,89	0,00	0,00	430 000,00
		2018AC	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	698 000,00	0,00	327 426,42	201 500,00	169 073,58	0,00	0,00	698 000,00
		2018CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2018E	EXTENSION (HORS FACÉ)	871 929,85	0,00	421 843,50	280 000,00	170 086,35	0,00	0,00	871 929,85
		2018EF	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	805 996,01	0,00	568 469,94	187 526,07	50 000,00	0,00	0,00	805 996,01
		2018G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	515 366,58	0,00	66 684,46	248 682,12	200 000,00	0,00	0,00	515 366,58
		2018GE	GÉOLOCALISATION DES RESEAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2018LN	TYXEP LIÉS À L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2018LT	TYXEP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	6 780,00	0,00	0,00	6 780,00	0,00	0,00	0,00	6 780,00
		2018RP	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2018RS	REHABILITATION DES POSTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2018S	SECURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	782 000,00	0,00	78 200,00	150 000,00	553 800,00	0,00	0,00	782 000,00
2018SC	SECURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 196 000,00	0,00	119 600,00	400 000,00	676 400,00	0,00	0,00	1 196 000,00		
2018T	TELECOMMUNICATION	1 500 000,00	0,00	266 401,06	550 000,00	683 598,94	0,00	0,00	1 500 000,00		
TOTAL				8 493 292,44	0,00	2 232 578,49	2 612 180,00	3 648 533,95	0,00	0,00	8 493 292,44

Situation des AP/CP au BP 2020 (Comité syndical du 23 juin 2020)

Libellé AP		Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP						
					CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	TOTAL
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX	2018	2018AB	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	1 678 017,99	0,00	169 400,00	1 329 380,38	179 237,61	0,00	0,00	1 678 017,99
		2018AR	DISSIMULATION (AIDÉ PAR ENEDIS (ART8))	439 202,01	0,00	214 553,11	224 648,90	0,00	0,00	0,00	439 202,01
		2018AC	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	698 000,00	0,00	327 426,42	86 152,86	284 420,72	0,00	0,00	698 000,00
		2018CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	598,25	0,00	0,00	598,25	0,00	0,00	0,00	598,25
		2018E	EXTENSION (HORS FACÉ)	871 023,81	0,00	421 843,50	316 307,51	132 872,80	0,00	0,00	871 023,81
		2018EF	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	805 996,01	0,00	568 469,94	197 704,25	39 824,82	0,00	0,00	805 996,01
		2018G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	515 366,58	0,00	66 684,46	238 437,06	210 245,06	0,00	0,00	515 366,58
		2018GE	GÉOLOCALISATION DES RESEAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2018LN	TYXEP LIÉS À L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2018LT	TYXEP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	6 780,00	0,00	0,00	6 780,00	0,00	0,00	0,00	6 780,00
		2018RP	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2018RS	REHABILITATION DES POSTES	307,79	0,00	0,00	307,79	0,00	0,00	0,00	307,79
		2018S	SECURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	782 000,00	0,00	78 200,00	614 702,49	89 087,51	0,00	0,00	782 000,00
2018SC	SECURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 196 000,00	0,00	119 600,00	957 542,21	118 857,79	0,00	0,00	1 196 000,00		
2018T	TELECOMMUNICATION	1 500 000,00	0,00	266 401,06	818 047,69	415 551,25	0,00	0,00	1 500 000,00		
TOTAL				8 493 292,44	0,00	2 232 578,49	4 783 826,39	1 476 887,56	0,00	0,00	8 493 292,44

Annexe 9

SIEIL - APCP - RECETTES
Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 10 décembre 2019

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP						TOTAL
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX	2019AB	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	1 632 000,00	0,00	0,00	170 000,00	800 000,00	662 000,00	0,00	1 632 000,00
	2019AR	DISSIMULATION AIDÉ PAR ENEDIS (ARTB)	518 500,00	0,00	0,00	190 000,00	224 000,00	104 500,00	0,00	518 500,00
	2019AC	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	828 000,00	0,00	0,00	150 000,00	250 000,00	428 000,00	0,00	828 000,00
	2019CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2019E	EXTENSION (HORS FACÉ)	640 000,00	0,00	0,00	250 000,00	300 000,00	90 000,00	0,00	640 000,00
	2019EF	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	836 500,00	0,00	0,00	300 000,00	313 000,00	223 500,00	0,00	836 500,00
	2019G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	572 500,00	0,00	0,00	80 000,00	281 000,00	211 500,00	0,00	572 500,00
	2019GE	GÉOLOCALISATION DES RESEAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2019LN	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2019LT	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	30 000,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
	2019R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2019RP	REHABILITATION DES POSTES	500,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
	2019RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2019S	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	774 000,00	0,00	0,00	78 000,00	348 000,00	348 000,00	0,00	774 000,00
	2019SC	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 152 000,00	0,00	0,00	60 000,00	518 000,00	574 000,00	0,00	1 152 000,00
	2019T	TÉLÉCOMMUNICATION	2 200 000,00	0,00	0,00	700 000,00	940 617,08	559 382,92	0,00	2 200 000,00
		TOTAL	9 184 000,00	0,00	0,00	2 008 500,00	3 974 617,08	3 200 882,92	0,00	9 184 000,00

Situation des AP/CP au BP 2020 (Comité syndical du 23 juin 2020)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP						TOTAL
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX	2019AB	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	1 632 000,00	0,00	0,00	163 200,00	800 000,00	668 800,00	0,00	1 632 000,00
	2019AR	DISSIMULATION AIDÉ PAR ENEDIS (ARTB)	518 500,00	0,00	0,00	248 257,97	224 000,00	46 242,03	0,00	518 500,00
	2019AC	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	828 000,00	0,00	0,00	195 790,70	250 000,00	382 209,30	0,00	828 000,00
	2019CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2019E	EXTENSION (HORS FACÉ)	640 000,00	0,00	0,00	290 537,79	300 000,00	49 462,21	0,00	640 000,00
	2019EF	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	836 500,00	0,00	0,00	353 845,75	313 000,00	169 654,25	0,00	836 500,00
	2019G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	572 500,00	0,00	0,00	14 769,88	281 000,00	276 730,12	0,00	572 500,00
	2019GE	GÉOLOCALISATION DES RESEAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2019LN	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2019LT	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
	2019R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2019RP	REHABILITATION DES POSTES	500,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
	2019RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2019S	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	774 000,00	0,00	0,00	77 400,00	348 000,00	348 600,00	0,00	774 000,00
	2019SC	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 152 000,00	0,00	0,00	115 200,00	518 000,00	518 800,00	0,00	1 152 000,00
	2019T	TÉLÉCOMMUNICATION	2 200 000,00	0,00	0,00	765 322,85	940 617,08	494 060,07	0,00	2 200 000,00
		TOTAL	9 184 000,00	0,00	0,00	2 224 524,94	3 974 617,08	2 985 057,98	0,00	9 184 000,00

SIEIL - APCP - RECETTES
Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 10 décembre 2019

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	Echéancier prévisionnel des CP						
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	TOTAL
ELECTRICITE	2020	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	1 584 000,00	0,00	0,00	0,00	159 000,00	712 000,00	712 000,00	1 584 000,00
		DISSIMULATION AIDÉ PAR ENEDIS (ART8)	608 000,00	0,00	0,00	88 000,00	233 000,00	287 000,00	608 000,00	608 000,00
		DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	919 000,00	0,00	0,00	127 000,00	362 000,00	430 000,00	919 000,00	919 000,00
		DISSIMULATION CABINES HAUTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		EXTENSION (HORS FACÉ)	656 000,00	0,00	0,00	127 000,00	191 000,00	318 000,00	636 000,00	636 000,00
		EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	811 000,00	0,00	0,00	123 000,00	303 000,00	303 000,00	811 000,00	811 000,00
		DISSIMULATION (HORS FACÉ)	826 000,00	0,00	0,00	250 000,00	248 000,00	328 000,00	826 000,00	826 000,00
		GÉOLOCALISATION DES RESEaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		TYXEP LIÉS À L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		TYXEP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ELECTRICITE	2020	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		RÉHABILITATION DES POSTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		SECURISATION (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		SECURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	751 000,00	0,00	0,00	75 000,00	338 000,00	338 000,00	751 000,00	751 000,00
		SECURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 117 000,00	0,00	0,00	111 000,00	503 000,00	503 000,00	1 117 000,00	1 117 000,00
		TELECOMMUNICATION	2 200 000,00	0,00	0,00	400 000,00	440 000,00	1 360 000,00	2 200 000,00	2 200 000,00
		TOTAL	9 451 000,00	0,00	0,00	1 460 000,00	3 330 000,00	4 661 000,00	9 451 000,00	9 451 000,00

Situation des AP/CP au BP 2020 (Comité syndical du 23 juin 2020)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	Echéancier prévisionnel des CP						
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	TOTAL
ELECTRICITE	2020	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	1 584 800,00	0,00	0,00	0,00	159 000,00	713 800,00	712 000,00	1 584 800,00
		DISSIMULATION AIDÉ PAR ENEDIS (ART8)	607 500,00	0,00	0,00	88 000,00	232 500,00	287 000,00	607 500,00	607 500,00
		DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 069 000,00	0,00	0,00	127 000,00	512 000,00	430 000,00	1 069 000,00	1 069 000,00
		DISSIMULATION CABINES HAUTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		EXTENSION (HORS FACÉ)	560 000,00	0,00	0,00	127 000,00	115 000,00	318 000,00	560 000,00	560 000,00
		EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	811 700,00	0,00	0,00	123 000,00	303 700,00	385 000,00	811 700,00	811 700,00
		DISSIMULATION (HORS FACÉ)	723 000,00	0,00	0,00	250 000,00	145 000,00	328 000,00	723 000,00	723 000,00
		GÉOLOCALISATION DES RESEaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		TYXEP LIÉS À L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		TYXEP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ELECTRICITE	2020	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		RÉHABILITATION DES POSTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		SECURISATION (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		SECURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	795 000,00	0,00	0,00	75 000,00	382 000,00	338 000,00	795 000,00	795 000,00
		SECURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 299 000,00	0,00	0,00	111 000,00	685 000,00	503 000,00	1 299 000,00	1 299 000,00
		TELECOMMUNICATION	2 200 000,00	0,00	0,00	400 000,00	440 000,00	1 360 000,00	2 200 000,00	2 200 000,00
		TOTAL	9 650 000,00	0,00	0,00	1 460 000,00	3 529 000,00	4 661 000,00	9 650 000,00	9 650 000,00

Annexe 9

SIEIL - APCP - RECETTES
Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 10 décembre 2019

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	Echéancier prévisionnel des CP						TOTAL	
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022		
ELECTRICITE	FDS COINCOURS	2017 2017TT TVX TÉLÉCOM (COMP. TRANSFÉRÉE) (FDC)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Situation des AP/CP au BP 2020 (Comité syndical du 23 juin 2020)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	Echéancier prévisionnel des CP						TOTAL	
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022		
ELECTRICITE	FDS COINCOURS	2017 2017TT TVX TÉLÉCOM (COMP. TRANSFÉRÉE) (FDC)	1 738,61	0,00	0,00	1 738,61	0,00	0,00	0,00	0,00	1 738,61
TOTAL			1 738,61	0,00	0,00	1 738,61	0,00	0,00	0,00	0,00	1 738,61

Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 10 décembre 2019

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	Echéancier prévisionnel des CP						TOTAL	
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022		
ELECTRICITE	FDS COINCOURS	2018 2018TT TVX TÉLÉCOM (COMP. TRANSFÉRÉE) (FDC)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Situation des AP/CP au BP 2020 (Comité syndical du 23 juin 2020)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	Echéancier prévisionnel des CP						TOTAL	
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022		
ELECTRICITE	FDS COINCOURS	2018 2018TT TVX TÉLÉCOM (COMP. TRANSFÉRÉE) (FDC)	2 069,63	0,00	0,00	2 069,63	0,00	0,00	0,00	0,00	2 069,63
TOTAL			2 069,63	0,00	0,00	2 069,63	0,00	0,00	0,00	0,00	2 069,63

SIEIL - APCP - RECETTES
Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 10 décembre 2019

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANGEUR PREVISIONNEL DES CP						TOTAL
	2016W			CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	
ECLAIRAGE PUBLIC	2016Y	RENOUVELLEMENT	267 766,65	170 548,25	97 218,40	0,00	0,00	0,00	0,00	267 766,65
	2016Y	DISSIMULATION	344 665,52	170 321,27	163 620,02	10 724,23	0,00	0,00	0,00	344 665,52
	2016Z	EXTENSION	180 679,75	102 373,92	57 997,71	20 308,12	0,00	0,00	0,00	180 679,75
		TOTAL	793 111,92	443 243,44	318 836,13	31 032,35	0,00	0,00	0,00	793 111,92

Situation des AP/CP au BP 2020 (Comité syndical du 23 juin 2020)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANGEUR PREVISIONNEL DES CP						TOTAL
	2016W			CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	
ECLAIRAGE PUBLIC	2016Y	RENOUVELLEMENT	267 766,65	170 548,25	97 218,40	0,00	0,00	0,00	0,00	267 766,65
	2016Y	DISSIMULATION	354 103,34	170 321,27	163 620,02	10 724,23	9 437,82	0,00	0,00	354 103,34
	2016Z	EXTENSION	171 241,93	102 373,92	57 997,71	8 113,76	2 756,54	0,00	0,00	171 241,93
		TOTAL	793 111,92	443 243,44	318 836,13	18 837,99	12 194,36	0,00	0,00	793 111,92

Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 10 décembre 2019

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANGEUR PREVISIONNEL DES CP						TOTAL
	2017W			CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	
ECLAIRAGE PUBLIC	2017Y	RENOUVELLEMENT	607 648,84	152 356,09	372 279,66	76 296,10	6 716,99	0,00	0,00	607 648,84
	2017Y	DISSIMULATION	305 144,03	78 461,01	154 828,35	71 854,67	0,00	0,00	0,00	305 144,03
	2017Z	EXTENSION	429 177,20	81 963,09	315 489,78	31 724,33	0,00	0,00	0,00	429 177,20
		TOTAL	1 341 970,07	312 780,19	842 597,79	179 875,10	6 716,99	0,00	0,00	1 341 970,07

Situation des AP/CP au BP 2020 (Comité syndical du 23 juin 2020)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANGEUR PREVISIONNEL DES CP						TOTAL
	2017W			CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	
ECLAIRAGE PUBLIC	2017Y	RENOUVELLEMENT	623 635,02	152 356,09	372 279,66	77 316,67	21 682,60	0,00	0,00	623 635,02
	2017Y	DISSIMULATION	332 310,02	78 461,01	154 828,35	84 802,14	14 218,52	0,00	0,00	332 310,02
	2017Z	EXTENSION	433 430,23	81 963,09	315 489,78	32 282,33	3 695,03	0,00	0,00	433 430,23
		TOTAL	1 389 375,27	312 780,19	842 597,79	194 401,14	39 596,15	0,00	0,00	1 389 375,27

Annexe 9

SIEIL - APCP - RECETTES
Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 10 décembre 2019

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	Echéancier prévisionnel des CP					TOTAL	
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021		CP 2022
ECLAIRAGE PUBLIC	2018W	RENOUVELLEMENT	810 000,00	0,00	197 131,34	330 000,00	282 868,66	0,00	0,00	810 000,00
	2018Y	DISSIMULATION	425 975,98	0,00	54 159,90	250 000,00	124 840,10	0,00	0,00	425 975,98
	2018Z	EXTENSION	357 000,00	0,00	95 076,78	240 000,00	21 923,22	0,00	0,00	357 000,00
	2018ML	PLAN D'AMENAGEMENT	75 000,00	0,00	0,00	30 000,00	45 000,00	0,00	0,00	75 000,00
		TOTAL	1 671 000,00	0,00	346 368,02	850 000,00	474 631,98	0,00	0,00	1 671 000,00

Situation des AP/CP au BP 2020 (Comité syndical du 23 juin 2020)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	Echéancier prévisionnel des CP					TOTAL	
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021		CP 2022
ECLAIRAGE PUBLIC	2018W	RENOUVELLEMENT	810 000,00	0,00	197 131,34	395 841,87	217 026,79	0,00	0,00	810 000,00
	2018Y	DISSIMULATION	425 975,98	0,00	54 159,90	205 896,67	165 919,41	0,00	0,00	425 975,98
	2018Z	EXTENSION	360 024,02	0,00	95 076,78	264 947,24	0,00	0,00	0,00	360 024,02
	2018ML	PLAN D'AMENAGEMENT	75 000,00	0,00	0,00	0,00	75 000,00	0,00	0,00	75 000,00
		TOTAL	1 671 000,00	0,00	346 368,02	866 685,78	457 946,20	0,00	0,00	1 671 000,00

Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 10 décembre 2019

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	Echéancier prévisionnel des CP					TOTAL	
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021		CP 2022
ECLAIRAGE PUBLIC	2019W	RENOUVELLEMENT	510 400,00	0,00	0,00	129 500,00	308 600,00	72 300,00	0,00	510 400,00
	2019WM	RENOUVELLEMENT CONSECUTIF A MAINTENANCE	150 000,00	0,00	46 100,00	77 100,00	26 800,00	0,00	0,00	150 000,00
	2019Y	DISSIMULATION	390 000,00	0,00	111 300,00	208 700,00	70 000,00	0,00	0,00	390 000,00
	2019Z	EXTENSION	397 000,00	0,00	97 700,00	186 100,00	113 200,00	0,00	0,00	397 000,00
2019ML	PLAN D'AMENAGEMENT	125 000,00	0,00	15 000,00	40 000,00	70 000,00	0,00	0,00	125 000,00	
		TOTAL	1 572 400,00	0,00	399 600,00	820 500,00	352 300,00	0,00	0,00	1 572 400,00

Situation des AP/CP au BP 2020 (Comité syndical du 23 juin 2020)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	Echéancier prévisionnel des CP					TOTAL	
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021		CP 2022
ECLAIRAGE PUBLIC	2019W	RENOUVELLEMENT	510 400,00	0,00	0,00	162 232,61	308 600,00	39 567,39	0,00	510 400,00
	2019WM	RENOUVELLEMENT CONSECUTIF A MAINTENANCE	150 000,00	0,00	40 023,01	77 100,00	32 876,99	0,00	0,00	150 000,00
	2019Y	DISSIMULATION	390 000,00	0,00	157 084,08	208 700,00	24 215,92	0,00	0,00	390 000,00
	2019Z	EXTENSION	397 000,00	0,00	222 236,18	174 100,00	3 663,82	0,00	0,00	397 000,00
2019ML	PLAN D'AMENAGEMENT	125 000,00	0,00	54 869,81	40 000,00	30 130,19	0,00	0,00	125 000,00	
		TOTAL	1 572 400,00	0,00	636 445,69	805 500,00	130 454,31	0,00	0,00	1 572 400,00

SIEIL - APCP - RECETTES
Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 10 décembre 2019

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP						TOTAL
	2020W			CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	
ECLAIRAGE PUBLIC	2020W	RENOUVELLEMENT	498 000,00	0,00	0,00	0,00	37 000,00	339 000,00	122 000,00	498 000,00
RESEAUX	2020WM	RENOUVELLEMENT CONSECUTIF A MAINTENANCE	128 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	87 000,00	31 000,00	128 000,00
	2020Y	DISSIMULATION	375 000,00	0,00	0,00	0,00	28 000,00	255 000,00	92 000,00	375 000,00
	2020Z	EXTENSION	348 000,00	0,00	0,00	0,00	26 000,00	237 000,00	85 000,00	348 000,00
		TOTAL	1 349 000,00	0,00	0,00	0,00	101 000,00	918 000,00	330 000,00	1 349 000,00

Situation des AP/CP au BP 2020 (Comité syndical du 23 juin 2020)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP						TOTAL
	2020W			CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	
ECLAIRAGE PUBLIC	2020W	RENOUVELLEMENT	498 000,00	0,00	0,00	0,00	37 000,00	339 000,00	122 000,00	498 000,00
RESEAUX	2020WM	RENOUVELLEMENT CONSECUTIF A MAINTENANCE	128 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	87 000,00	31 000,00	128 000,00
	2020Y	DISSIMULATION	375 000,00	0,00	0,00	0,00	28 000,00	255 000,00	92 000,00	375 000,00
	2020Z	EXTENSION	348 000,00	0,00	0,00	0,00	26 000,00	237 000,00	85 000,00	348 000,00
		TOTAL	1 349 000,00	0,00	0,00	0,00	101 000,00	918 000,00	330 000,00	1 349 000,00

FINANCES BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2020 DU BUDGET PRINCIPAL

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2020

Code INSEE 37261	SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE BUDGET PRINCIPAL	BS 2020
----------------------------	---	--------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	480708
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0.00	0.00	0.00	0.00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses d'exploitation / Dépenses réelles de fonctionnement		
2	Produit d'exploitation domaine / Recettes réelles de fonctionnement		
3	Transferts reçus / Recettes réelles de fonctionnement		
4	Emprunts réalisés / Dépenses d'équipement brut		
5	Encours de la dette		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

Annexe 10

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2020

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les programmes d'équipement.
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- avec (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement) ;
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2020

Annexe 10

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V	O		
T	E	3 585 419,35	-1 745 000,00
		+	+
R	E		
P	S	0,00	0,00
O	R	(si déficit)	(si excédent)
R	T	0,00	5 330 419,35
		=	=
		3 585 419,35	3 585 419,35

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E	1 343 230,02	7 984 091,51
		+	+
R	E	819 785,55	1 470 741,37
P	S	(si solde négatif)	(si solde positif)
O	R	7 291 817,31	0,00
		=	=
		9 454 832,88	9 454 832,88

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	13 040 252,23	13 040 252,23
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

Annexe 10

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2020

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	3 028 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	3 068 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 420 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	2 445 000,00
014	Atténuations de produits	1 300 000,00	0,00	0,00	0,00	1 300 000,00
65	Autres charges de gestion courante	303 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	306 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		7 051 000,00	0,00	68 000,00	68 000,00	7 119 000,00
66	Charges financières	70 000,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00
67	Charges exceptionnelles	293 500,00	0,00	37 500,00	37 500,00	331 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	50 000,00		0,00	0,00	50 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		7 464 500,00	0,00	105 500,00	105 500,00	7 570 000,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	3 182 500,00		3 479 919,35	3 479 919,35	6 662 419,35
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	6 719 000,00		0,00	0,00	6 719 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		9 901 500,00		3 479 919,35	3 479 919,35	13 381 419,35
TOTAL		17 366 000,00	0,00	3 585 419,35	3 585 419,35	20 951 419,35

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	20 951 419,35
--	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	30 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	364 000,00	0,00	-35 000,00	-35 000,00	329 000,00
73	Impôts et taxes	11 000 000,00	0,00	-2 000 000,00	-2 000 000,00	9 000 000,00
74	Dotations et participations	1 163 000,00	0,00	0,00	0,00	1 163 000,00
75	Autres produits de gestion courante	2 358 000,00	0,00	290 000,00	290 000,00	2 648 000,00
Total des recettes de gestion courante		14 915 000,00	0,00	-1 745 000,00	-1 745 000,00	13 170 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		14 965 000,00	0,00	-1 745 000,00	-1 745 000,00	13 220 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	2 401 000,00		0,00	0,00	2 401 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		2 401 000,00		0,00	0,00	2 401 000,00
TOTAL		17 366 000,00	0,00	-1 745 000,00	-1 745 000,00	15 621 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	5 330 419,35
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	20 951 419,35
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	10 980 419,35
---	----------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2020

Annexe 10

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 574 500,00	393 850,33	-42 195,45	-42 195,45	1 926 154,88
204	Subventions d'équipement versées	1 910 220,02	412 840,96	351 817,09	351 817,09	2 674 878,07
21	Immobilisations corporelles	19 227 548,90	3 678,00	21 379,64	21 379,64	19 252 606,54
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	5 490 231,08	9 416,26	912 228,74	912 228,74	6 411 876,08
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	28 202 500,00	819 785,55	1 243 230,02	1 243 230,02	30 265 515,57
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	200 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
27	Autres immobilisations financières	901 000,00	0,00	0,00	0,00	901 000,00
020	Dépenses imprévues	50 000,00		0,00	0,00	50 000,00
	Total des dépenses financières	1 151 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	1 251 000,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers(8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	29 353 500,00	819 785,55	1 343 230,02	1 343 230,02	31 516 515,57
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	2 401 000,00		0,00	0,00	2 401 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	3 500 000,00		0,00	0,00	3 500 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	5 901 000,00		0,00	0,00	5 901 000,00
	TOTAL	35 254 500,00	819 785,55	1 343 230,02	1 343 230,02	37 417 515,57

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	7 291 817,31
--	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	44 709 332,88
---	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	11 199 000,00	1 470 741,37	-1 588 940,50	-1 588 940,50	11 080 800,87
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	6 767 000,00	0,00	-547 748,83	-547 748,83	6 219 251,17
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
	Total des recettes d'équipement	18 116 000,00	1 470 741,37	-2 136 689,33	-2 136 689,33	17 450 052,04
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	670 000,00	0,00	0,00	0,00	670 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	6 640 861,49	6 640 861,49	6 640 861,49
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	3 067 000,00	0,00	0,00	0,00	3 067 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	3 737 000,00	0,00	6 640 861,49	6 640 861,49	10 377 861,49
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	21 853 000,00	1 470 741,37	4 504 172,16	4 504 172,16	27 827 913,53
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	3 182 500,00		3 479 919,35	3 479 919,35	6 662 419,35
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	6 719 000,00		0,00	0,00	6 719 000,00

Annexe 10

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2020

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
041	Opérations patrimoniales (4)	3 500 000,00		0,00	0,00	3 500 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		13 401 500,00		3 479 919,35	3 479 919,35	16 881 419,35
TOTAL		35 254 500,00	1 470 741,37	7 984 091,51	7 984 091,51	44 709 332,88

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	44 709 332,88
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	10 980 419,35
--	----------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2020

Annexe 10

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	40 000,00		40 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	25 000,00		25 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	3 000,00		3 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	37 500,00	0,00	37 500,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		3 479 919,35	3 479 919,35
Dépenses de fonctionnement – Total		105 500,00	3 479 919,35	3 585 419,35

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 585 419,35
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	100 000,00	0,00	100 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	351 654,88	0,00	351 654,88
204	Subventions d'équipement versées	764 658,05	0,00	764 658,05
21	Immobilisations corporelles (6)	25 057,64	0,00	25 057,64
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	921 645,00	0,00	921 645,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		2 163 015,57	0,00	2 163 015,57

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	7 291 817,31
--	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	9 454 832,88
---	---------------------

Annexe 10

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2020

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	-35 000,00		-35 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	-2 000 000,00		-2 000 000,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	290 000,00	0,00	290 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		-1 745 000,00	0,00	-1 745 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	5 330 419,35
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 585 419,35
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	-118 199,13	0,00	-118 199,13
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	-547 748,83	0,00	-547 748,83
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		3 479 919,35	3 479 919,35
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		-665 947,96	3 479 919,35	2 813 971,39

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	6 640 861,49
-----------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	9 454 832,88
---	---------------------

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2020

Annexe 10

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	3 028 000,00	40 000,00	40 000,00
6042	Achats prestat ^o services (hors terrains)	46 500,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	22 900,00	0,00	0,00
60622	Carburants	20 800,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	10 400,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	3 100,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	3 300,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	1 500,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	10 400,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	1 127 000,00	40 000,00	40 000,00
6132	Locations immobilières	3 700,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	20 800,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	41 500,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	1 500,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	10 400,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	10 400,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	950 000,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	51 900,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	3 100,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	10 400,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	40 000,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	10 400,00	0,00	0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	3 600,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	60 000,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	41 700,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	25 400,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	8 000,00	0,00	0,00
6233	Foires et expositions	5 000,00	0,00	0,00
6237	Publications	85 200,00	0,00	0,00
6238	Divers	31 000,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	15 000,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	62 300,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	44 600,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	41 000,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	50 400,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	36 400,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	100 800,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	10 400,00	0,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	1 000,00	0,00	0,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	500,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	500,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	5 200,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 420 000,00	25 000,00	25 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	6 200,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	24 700,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 189 300,00	25 000,00	25 000,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	19 300,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	353 400,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	150 500,00	0,00	0,00
64138	Autres indemnités non tit.	28 700,00	0,00	0,00
64162	Emplois d'avenir	2 000,00	0,00	0,00
64168	Autres emplois d'insertion	1 100,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	15 000,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	231 400,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	301 500,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	10 900,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	59 000,00	0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	4 000,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	13 000,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 500,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	8 500,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	1 300 000,00	0,00	0,00
7398	Reverst., restitut ^o et prélèvt divers	1 300 000,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	303 000,00	3 000,00	3 000,00
6531	Indemnités	83 000,00	0,00	0,00
6532	Frais de mission	3 000,00	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	7 000,00	0,00	0,00
6535	Formation	17 000,00	0,00	0,00

Annexe 10

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2020

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00	0,00	0,00
65733	Subv. fonct. Départements	50 000,00	0,00	0,00
657358	Subv. fonct. Autres groupements	15 000,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat ^o , personnes privée	85 000,00	3 000,00	3 000,00
65888	Autres	42 000,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		7 051 000,00	68 000,00	68 000,00
66	Charges financières (b)	70 000,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	60 000,00	0,00	0,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	10 000,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	293 500,00	37 500,00	37 500,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	100 000,00	0,00	0,00
67441	Subv. budgets annexes et régies (AF)	0,00	231 000,00	231 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	193 500,00	-193 500,00	-193 500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	50 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		7 464 500,00	105 500,00	105 500,00
023	Virement à la section d'investissement	3 182 500,00	3 479 919,35	3 479 919,35
042	Opérat^o ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	6 719 000,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	6 719 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		9 901 500,00	3 479 919,35	3 479 919,35
043	Opérat^o ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		9 901 500,00	3 479 919,35	3 479 919,35
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		17 366 000,00	3 585 419,35	3 585 419,35

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 585 419,35
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2020

Annexe 10

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	30 000,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	26 000,00	0,00	0,00
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	4 000,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	364 000,00	-35 000,00	-35 000,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	313 000,00	-35 000,00	-35 000,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	1 000,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	50 000,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	11 000 000,00	-2 000 000,00	-2 000 000,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	11 000 000,00	-2 000 000,00	-2 000 000,00
74	Dotations et participations	1 163 000,00	0,00	0,00
74748	Participat° Autres communes	1 038 000,00	0,00	0,00
74758	Participat° Autres groupements	125 000,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	2 358 000,00	290 000,00	290 000,00
757	Redevances versées par fermiers, conces.	2 358 000,00	290 000,00	290 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		14 915 000,00	-1 745 000,00	-1 745 000,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	50 000,00	0,00	0,00
7711	Dédits et pénalités perçus	5 000,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	45 000,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		14 965 000,00	-1 745 000,00	-1 745 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	2 401 000,00	0,00	0,00
7768	Neutral. amort. subv. équip. versées	708 000,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	1 693 000,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		2 401 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		17 366 000,00	-1 745 000,00	-1 745 000,00

+	RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	5 330 419,35
=	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 585 419,35

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Annexe 10

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2020

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	1 574 500,00	-42 195,45	-42 195,45
2031	Frais d'études	1 110 000,00	-42 195,45	-42 195,45
2033	Frais d'insertion	10 000,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	454 500,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	1 910 220,02	351 817,09	351 817,09
2041482	Subv.Cne : Bâtiments, installations	1 500 220,02	351 817,09	351 817,09
20422	Privé : Bâtiments, installations	410 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	19 227 548,90	21 379,64	21 379,64
2135	Installations générales, agencements	100 000,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	19 082 548,90	21 379,64	21 379,64
2183	Matériel de bureau et informatique	25 000,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	20 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	5 490 231,08	912 228,74	912 228,74
2315	Installat°, matériel et outillage techni	1 055 514,31	292 090,28	292 090,28
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	4 334 716,77	620 138,46	620 138,46
238	Avances versées commandes immo. incorp.	100 000,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	28 202 500,00	1 243 230,02	1 243 230,02
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	50 000,00	0,00	0,00
13148	Subv. transf. Autres communes	50 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	100 000,00	100 000,00	100 000,00
1641	Emprunts en euros	100 000,00	100 000,00	100 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	50 000,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	50 000,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	901 000,00	0,00	0,00
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	725 000,00	0,00	0,00
276348	Créance Autres communes	176 000,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	50 000,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	1 151 000,00	100 000,00	100 000,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	29 353 500,00	1 343 230,02	1 343 230,02
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	2 401 000,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	2 401 000,00	0,00	0,00
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	2 500,00	0,00	0,00
139148	Sub. transf cpte résult. Autres communes	739 600,00	0,00	0,00
139158	Sub. transf cpte résult. Autres groupés	72 400,00	0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement	878 500,00	0,00	0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées	708 000,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	3 500 000,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	500 000,00	0,00	0,00
2762	Créances transfert droit déduct° TVA	3 000 000,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	5 901 000,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	35 254 500,00	1 343 230,02	1 343 230,02

+	RESTES A REALISER N-1 (11)	819 785,55
+	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	7 291 817,31
=	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	9 454 832,88

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Cf. Modalités de vote, I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.
(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2020

Annexe 10

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	11 199 000,00	-1 588 940,50	-1 588 940,50
13148	Subv. transf. Autres communes	4 960 922,84	-410 469,76	-410 469,76
13158	Subv. transf. Autres groupements	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	6 238 077,16	-1 178 470,74	-1 178 470,74
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	6 767 000,00	-547 748,83	-547 748,83
1641	Emprunts en euros	6 767 000,00	-547 748,83	-547 748,83
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	50 000,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	50 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	100 000,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	100 000,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		18 116 000,00	-2 136 689,33	-2 136 689,33
10	Dotations, fonds divers et réserves	670 000,00	6 640 861,49	6 640 861,49
10222	FCTVA	670 000,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	6 640 861,49	6 640 861,49
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements recus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	3 067 000,00	0,00	0,00
2762	Créances transfert droit déduct° TVA	3 000 000,00	0,00	0,00
276348	Créance Autres communes	37 000,00	0,00	0,00
2764	Créances sur personnes de droit privé	30 000,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		3 737 000,00	6 640 861,49	6 640 861,49
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		21 853 000,00	4 504 172,16	4 504 172,16
021	Virement de la sect° de fonctionnement	3 182 500,00	3 479 919,35	3 479 919,35
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	6 719 000,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	20 400,00	0,00	0,00
28041482	Subv. Cne : Bâtiments, installations	636 000,00	0,00	0,00
28041582	GFP : Bâtiments, installations	48 100,00	0,00	0,00
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	11 000,00	0,00	0,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	12 500,00	0,00	0,00
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	400,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	154 300,00	0,00	0,00
281311	Hôtel de ville	62 800,00	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	108 500,00	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	400,00	0,00	0,00
281534	Réseaux d'électrification	5 222 700,00	0,00	0,00
281538	Autres réseaux	3 400,00	0,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	139 500,00	0,00	0,00
2817534	Réseaux d'électrification (m. à dispo)	238 300,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	200,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	800,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	48 600,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	9 300,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	1 800,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		9 901 500,00	3 479 919,35	3 479 919,35
041	Opérations patrimoniales (9)	3 500 000,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	500 000,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	3 000 000,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		13 401 500,00	3 479 919,35	3 479 919,35
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		35 254 500,00	7 984 091,51	7 984 091,51
				+
RESTES A REALISER N-1 (10)				1 470 741,37

Annexe 10

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2020

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
				+
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)			0,00
				=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			9 454 832,88

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DF 042*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

SYNDICAT ENERGIE INDRÉ-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2020

IV – ANNEXES												IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)												A1
Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
INVESTISSEMENT												
DEPENSES												
Dépenses réelles	50 000	2 429 500	0	0	0	0	0	0	0	6 537 837	21 679 393	30 696 730
- Equipements municipaux (2)		854 500	0	0	0	0	0	0	0	5 981 355	20 347 838	27 183 693
- Equip. non municipaux (c204) (3)		600 000	0	0	0	0	0	0	0	556 482	1 105 555	2 262 037
- Opérations financières	50 000											50 000
Dépenses d'ordre	2 401 000											5 901 000
Total dépenses de l'exercice	2 451 000	2 429 500	0	0	0	0	0	0	0	7 037 837	24 679 393	36 597 730
RAR N-1 et reports	7 291 817	14 424	0	0	0	0	0	0	0	374 104	431 257	8 111 803
Total cumulé dépenses d'investissement	9 742 817	2 443 924	0	0	0	0	0	0	0	7 411 941	25 110 650	44 709 333
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	20 022 281	6 379 251	0	0	0	0	0	0	0	2 487 237	14 349 823	43 238 592
RAR N-1 et reports	0	13 324	0	0	0	0	0	0	0	125 013	1 332 405	1 470 741
Total cumulé recettes d'investissement	20 022 281	6 392 575	0	0	0	0	0	0	0	2 612 249	15 682 228	44 709 333
FONCTIONNEMENT												
DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	13 431 419	2 364 900	0	0	0	0	0	0	0	2 242 000	2 913 100	20 951 419
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	13 431 419	2 364 900	0	0	0	0	0	0	0	2 242 000	2 913 100	20 951 419
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	2 401 000	167 000	0	0	0	0	0	0	0	2 088 000	10 965 000	15 621 000
RAR N-1 et reports	5 330 419	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 330 419
Total cumulé recettes de fonctionnement	7 731 419	167 000	0	0	0	0	0	0	0	2 088 000	10 965 000	20 951 419

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

Annexe 10

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2020

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
2019900800Y- au 9 avril 2020	13/06/2019	3 500 000,00	5 340 000,00	3 936,82	4 020 000,00	2 180 000,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		3 500 000,00	5 340 000,00	3 936,82	4 020 000,00	2 180 000,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2020

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
								163 Emprunts obligataires (Total)						
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					8 000 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					8 000 000,00									
	La Banque Postale				4 000 000,00	F		0,000	0,760		T	C	N	A-1
	Crédit Coopératif				2 000 000,00	F		0,000	0,670		T	C	N	A-1
	Crédit Agricole				2 000 000,00	F		0,000	0,780		S	C	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)					0,00									

Annexe 10

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2020

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					8 000 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2020

IV – ANNEXES											IV	
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE											A2.2	
A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)												
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
	N	0,00	A-1	0,00	20,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
	N	0,00	A-1	0,00	20,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
	N	0,00	A-1	0,00	20,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Annexe 10

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2020

IV – ANNEXES							IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS							A2.4
A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)							
Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	3	0	0	0	0	
	% de l'encours	NaN	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2020

Annexe 10

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500.00 €	2015-12-15

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Subv. d'équipement finançant des biens mobiliers, matériels, études	5	
L	Concessions et droits similaires, brevets, licences (matériel informatique), frais d'études	3	17/12/2002
L	Terrains (assimilé à Patrimoine immobilier)	20	17/12/2002
L	Agencements et aménagements de terrains (assimilé à Patrimoine immobilier)	20	17/12/2002
L	Constructions (assimilé à Patrimoine immobilier)	20	17/12/2002
L	Matériel de transport	4	17/12/2002
L	Matériel de bureau et matériel informatique	3	17/12/2002
L	Mobilier	10	17/12/2002
L	Ouvrages d'électricité	30	13/12/2011
L	Patrimoine d'éclairage public	25	05/04/2012
L	Patrimoine d'éclairage public (précisions comptables)	25	10/10/2013
L	Patrimoine des bornes de charge pour véhicules électriques et hybrides	20	10/10/2013
L	Installations de voirie	5	11/09/2014
L	Subventions reçues	20	15/12/2015
L	Subv. d'équipement finançant des biens immobiliers ou installations mandatées avant le 01/01/2016	15	13/12/2016
L	Subv. d'équipement finançant des biens immobiliers ou installations mandatées après le 01/01/2016	30	13/12/2016

Annexe 10

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2020

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I 1 843 000,00	100 000,00	II 100 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		100 000,00	100 000,00	100 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	100 000,00	100 000,00	100 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		1 743 000,00	0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	1 693 000,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	50 000,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	1 943 000,00	0,00	7 291 817,31	9 234 817,31

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 13 638 500,00	3 479 919,35	VI 3 479 919,35
Ressources propres externes de l'année (a)		3 737 000,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	670 000,00	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
2762	Créances transfert droit déduct° TVA	3 000 000,00	0,00	0,00
276348	Créance Autres communes	37 000,00	0,00	0,00
2764	Créances sur personnes de droit privé	30 000,00	0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		9 901 500,00	3 479 919,35	3 479 919,35
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28031	Frais d'études	20 400,00	0,00	0,00
28041482	Subv.Cne : Bâtiments, installations	636 000,00	0,00	0,00
28041582	GFP : Bâtiments, installations	48 100,00	0,00	0,00
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	11 000,00	0,00	0,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	12 500,00	0,00	0,00
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	400,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	154 300,00	0,00	0,00
281311	Hôtel de ville	62 800,00	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	108 500,00	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	400,00	0,00	0,00
281534	Réseaux d'électrification	5 222 700,00	0,00	0,00
281538	Autres réseaux	3 400,00	0,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	139 500,00	0,00	0,00
2817534	Réseaux d'électrification (m. à dispo)	238 300,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	200,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	800,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	48 600,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	9 300,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	1 800,00	0,00	0,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations			
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours			
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers			
59...	Prov. dépréc. comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	3 182 500,00	3 479 919,35	3 479 919,35

Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R1068 (4)	TOTAL VIII
--	--	---------------------------------------	----------------------------------	-----------------------

Annexe 10

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2020

Total ressources propres disponibles	17 118 419,35	0,00	0,00	6 640 861,49	23 759 280,84
---	----------------------	-------------	-------------	---------------------	----------------------

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV	9 234 817,31
Ressources propres disponibles	VIII	23 759 280,84
Solde	IX = VIII – IV (5)	14 524 463,53

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le signe algébrique.

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2020

Annexe 10

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					1 160 863,10	1 192 034,10	583 820,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					1 160 863,10	1 192 034,10	583 820,00
2012	Subvention d'équilibre - GAZ - FRANCUEIL - 209-2012	SOREGIES	5	A	39 730,00	39 730,00	39 730,00
2013	Subvention d'équilibre - GAZ - FRANCUEIL - 608-2013	SOREGIES	5	A	10 410,00	2 418,00	2 418,00
2013	Subvention d'équilibre - GAZ - FRANCUEIL - 607-2013	SOREGIES	5	A	4 223,00	4 223,00	0,00
2014	Subvention d'équilibre - GAZ - CHATILLON-SUR-INDRE - 348-2014	SOREGIES	5	A	87 182,00	87 182,00	0,00
2014	Subvention d'équilibre - GAZ - HUISMES - 1199-2014	SOREGIES	5	A	5 635,00	5 635,00	0,00
2015	Subvention d'équilibre - GAZ - NOIZAY - 103-2011	SOREGIES	5	A	51 584,00	51 584,00	0,00
2016	Subvention d'équilibre - GAZ - BEAUMONT-LA-RONCE - 680-2016	SOREGIES	5	A	21 424,00	21 424,00	21 424,00
2016	Subvention d'équilibre - GAZ - LES-HERMITES - 380-2016	SOREGIES	5	A	35 130,00	35 130,00	0,00
2016	Subvention d'équilibre - GAZ - SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER - 492-2016	SOREGIES	5	A	9 960,00	9 960,00	0,00
2016	Subvention d'équilibre - GAZ - THILOUZE - 1333-2016	SOREGIES	5	A	46 947,00	46 947,00	46 947,00
2017	Subvention d'équilibre - GAZ - FRANCUEIL - 1592-2017	SOREGIES	5	A	36 567,00	36 567,00	36 567,00
2017	Subvention d'équilibre - GAZ - LERNE - 1050-2017	SOREGIES	5	A	24 857,00	24 857,00	24 857,00
2017	Subvention d'équilibre - GAZ - LES-HERMITES - 989-2017	SOREGIES	5	A	15 404,00	15 404,00	15 404,00
2017	Subvention d'équilibre - GAZ - MOSNES - 1340-2016	SOREGIES	5	A	49 676,00	49 676,00	0,00
2017	Subvention d'équilibre - GAZ - RESTIGNE - 1051-2017	SOREGIES	5	A	21 827,00	21 827,00	21 827,00
2017	Subvention d'équilibre - GAZ - RICHELIEU - 940-2017	SOREGIES	5	A	10 739,00	10 739,00	0,00
2017	Subvention d'équilibre - GAZ - ROUZIERES-DE-TOURAINNE - 1624-2016	SOREGIES	5	A	4 616,00	4 616,00	4 616,00
2017	Subvention d'équilibre - GAZ - SAINT-BENOIT-LA-FORET - 1528-2017	SOREGIES	5	A	36 458,00	50 090,00	50 090,00
2017	Subvention d'équilibre - GAZ - SAINT-ROCH - 1012-2017	SOREGIES	5	A	17 604,00	17 604,00	17 604,00
2017	Subvention d'équilibre - GAZ - THIZAY - 487-2017	SOREGIES	5	A	22 866,00	22 866,00	22 866,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - ANTOGNY-LE-TILLAC - 1108-2018	SOREGIES	5	A	29 411,00	29 411,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - AZAY-LE-RIDEAU - 1343-2018	SOREGIES	5	A	55 902,00	55 902,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - AZAY-LE-RIDEAU - 1780-2018	SOREGIES	5	A	30 000,00	30 000,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - BEAUMONT-LA-RONCE - 1760-2018	SOREGIES	5	A	30 732,00	30 732,00	30 732,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - CHATILLON-SUR-INDRE - 2262-2017	SOREGIES	5	A	53 011,00	53 011,00	53 011,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - CHEILLE - 1049-2017	SOREGIES	5	A	30 000,00	30 000,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - CINAIS - EN ETUDES	SOREGIES	5	A	32 278,00	32 278,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - CLERE-LES-PINS - 1775-2018	SOREGIES	5	A	17 000,00	17 000,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - CONTINVOIR - 1774-2018	SOREGIES	5	A	23 169,00	23 169,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - CONTINVOIR - 1048-2018	SOREGIES	5	A	22 985,00	22 985,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - DRACHE - 558-2018	SOREGIES	5	A	15 680,00	15 680,00	15 680,00

Annexe 10

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2020

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - GENILLE - 861-2017	SOREGIES	5	A	16 533,00	16 533,00	16 533,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - GIZEUX - 1187-2018	SOREGIES	5	A	12 736,00	12 736,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - LA CELLE-SAINT-AVANT - 1351-2018	GRDF	5	A	16 135,00	16 135,00	16 135,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - LERNE - 1627-2017	SOREGIES	5	A	5 916,00	5 916,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - MANTHELAN - 1110-2018	SOREGIES	5	A	16 260,00	16 260,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - NEUVY-LE-ROI - 599-2013	SOREGIES	5	A	11 623,10	11 623,10	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - PARCAY-SUR-VIENNE - 1052-2017	SOREGIES	5	A	21 289,00	21 289,00	21 289,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - ROUZIERES-DE-TOURAINE - 1448-2018	SOREGIES	5	A	7 084,00	7 084,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - SONZAY - 1109-2018	SOREGIES	5	A	6 794,00	6 794,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - YZEURES-SUR-CREUSE - 1567-2017	SOREGIES	5	A	25 498,00	25 498,00	0,00
2019	Subvention d'équilibre - GAZ - AUTRECHE - 1480-2018	SOREGIES	5	A	30 000,00	55 531,00	55 531,00
2019	Subvention d'équilibre - GAZ - AZAY-LE-RIDEAU - 420-2019	SOREGIES	5	A	30 798,00	30 798,00	30 798,00
2019	Subvention d'équilibre - GAZ - BEAUMONT-LA-RONCE - 1163-2019	SOREGIES	5	A	8 321,00	8 321,00	8 321,00
2019	Subvention d'équilibre - GAZ - BEAUMONT-LA-RONCE - 1189-2019	SOREGIES	5	A	2 419,00	2 419,00	2 419,00
2019	Subvention d'équilibre - GAZ - SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER - 1490-2018	SOREGIES	5	A	29 021,00	29 021,00	29 021,00
2019	Subvention d'équilibre - GAZ - SAINT-CHRISTOPHE-SUR-LE-NAIS - 1773-2018	SOREGIES	5	A	27 429,00	27 429,00	0,00
TOTAL					1 160 863,10	1 192 034,10	583 820,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					0,00	0,00	0,00
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					541 343,55	434 746,10	36 812,35
2011	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 389-2011	FRANCUEIL	5	A	33 509,50	0,00	0,00
2012	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 209-2012	FRANCUEIL	5	A	11 919,00	11 919,00	0,00
2012	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 496-2012	SONZAY	5	A	11 722,50	7 033,50	2 344,50
2013	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 600-2013	CRAVANT-LES-COTEAUX	5	A	10 262,40	6 157,44	2 052,48
2013	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 608-2013	FRANCUEIL	5	A	3 123,00	3 123,00	624,60
2013	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 607-2013	FRANCUEIL	5	A	1 266,90	1 266,90	253,38
2013	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1498-2013	NEUVILLE SUR BRENNE	5	A	1 361,79	0,00	0,00
2013	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 602-2013	NOUANS-LES-FONTAINES	5	A	7 139,10	4 283,46	1 427,82
2013	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 603-2013	RESTIGNE	5	A	14 389,50	8 633,70	2 877,90
2013	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 659-2011	THILOUZE	5	A	10 359,50	0,00	0,00
2014	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1198-2014	CHAMPIGNY-SUR-VEUDE	5	A	4 237,80	2 542,68	847,56
2014	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 348-2014	CHATILLON-SUR-INDRE	5	A	26 154,60	26 154,60	0,00
2014	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1199-2014	HUISMES	5	A	1 690,50	1 690,50	338,10
2014	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1201-2014	LIGRE	5	A	9 692,70	5 815,62	1 938,54
2014	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1180-2014	MANTHELAN	5	A	7 206,00	4 323,60	1 441,20
2015	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1579-2015	AVOINE	5	A	28 615,50	17 169,30	5 723,10
2015	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 398-2015	CHARENTILLY	5	A	8 388,60	5 033,16	1 677,72
2015	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 103-2011	NOIZAY	5	A	15 475,20	15 475,20	0,00
2015	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1837-2013	SEPMES	5	A	8 819,00	1 763,80	1 763,80
2016	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 680-2016	BEAUMONT-LA-RONCE	5	A	6 427,20	6 427,20	1 285,44
2016	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 380-2016	LES-HERMITES	5	A	10 539,00	10 539,00	0,00
2016	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 677-2016	NOUZILLY	5	A	11 155,03	6 693,01	2 231,01
2016	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 118-2011	SAINT ROCH	5	A	21 058,50	4 211,70	4 211,70
2016	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 492-2016	SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER	5	A	2 988,00	2 988,00	0,00
2016	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1333-2016	THILOUZE	5	A	14 084,10	14 084,10	0,00
2017	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1592-2017	FRANCUEIL	5	A	10 970,10	10 970,10	0,00
2017	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1050-2017	LERNE	5	A	7 457,10	7 457,10	1 491,42
2017	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 989-2017	LES-HERMITES	5	A	4 621,20	4 621,20	924,24

Annexe 10

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2020

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
2017	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1340-2016	MOSNES	5	A	14 902,80	14 902,80	0,00
2017	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1051-2017	RESTIGNE	5	A	6 548,10	6 548,10	1 309,62
2017	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 940-2017	RICHELIEU	5	A	3 221,70	3 221,70	0,00
2017	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1624-2016	ROUZIER-S-DE-TOURAIN	5	A	1 384,80	1 384,80	0,00
2017	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1528-2017	SAINT-BENOIT-LA-FORET	5	A	10 937,40	10 937,40	0,00
2017	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1012-2017	SAINT-ROCH	5	A	5 281,20	5 281,20	1 056,24
2017	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 487-2017	THIZAY	5	A	6 859,80	6 859,80	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1108-2018	ANTOGNY-LE-TILLAC	5	A	8 823,30	8 823,30	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1343-2018	AZAY-LE-RIDEAU	5	A	16 770,60	16 770,60	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1780-2018	AZAY-LE-RIDEAU	5	A	9 000,00	9 000,00	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1760-2018	BEAUMONT-LA-RONCE	5	A	9 219,60	9 219,60	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 2262-2017	CHATILLON-SUR-INDRE	5	A	15 903,30	15 903,30	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1049-2017	CHEILLE	5	A	9 000,00	9 000,00	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ -	CINAIS	5	A	9 683,40	9 683,40	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1775-2018	CLERE-LES-PINS	5	A	5 100,00	5 100,00	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1774-2018	CONTINVOIR	5	A	6 950,70	6 950,70	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1048-2018	CONTINVOIR	5	A	6 895,50	6 895,50	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 558-2018	DRACHE	5	A	4 704,00	4 704,00	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 861-2017	GENILLE	5	A	4 959,90	4 959,90	991,98
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1187-2018	GIZEUX	5	A	3 820,80	3 820,80	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1351-2018	LA CELLE-SAINT-AVANT	5	A	4 840,50	4 840,50	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1627-2017	LERNE	5	A	1 774,80	1 774,80	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1110-2018	MANTHELAN	5	A	4 878,00	4 878,00	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 599-2013	NEUVY-LE-ROI	5	A	3 486,93	3 486,93	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1052-2017	PARCAY-SUR-VIENNE	5	A	6 386,70	6 386,70	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1448-2018	ROUZIER-S-DE-TOURAIN	5	A	2 125,20	2 125,20	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1109-2018	SONZAY	5	A	2 038,20	2 038,20	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1567-2017	YZEURES-SUR-CREUSE	5	A	7 649,40	7 649,40	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1584-2017	YZEURES-SUR-CREUSE	5	A	5 167,20	5 167,20	0,00
2019	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1480-2018	AUTRECHE	5	A	9 000,00	16 659,00	0,00
2019	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 420-2019	AZAY-LE-RIDEAU	5	A	9 239,40	9 239,40	0,00
2019	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1163-2019	BEAUMONT-LA-RONCE	5	A	2 496,30	2 496,30	0,00

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2020

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
2019	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1189-2019	BEAUMONT-LA-RONCE	5	A	725,70	725,70	0,00
2019	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1490-2018	SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER	5	A	8 706,30	8 706,30	0,00
2019	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1773-2018	SAINT-CHRISTOPHE-SUR-LE-NAIS	5	A	8 228,70	8 228,70	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
TOTAL					541 343,55	434 746,10	36 812,35

Annexe 10

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2020

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
2041482/2041582		Elec - AP/CP FDC 2017	Communes et Interco membres du SIEIL	Commune	29 266,54
2041482/2041582		Elec - AP/CP FDC 2018	Communes et Interco membres du SIEIL	Commune	61 788,25
2041482/2041582		Elec - AP/CP FDC 2019	Communes et Interco membres du SIEIL	Commune	112 500,00
2041482/2041582		Elec - AP/CP FDC 2020	Communes et Interco membres du SIEIL	Commune	102 000,00
2041482/2041582		EP - AP/CP FDC 2016	Communes et Interco membres du SIEIL	Commune	48 223,97
2041482/2041582		EP - AP/CP FDC 2017	Communes et Interco membres du SIEIL	Commune	57 009,89
2041482/2041582		EP - AP/CP FDC 2018	Communes et Interco membres du SIEIL	Commune	195 248,46
2041482/2041582		EP - AP/CP FDC 2019	Communes et Interco membres du SIEIL	Commune	225 000,00
2041482/2041582		EP - AP/CP FDC 2020	Communes et Interco membres du SIEIL	Commune	31 000,00
2041482/2041582		Programme Sobriété Energétique	Communes et Interco membres du SIEIL	Commune	350 000,00
2041482/2041582		Véhicules Electriques	Communes et Interco membres du SIEIL	Commune	40 000,00
2041482/2041582		Projet METYCENTRE	STORENGY	Autre personne de droit privé	600 000,00
20422		Subventions équilibre GAZ (part SIEIL)	Communes et Interco membres du SIEIL	Commune	410 000,00
FONCTIONNEMENT					
657358		Subvention 2020	Syndicat des Cavités Souterraines	Etablissement de droit public	15 000,00
6574		Subvention 2020	Agence Locale de l'Energie 37	Association	60 000,00
6574		Fonds d'aide au maintien de l'énergie (FSL)	Conseil Départemental 37	Département	50 000,00
6574		Subvention 2020	Coopération décentralisée	Association	15 000,00
6574		Subvention 2020	Subv. Association Agri TourainERgies 37	Association	10 000,00
6574		Subvention 2020	AMICALE du SIEIL	Association	3 000,00

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
Elec-Tx Réseaux-2016	19 780 800,00	898,91	19 781 698,91	19 779 610,99	2 087,92	0,00	0,00
Elec-Tx Réseaux-2017	21 323 800,00	0,00	21 323 800,00	21 045 571,32	278 228,68	0,00	0,00
Elec-Tx Réseaux-2018	20 707 000,00	0,00	20 707 000,00	16 558 014,94	4 148 985,06	0,00	0,00
Elec-Tx Réseaux-2019	20 048 000,00	0,00	20 048 000,00	5 264 403,88	10 227 536,52	4 556 059,60	0,00
Elec-Tx Réseaux-2020	19 418 000,00	359 000,00	19 777 000,00	0,00	5 091 000,00	8 694 000,00	5 992 000,00
Elec-FdC-2016	159 815,68	0,00	159 815,68	159 815,68	0,00	0,00	0,00
Elec-FdC-2017	221 694,98	0,00	221 694,98	192 428,44	29 266,54	0,00	0,00
Elec-FdC-2018	209 898,60	0,00	209 898,60	148 110,35	61 788,25	0,00	0,00
Elec-FdC-2019	250 000,00	0,00	250 000,00	106 468,50	112 500,00	31 031,50	0,00
Elec-FdC-2020	250 000,00	0,00	250 000,00	0,00	102 000,00	100 000,00	48 000,00
EP-Tx Réseaux-2016	4 255 200,00	0,00	4 255 200,00	4 084 715,36	170 484,64	0,00	0,00
EP-Tx Réseaux-2017	5 260 000,00	-741 993,13	4 518 006,87	4 231 006,87	287 000,00	0,00	0,00
EP-Tx Réseaux-2018	5 400 000,00	0,00	5 400 000,00	3 484 129,91	1 915 870,09	0,00	0,00
EP-Tx Réseaux-2019	4 600 000,00	0,00	4 600 000,00	1 246 482,03	2 094 000,00	1 259 517,97	0,00
EP-Tx Réseaux-2020	3 920 000,00	0,00	3 920 000,00	0,00	1 049 000,00	1 765 000,00	1 106 000,00
EP-FdC-2016	700 000,00	0,00	700 000,00	651 776,03	48 223,97	0,00	0,00
EP-FdC-2017	840 000,00	0,00	840 000,00	782 990,11	57 009,89	0,00	0,00
EP-FdC-2018	828 000,00	0,00	828 000,00	632 751,54	195 248,46	0,00	0,00
EP-FdC-2019	500 000,00	0,00	500 000,00	13 370,50	225 000,00	261 629,50	0,00
EP-FdC-2020	300 000,00	0,00	300 000,00	0,00	31 000,00	150 000,00	119 000,00
Projet METHYCENTRE	1 050 000,00	0,00	1 050 000,00	0,00	600 000,00	150 000,00	300 000,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

Annexe 10

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2020

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		23,00	1,30	24,30	20,30	0,00	20,30
Adjoint administratif	C	10,00	0,80	10,80	7,80	0,00	7,80
Adjoint administratif principal 2nde classe	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Attachés	A	3,00	0,50	3,50	3,50	0,00	3,50
Rédacteur principal 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteurs	B	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteurs principal 2nde classe	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		30,00	0,00	30,00	18,00	7,00	25,00
Adjoint technique	C	5,00	0,00	5,00	4,00	0,00	4,00
Adjoint technique principal 2nde classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Agents de maîtrise	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agents de maîtrise principal	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Ingénieur	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Techniciens	B	13,00	0,00	13,00	2,00	7,00	9,00
Techniciens principal 1ère classe	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Techniciens principal 2nde classe	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		53,00	1,30	54,30	38,30	7,00	45,30

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2020

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				348 000,00		
Techniciens	B	TECH		220 000,00	3-2	CDD
Techniciens	B	TECH		128 000,00	3-3-1°	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				348 000,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...)
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Annexe 10

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2020

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
13/10/2011 -	EnerSIEIL (détention au 07/02/2020)	SAEML EnerSIEIL	Société anonyme d'économie mixte locale	3 650 000,00
27/03/2018 -	SPL - (création le 27/03/2018 - SIEIL/SIDELC)	SPL	Société Publique Locale	19 000,00
28/11/2019 -	SEM Régionale de Tiers Financement Direct	SEM REGIONALE REL	Société d'économie Mixte	50 000,00
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie à seule autonomie financière	PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE	01/01/2019	2018-92 - 11/12/2018	20007654500025		Oui

FINANCES BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2020 DU BUDGET ANNEXE PCRS

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE - BS - 2020

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

Annexe 11

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE - BS - 2020

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	-27 500,00	-27 500,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		-27 500,00	-27 500,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	193 974,46	0,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	14 275,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 208 249,46
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		208 249,46	208 249,46

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	180 749,46	180 749,46
----------------------------	-------------------	-------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

SYNDICAT ENERGIE INDRÉ-ET-LOIRE - PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE - BS - 2020

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	60 000,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	235 000,00	0,00	-35 000,00	-35 000,00	200 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
Total des dépenses de gestion des services		297 500,00	0,00	-35 000,00	-35 000,00	262 500,00
66	Charges financières	11 800,00	0,00	0,00	0,00	11 800,00
67	Charges exceptionnelles	2 500,00	0,00	7 500,00	7 500,00	10 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	2 000,00		0,00	0,00	2 000,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		313 800,00	0,00	-27 500,00	-27 500,00	286 300,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	73 300,00		0,00	0,00	73 300,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		73 300,00		0,00	0,00	73 300,00
TOTAL		387 100,00	0,00	-27 500,00	-27 500,00	359 600,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	359 600,00
---	-------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	120 000,00	0,00	-40 000,00	-40 000,00	80 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	73 600,00	0,00	-25 000,00	-25 000,00	48 600,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		193 600,00	0,00	-65 000,00	-65 000,00	128 600,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	193 500,00	0,00	37 500,00	37 500,00	231 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		387 100,00	0,00	-27 500,00	-27 500,00	359 600,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		387 100,00	0,00	-27 500,00	-27 500,00	359 600,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	359 600,00
---	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	73 300,00
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

Annexe 11

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE - BS - 2020

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	1 600,00	14 275,00	86 400,00	86 400,00	102 275,00
21	Immobilisations corporelles	5 000,00	0,00	89 725,00	89 725,00	94 725,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	6 600,00	14 275,00	176 125,00	176 125,00	197 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	66 700,00	0,00	0,00	0,00	66 700,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		17 849,46	17 849,46	17 849,46
	Total des dépenses financières	66 700,00	0,00	17 849,46	17 849,46	84 549,46
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	200 000,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	273 300,00	14 275,00	193 974,46	193 974,46	481 549,46
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	3 000,00		0,00	0,00	3 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	3 000,00		0,00	0,00	3 000,00
	TOTAL	276 300,00	14 275,00	193 974,46	193 974,46	484 549,46

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	484 549,46
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	200 000,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
	Total des recettes réelles d'investissement	200 000,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	73 300,00		0,00	0,00	73 300,00
041	Opérations patrimoniales (4)	3 000,00		0,00	0,00	3 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	76 300,00		0,00	0,00	76 300,00
	TOTAL	276 300,00	0,00	0,00	0,00	276 300,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	208 249,46
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	484 549,46
---	-------------------

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE - BS - 2020

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	73 300,00
---	------------------

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

Annexe 11

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE - BS - 2020

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	-35 000,00		-35 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	7 500,00	0,00	7 500,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéficiés et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	-27 500,00	0,00	-27 500,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	-27 500,00
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	100 675,00	0,00	100 675,00
21	Immobilisations corporelles (6)	89 725,00	0,00	89 725,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	17 849,46		17 849,46
	Dépenses d'investissement – Total	208 249,46	0,00	208 249,46

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	208 249,46
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE - BS - 2020

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	-40 000,00		-40 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	-25 000,00		-25 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	37 500,00	0,00	37 500,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	-27 500,00	0,00	-27 500,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	-27 500,00
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	208 249,46
--	-------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	208 249,46
---	-------------------

Annexe 11

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE - BS - 2020

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	60 000,00	0,00	0,00
6066	Carburants	15 300,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	500,00	0,00	0,00
611	Sous-traitance générale	15 000,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	1 000,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	28 200,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	235 000,00	-35 000,00	-35 000,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	235 000,00	-35 000,00	-35 000,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 500,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	2 500,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		297 500,00	-35 000,00	-35 000,00
66	Charges financières (b) (8)	11 800,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	11 800,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	2 500,00	7 500,00	7 500,00
678	Autres charges exceptionnelles	2 500,00	7 500,00	7 500,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	2 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		313 800,00	-27 500,00	-27 500,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	73 300,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	73 300,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		73 300,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		73 300,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		387 100,00	-27 500,00	-27 500,00

+	
RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	-27 500,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE - BS - 2020

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	120 000,00	-40 000,00	-40 000,00
706	Prestations de services	120 000,00	-40 000,00	-40 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	73 600,00	-25 000,00	-25 000,00
74	Subventions d'exploitation	73 600,00	-25 000,00	-25 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		193 600,00	-65 000,00	-65 000,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	193 500,00	37 500,00	37 500,00
778	Autres produits exceptionnels	193 500,00	37 500,00	37 500,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		387 100,00	-27 500,00	-27 500,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		387 100,00	-27 500,00	-27 500,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	-27 500,00
---	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Annexe 11

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE - BS - 2020

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	1 600,00	86 400,00	86 400,00
2051	Concessions et droits assimilés	1 600,00	86 400,00	86 400,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	5 000,00	89 725,00	89 725,00
2183	Matériel de bureau et informatique	5 000,00	89 725,00	89 725,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	6 600,00	176 125,00	176 125,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	66 700,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	66 700,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	17 849,46	17 849,46
	Total des dépenses financières	66 700,00	17 849,46	17 849,46
45810	DEPENSES (A SUBDIVISER PAR OPERATION) (6)	200 000,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	200 000,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	273 300,00	193 974,46	193 974,46
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	0,00	0,00
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
	<i>Charges transférées</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
041	Opérations patrimoniales (9)	3 000,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	3 000,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	3 000,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	276 300,00	193 974,46	193 974,46

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	14 275,00
-----------------------------------	------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	208 249,46
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE - BS - 2020

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements recus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00
45820	RECETTES (A SUBDIVISER PAR OPERATION) (5)	200 000,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	200 000,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	200 000,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	73 300,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	19 200,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	2 200,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	9 300,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	600,00	0,00	0,00
28188	Autres	42 000,00	0,00	0,00
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	73 300,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	3 000,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	3 000,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	76 300,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	276 300,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	208 249,46
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	208 249,46
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Annexe 11

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE - BS - 2020

IV – ANNEXES													IV	
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE													A1.2	
A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)														
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					1 000 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					1 000 000,00									
	Caisse Française de Financement (Banque Postale)				1 000 000,00	F		0,000	1,320		T	C		-
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					1 000 000,00									

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE - BS - 2020

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
							Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		916 666,65					66 700,00	11 800,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		916 666,65					66 700,00	11 800,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00	-	916 666,65	15,00	F		0,000	66 700,00	11 800,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		916 666,65					66 700,00	11 800,00	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

Annexe 11

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE - BS - 2020

IV – ANNEXES													IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX													A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indices zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE - BS - 2020

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
		Indices zone euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (floor)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

Annexe 11

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE - BS - 2020

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500.00 €	2018-12-11

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Matériel dédié à l'activité du PCRS	15	11/12/2018
L	Matériel de transport	10	11/12/2018
L	Mobilier	15	11/12/2018
L	Logiciels et le matériel informatique	5	11/12/2018
L	Etudes	5	11/12/2018

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE - BS - 2020

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I 66 700,00	17 849,46	II 17 849,46
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		66 700,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	66 700,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	17 849,46	17 849,46
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	17 849,46	17 849,46

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	84 549,46	0,00	0,00	84 549,46

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

Annexe 11

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE - BS - 2020

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 73 300,00	0,00	VI 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		73 300,00	0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
2805	Licences, logiciels, droits similaires	19 200,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	2 200,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	9 300,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	600,00	0,00	0,00
28188	Autres	42 000,00	0,00	0,00
29...	Dépréciation des immobilisations			
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours			
481...	Charges à répartir plusieurs exercices			
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R106 (4)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	73 300,00	0,00	208 249,46	0,00	281 549,46

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV 84 549,46
Ressources propres disponibles	VIII 281 549,46
Solde	IX = VIII – IV (5) 197 000,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le signe algébrique.

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE - BS - 2020

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

Retrouvez le dossier du Comité syndical
en ligne sur notre site internet :
www.sieil37.fr/publications

